FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1928 — THÈSE — N° 236

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'État)

PRÉSENTÉE PAR

SYLVAIN ELIASCHEFF

Né à Paris le 19 Décembre 1902

Ancien Externe des Hôpitaux, Interne des Asiles de la Seine

DES ÉCRITS

DANS LE

Délire d'Interprétation

Président : M. CLAUDE, *Professeur*

GISORS

IMPRIMERIE BENARD-BARDEL

1928

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1928 THÈSE N°

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'État)

PRÉSENTÉE PAR

SYLVAIN ELIASCHEFF

Né à Paris le 19 Décembre 1902

Ancien Externe des Hôpitaux, Interne des Asiles de la Seine

DES ÉCRITS

DANS LE

Délire d'Interprétation

Président : M. CLAUDE, *Professeur*

GISORS

IMPRIMERIE BENARD-BARDEL

1928

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE.
Anatomie médico-chirurgicale	CUNÉO.
Physiologie	ROGER.
Physique médicale	STROHL.
Chimie organique et chimie générale	DESGREZ.
Bactériologie	LEMIERRE.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT.
Pathologie et thérapeutique générales	Marcel LABBÉ.
Pathologie médicale	SICARD.
Pathologie chirurgicale	LECÈNE.
Anatomie pathologique	ROUSSY.
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	LOEPER.
Hygiène	N...
Médecine légale	BALTHAZARD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MÉNÉTRIER.
Pathologie expérimentale et comparée	RATHERY.
Clinique médicale	CARNOT. BEZANÇON. ACHARD. WIDAL.
Hygiène et clinique de la première enfance	MARFAN.
Clinique des maladies des enfants	NOBÉCOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	JEANSELME.
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN.
Clinique des maladies infectieuses	TEISSIER.
Clinique chirurgicale	DELBET. HARTMANN. LEJARS. GOSSET.
Clinique ophtalmologique	TERRIEN.
Clinique urologique	LEGUEU.
Clinique d'accouchements	COUVELAIRE. BRINDEAU. JEANNIN.
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE.
Clinique thérapeutique médicale	VAQUEZ.
Clinique oto-rhino-laryngologique	SEBILEAU.
Clinique thérapeutique chirurgicale	DUVAL.
Clinique propédeutique	SERGENT.
Clinique de la tuberculose	Léon BERNARD
Hydrologie thérapeutique et climatologie	M. VILLARET
Professeur sans chaire	BRANCA.

II. — AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.	
ABRAMI	Pathologie médicale.
ALAJOUANINE..	Neurologie et psychiâtrie
AUBERTIN	Pathologie médicale.
BASSET	Pathologie chirurgicale.
BAUDOIN	Pathologie médicale.
BINET	Physiologie.
BLANCHETIÈRE.	Chimie biologique.
BROCQ	Pathologie chirurgicale.
BRULÉ	Pathologie médicale.
CADENAT	Pathologie chirurgicale.
CHABROL	Pathologie médicale.
CHAMPY	Histologie.
CHIRAY	Pathologie médicale.
CLERC	Pathologie médicale.
DEBRÉ	Hygiène.
DOGNON	Physique.
DONZELOT	Pathologie médicale.
DUVOIR	Médecine légale.
ECALLE	Obstétrique.
FIESSINGER ...	Pathologie médicale.
GARNIER	Pathologie expérimentale
GATELLIER	Pathologie chirurgicale.
HARVIER	Pathologie médicale.
HEITZ-BOYER ..	Urologie.
HOVELACQUE ..	Anatomie.

MM.	
HUTINEL	Pathologie médicale.
JOYEUX	Parasitologie.
LABBÉ (Henri)..	Chimie biologique.
LARDENNOIS ..	Pathologie chirurgicale.
LEMAITRE	Oto-rhino-laryngologie.
LEROUX	Anatomie pathologique.
LÉVY-SOLAL ...	Obstétrique.
LHERMITTE	Pathologie mentale.
LIAN	Pathologie médicale.
MATHIEU	Pathologie chirurgicale.
METZGER	Obstétrique.
MONDOR	Pathologie chirurgicale.
MOURE	Pathologie chirurgicale.
MULON	Histologie.
PHILIBERT	Bactériologie.
QUÉNU	Pathologie chirurgicale.
RICHET Fils.....	Physiologie.
SÉZARY	Dermatologie et syphiligraphie.
VALLERY-RADOT (Pasteur).....	Pathologie médicale.
VAUDESCAL ...	Obstétrique.
VELTER	Ophtalmologie.
VERNE	Histologie.

III. — AGRÉGÉS RAPPELÉS A L'EXERCICE

POUR LE SERVICE DES EXAMENS

MM.	
BUSQUET	Pharmacologie.
GUÉNIOT	Obstétrique.
LEQUEUX	Obstétrique.
NEVEU-LEMAIRE	Parasitologie.

MM.	
RETTERER	Histologie.
TANON	Pathologie médicale.
ZIMMERN	Physique.

IV. — AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE

A TITRE PERMANENT

MM.	
ALGLAVE	Clinique chirurgicale.
AUVRAY	Clinique chirurgicale.
CHEVASSU	Clinique chirurgicale.
GOUGEROT	Clinique médicale.
LAIGNEL-LAVASTINE.....	Clinique médicale.
LE LORIER.....	Clinique obstétricale.

MM.	
LEREBOULLET .	Clinique médicale infantile.
LÉRI	Clinique médicale.
MOCQUOT	Clinique chirurgicale.
PROUST	Clinique chirurgicale.
SCHWARTZ	Clinique chirurgicale.

V. — CHARGÉS DE COURS

MM. MAUCLAIRE, agrégé.....	Chargé du cours de chirurgie orthopédique chez l'adulte, pour les accidentés du travail, les mutilés de guerre et les infirmes adultes.
FREY	Stomatologie.
CHAILLEY-BERT	Education physique.
LEDOUX-LEBARD	Radiologie clinique.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MA MÈRE

AUX MIENS

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR HENRI CLAUDE

PROFESSEUR DE CLINIQUE DES MALADIES MENTALES

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

qui m'a fait le grand honneur d'accepter la présidence de ma thèse.

A MONSIEUR LE DOCTEUR PAUL SÉRIEUX

MÉDECIN-CHEF DE L'ASILE CLINIQUE SAINTE-ANNE

qui nous inspira ce travail et nous guida de ses précieux conseils. Nous ne saurions trop le remercier pour la bienveillante sympathie qu'il nous a toujours témoignée.

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

Stage

M. le Professeur CHAUFFARD (Saint-Antoine), 1921.
M. le Professeur LEJARS (Saint-Antoine), 1922.
M. le Professeur LEMIERRE (Andral), 1922.

Externat

M. le Professeur LEJARS (Saint-Antoine), 1923.
M. le Professeur CHAUFFARD (Saint-Antoine), 1924.
M. le Docteur LAUBRY (Broussais), 1925.
M. le Professeur LEMIERRE (Bichat), 1926.
M. le Professeur Agrégé FOIX (Ivry), 1927 (*In memoriam*).

Au Val-de-Grâce

M. le Professeur FRIBOURG-BLANC, 1925.

A MESSIEURS LES DOCTEURS
BRODIN, Léon KINDBERG, ALAJOUANINE,
Médecins des Hôpitaux

A MESSIEURS LES DOCTEURS
OURY, OBERLIN, Robert CLÉMENT, ROUTIER,
WALSER, CHAVANY

A MES COLLÈGUES

INTRODUCTION

Parmi les raisons qui éloignent de nombreux médecins de l'étude même sommaire de la pathologie mentale, la plus importante est certainement le peu d'objectivité apparente de nos méthodes d'examen.

L'incertitude de la sémiologie, la variabilité apparente des résultats obtenus au cours de deux examens cliniques aussi rapprochés soient-ils, la difficulté que l'on éprouve à fixer avec la tonalité adéquate, l'état du sujet, font que certains esprits scientifiques répugnent à s'aventurer sur un terrain en apparence aussi mouvant. Il suffit de lire les observations ou les certificats médicaux pour se rendre compte du soin particulier avec lequel sont notés les signes organiques, les contrôles biologiques, les affections asociées (tabès, leucoplasie, etc.) lorsqu'il s'agit d'une entité comme la paralysie générale. On souligne de même le nombre d'internements antérieurs pour une psychose maniaque dépressive.

Par l'étude du déséquilibre vago-sympathique, certains auteurs ont essayé de faire pénétrer en psychiâtrie les méthodes générales de la biologie; des résultats intéressants ont été obtenus, mais il semble bien que ces méthodes ne donnent guère plus que le simple examen clinique tel qu'on le pratiquait autrefois.

Force en est donc de rester aux seules données cliniques pour toute une vaste étendue du domaine de la psychiâtrie.

Déjà les premiers auteurs avaient considéré les écrits comme un des bons éléments pour le diagnostic objectif de certains psychoses.

PINEL (1), MOREAU DE TOURS (2), MOREL (3), avaient déjà signalé leur importance. Mais le premier travail d'ensemble remonte à 1863. MARCÉ publia au Congrès Médical de Rouen son mémoire (4) qui reste le travail fondamental sur la question. La lecture, à la Société Médico-Psychologique, de ce mémoire fut suivie d'une discussion à laquelle de nombreux membres prirent part.

Plus tard, plusieurs chapitres du Livre de SÉGLAS (1892) sur les troubles du langage chez les aliénés, les thèses de LAUZIT (Paris 1888) et de GARNIER (Paris 1894), sont consacrés au même sujet.

Enfin, le dernier ouvrage en date (1905), « *Les écrits et les dessins dans les maladies nerveuses et mentales* » de ROGUES DE FURSAC, est une mise au point méthodique à peu près définitive de la question.

Dans le présent travail, nous désirons limiter notre étude aux écrits dans le délire d'interprétation. Ce type clinique a été isolé de façon définitive par les publications de SÉRIEUX et CAPGRAS, au début de ce siècle; la synthèse s'en trouve dans le volume publié par ces deux auteurs en 1909 : *Les Folies raisonnantes, le Délire d'interprétation.*

Il s'agit d'une psychose essentiellement caractérisée :

1° Par la richesse et la multiplicité d'interprétations délirantes servant à l'élaboration d'un délire systématisé de formule variable;

2° Par l'absence ou la rareté des hallucinations;

3° Par la conservation de la lucidité et de l'activité psychique;

---

1) PINEL (Traité Médico-Philosophique de l'Aliénation Mentale).
2) Annales Médico-Psychologiques, 1854, tome 9).
3) Annales Médico-Psychologiques, 1850.
4) De la valeur des écrits des aliénés au point de la sémiologie et de la médecine légale.

4° Par la chronicité du délire, mais l'absence de démence terminale.

C'est à cette affection telle qu'elle a été délimitée par MM. SÉRIEUX et CAPGRAS dans la deuxième édition du tome 7 de Pathologie Médicale, publiée sous la direction du Professeur SERGENT, que nous limiterons notre étude.

Nous laisserons donc de côté tous les délires hallucinatoires, les délires passionnels et les délires d'imagination.

Aucun travail d'ensemble n'a été consacré aux écrits des interprétateurs.

LEURET, dans ses *Fragments psychologiques sur la folie* (1834), avait déjà entrevu ce type clinique : « L'arrangeur donne avec un talent particulier une apparence de réalité à ses conceptions... Tout ce qu'il entend ou tout ce qu'il voit lui paraît se rapporter à son délire... L'arrangeur n'a pas d'hallucination... Pour prouver ce qu'il a dans l'esprit, tout lui sert, il n'est ni dissuadé, ni embarrassé par aucune preuve contradictoire... Dites qu'il n'est pas aliéné, il rentre dans le monde et recommence ses poursuites, il prend à partie tous les agents de l'autorité, perd à des tentatives de procédure son temps, sa santé et sa fortune; obsède ou injurie tous ceux dont il veut obtenir ce qu'il appelle justice, et se fait enfermer de nouveau, parce qu'il ne peut vivre avec les gens raisonnables ».

A l'appui de cette description, LEURET cite une lettre d'un « arrangeur » persécuté : « Je le laisse parler et fournir lui-même la preuve de son délire », dit-il.

Ce qui nous a incité, sur le conseil de notre Maître, le Docteur SÉRIEUX, à nous limiter à ce groupe nosologique, c'est qu'il s'agit de malades lucides, parfois fort intelligents, souvent extrêmement dangereux. Leur comportement quasi-normal fait qu'ils fournissent, avec les anormaux et les déséquilibrés constitutionnels, l'essentiel du contingent des prétendus internement arbitraires.

La volonté, la persévérance des malades, la continuité et parfois la vraisemblance de leur délire, la rigueur de leurs syllogismes, donnent à ces sujets un pouvoir de persuasion qui en impose à leur entourage, à leurs amis, à la Presse, à l'opinion, aux Tribunaux mêmes.

Nul ne songerait à contester la nature pathologique des élucubrations d'un P.G., des écrits d'un maniaque ou d'un mélancolique. Dans ses formes typiques, la psychose hallucinatoire chronique par l'objectivité des troubles sensoriels, donne la signature de l'état d'aliénation mentale.

Le problème est beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit d'un délire chronique non hallucinatoire. Il en est de la psychiâtrie comme de toutes les spécialisations, qu'elles soient médicales ou non. Les profanes et, à plus forte raison, les journalistes, ne connaissent pas le doute. Ils ne comprennent pas que pour le médecin en présence d'un sujet chez lequel on soupçonne un délire d'interprétation : « une question doit d'abord être résolue; a-t-on affaire à une maladie mentale ? La lucidité et la réserve du sujet, le manque de troubles psychosensoriels, la correction des allures éloignent longtemps tout soupçon de psychopathie (SÉRIEUX et CAPGRAS, page 245) »

Au début, le malade expose avec abondance les éléments essentiels de sa psychose, mais bientôt il prend conscience qu'il ne rencontre qu'incrédulité chez ses proches, chez ses amis, chez le médecin même. Il devient réticent, et c'est alors que, s'ils ne sont avertis, les magistrats, dans les entretiens qu'ils ont avec ces victimes de la loi de 1838, parlent de tout, sauf de ce qui devrait être le véritable sujet de l'entretien, c'est-à-dire le délire. « Il faut juger la folie d'un individu non d'après ce qui lui reste de raison, mais d'après ce qui lui en manque, non d'après les seules apparences raisonnables, mais d'après les lacunes réelles et les altérations véritables des facultés intellectuelles ». (PARANT, *La raison dans la folie*).

Dans l'étude qui suit, nous commençons tout d'abord par quelques considérations générales sur les écrits dans le délire d'interprétation.

Puis, nous prendrons des observations types pour montrer comment, chez un malade, peuvent prédominer et se multiplier

soit les interprétations exogènes, soit les interprétations endogènes. Nous rapporterons ensuite une observation de délire d'interprétation fruste.

Etudiant les diverses variétés, nous passerons successivement en revue le délire de persécution, le délire de grandeur, le délire de jalousie, le délire mystique.

L'observation que nous rapportons au chapitre interprétations endogènes peut servir comme type de délire hypochondriaque.

Ensuite, nous étudierons le délire d'interprétation dans ses rapports avec la littérature, et dans un dernier chapitre, nous tâcherons de mettre en évidence l'importance médico-légale des écrits dans cette psychose.

Dans le travail, nous nous sommes efforcés de laisser aux malades le soin d'exposer eux-mêmes leurs convictions délirantes.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le témoignage irréfutable de la nature pathologique de l'état mental du malade, se trouve souvent dans son propre dossier, sous des formes diverses : lettres, récits, auto-observations, journal, poèmes, romans même, plaintes ou réclamations.

Toutes ces productions peuvent être rencontrées au cours d'autres affections que le délire d'interprétation, mais c'est dans cette psychose que leur nature pathologique, qui peut du reste en être totalement absente, est le plus difficile à mettre en évidence.

Les écrits des interprétateurs présentent en effet toute une série de caractères négatifs.

On ne retrouve aucun trouble calligraphique, le tracé des lettres n'est pas modifié.

Le vocabulaire habituel suffit pour exprimer tout l'essentiel de la psychopathie; le malade ne forge aucun néologisme.

La construction de la phrase est correcte, les règles de la syntaxe sont respectées.

Les mots importants sont rarements soulignés, ils ne le sont jamais trois ou quatre fois avec des traits de différentes épaisseurs; l'écriture est uniforme, il n'y a pas de grosses variations de dimensions des caractères graphiques, comme dans les écrits des revendicateurs; ceux-ci n'arrivent jamais à mettre suffisamment en évidence l'idée prévalente de leur délire.

Le style lui-même traduit l'essentiel de la symptomatologie.

On y retrouve la logique de ces malades, leur éloquence qui tient à la fois à la précision des interprétations et à la passion qu'entraîne leur profonde conviction. Leur don d'observation psychologique est cultivé et développé par l'habitude de l'interprétation : « Jadis, j'étais beaucoup moins pénétrante que maintenant ». « C'est peu de chose..., mais vous savez, comme cela devient une habitude de guetter tout ». « Absolument rien n'échappe à ma clairvoyance ». Voilà comment s'expriment ces véritables professionnels de l'interprétation.

Il n'est pas toujours aisé d'obtenir de tels sujets des écrits qui traduisent les convictions délirantes.

Certains sont évidemment incapables d'écrire du fait de l'insuffisance de leur culture.

Pour les autres, comme l'avait fort bien noté PINEL, « à moins d'un entier bouleversement, ils cherchent à déjouer ceux qui veulent les examiner de trop près ». Ils refusent d'écrire par défiance naturelle, ils perçoivent l'incompréhension de leur entourage, ils ne veulent laisser entre nos mains aucun élément permettant de prolonger leur séjour à l'asile.

C'est pourquoi il est très utile d'avoir des écrits antérieurs à l'internement. Bien souvent la famille ne les communique pas, à moins qu'ils ne renferment des menaces précises. Les parents et les amis ont toujours tendance à atténuer la gravité de l'état mental de l'intéressé; leur réticence n'est souvent pas moindre que celle du malade.

Les autorités administratives ou judiciaires détiennent bien souvent nombre de plaintes, de protestations, et il est bon de s'adresser à elles pour retrouver quelques points essentiels du système délirant.

Au début du séjour, alors que le malade est encore sous l'influence de la cause qui a déterminé l'internement, il faut obtenir les premiers écrits. C'est à l'occasion d'un état d'excitation, d'une courte phase hypomaniaque que les troubles mentaux ont débordé le cadre de la vie sociale.

C'est au cours d'un paroxysme délirant qu'un persécuté a fait une tentative de suicide ou a eu une réaction homicide.

Un épisode dépressif a pu accentuer les interprétations d'un mystique.

Le surmenage, les chocs émotifs, un changement de milieu suffisent parfois à mettre en évidence une affection mentale déjà ancienne.

C'est sous l'impression de ces causes adjuvantes que le malade nous arrive. C'est le moment d'élection pour en obtenir les pièces dont les données nous serviront de point de repère pour retrouver ultérieurement les thèmes essentiels du complexe délirant. Dans la conversation avec le malade, il faut faire ressortir qu'il y a lieu de rectifier ce qui n'est certainement qu'une erreur judiciaire ou administrative, tous les ennuis vont cesser, mais un mémoire aidera considérablement pour présenter la question aux autorités compétentes.

On obtient, suivant les cas, une lettre adressée au persécuteur présumé responsable de l'internement, une note indiquant les intentions de l'aliéné vis-à-vis des personnes qui ont contribué à cet internement (procès, dommages-intérêts, demande d'explications, scandale).

L'inventeur nous remet un exposé de ses découvertes, avec lequel nous pourrons confondre ses détracteurs. Le mystique nous indique comment il a compris qu'il avait une mission, l'érotomane nous donne les signes auxquels elle a compris les sentiments de l'objet aimé.

Il faut insister pour que la rédaction soit faite dès les premiers jours, parfois même au cours du premier examen, en présence du médecin, sinon les autres malades feront vite l'éducation du nouvel arrivant, certains deviendront définitivement réticents; ils n'adresseront que des lettres absolument normales, qui iront jeter le doute dans l'esprit du destinataire.

D'autres malades, au contraire, continueront à rédiger de nombreux écrits, que l'on joindra utilement au dossier.

Suivant la formule des conceptions délirantes, on y retrouve des plaintes aux autorités, des menaces au persécuteur, des traités scientifiques, des dissertations philosophiques, des plans de réforme sociale, des envolées métaphysiques, des méditations religieuses, même des poésies symboliques ou classiques.

Dans ces productions tantôt intéressantes et variées, tantôt fastidieuses, longues et monotones, on peut déceler soit une fixation soit une extension progressive du délire.

Il n'est pas rare que ces ouvrages, chez certains, dénotent une intelligence et une affectivité plus développées que normalement. ROUSSEAU et STRINDBERG furent des interprétateurs de génie, comme l'ont bien montré SÉRIEUX et CAPGRAS, dans leur étude sur *Les Folies raisonnantes*. Nous consacrerons, du reste, un chapitre spécial au délire d'interprétation dans la littérature.

Lorsque le sujet est devenu totalement réticent sur le papier, aucun écrit relatif aux troubles observés ne nous est plus remis. Quand nous demandons au malade de nous adresser ses desiderata ou ses intentions, il sourit d'un air entendu et répond : « Je n'ai pas à écrire tant que je serai à l'asile ».

A partir de ce moment, quelques lettres aux personnes susceptibles de s'intéresser aux victimes des aliénistes, des protestations en termes mesurés, adressées au Procureur de la République, sont les seules manifestations graphiques. La réticence devient-elle orale, tout dans le comportement du malade semble indiquer une disparition complète du délire. A la demande de la famille ou des amis, de hautes relations interviennent, des hommes politiques demandent des explications. Les visites, les expertises se succèdent; une campagne de presse est parfois ouverte. Sur les instances de toutes ces autorités réunies, le médecin accepte parfois de signer le certificat de sortie sous certaines garanties de sécurité. Tout est accepté par le malade et par sa famille. Mais bientôt la surveillance exigée se relâche. Il s'agit malheureusement d'un état chronique, d'une véritable infirmité qui ne peut que s'enrichir avec le temps et la complexité de la vie sociale.

Quelques jours après la sortie, un nouvel écrit montre que le délire est demeuré intact, couvant sous la cendre, s'étant même considérablement étendu pendant cette pseudo-guérison. S'il s'agit d'un sujet passif, il n'y a que demi-mal, il n'y a aucune menace immédiate créée par cette mise en liberté. Mais s'il s'agit d'un sujet à réactions violentes, un scandale, un suicide, un attentat, un assassinat même, ramèneront, un peu tard parfois, l'interprétateur à l'asile.

LES

DIFFÉRENTS TYPES d'INTERPRÉTATIONS

A. Interprétations exogènes.

Nous en trouvons de nombreux exemples dans les écrits du malade H..., instituteur (observation V des *Folies raisonnantes*, page 63). M. H... adresse un long mémoire de 50 pages environ, intitulé :

« Exposé des faits qui ont motivé ma plainte en empoi-
« sonnement contre ma femme et contre inconnu et que
« j'ai déjà eu l'honneur d'adresser à M. le Procureur de la
« République de Villeneuve-sur-Lot, le 3 mai dernier. »

Ce malade fut interné par deux fois, en 1904 et en 1906.

Dans ce mémoire, intermédiaire aux deux internements, le malade entre rapidement dans le vif du sujet : le début de ses ennuis.

Un soir, après sa classe, il ne trouve pas sa femme à la maison, elle ne rentre qu'à 11 heures du soir. Elle avait été conduite au poste de police parce qu'on avait trouvé sur elle quelques objets dérobés à l'étalage d'un grand magasin.

Grâce à la protection d'un député, M. X..., dont il est l'agent électoral, et qui avait aidé à sa nomination pour un poste

A Paris, M. H... obtient que l'affaire soit classée. Il va donc remercier M. X... d'avoir sauvé l'honneur de sa famille.

« C'était la première fois que j'y conduisais ma femme et je crus, à partir de ce moment, qu'elle devait être sacrée à ses yeux. J'ai bien peur de m'être trompé et voici pourquoi : quelque temps après cette parole donnée pour moi par M. X... sans qu'il m'eût préalablement consulté, ma femme me dit un jour en déjeunant, et cela sans raison : « Albert, comme tu as un beau front ! ».

A la suite d'une grippe de leur enfant, M. H... tombe malade à son tour. Un séjour à Arcachon, puis un autre dans la banlieue de Paris ne l'améliorent pas sensiblement. Il se décide donc à demander un congé de deux mois pour se reposer à Alger.

« Ce qui est tout à fait bizarre, c'est que le secrétaire de M. X..., qui était présent quand M. X... me raconte l'équipée de ma femme et me dit avoir donné sa parole pour moi que je pardonnerais et que je ne demanderais pas le divorce, ce M. V..., dis-je, vint quinze jours après nous à Alger en qualité de zouave au 1er bataillon. Jusque-là, rien que d'assez naturel, mais ce qui l'est moins, c'est que ma femme se pomponnait et se bichonnait beaucoup à partir de ce moment, me disant même, quand je voulais la caresser, **que je ne savais pas m'y prendre**. C'était sans doute pour me donner le change.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé et même à peu près certain que ma femme et lui se voyaient en cachette.

« Enfin, ce V... avait déposé un vase chez nous, en attendant, disait-il, de l'envoyer à sa cousine. Je pense maintenant que c'était un prétexte en cas de surprise. »

De retour à Paris, il va voir M. X... pour le remercier des services rendus,

« Puis, brusquement, se tournant vers moi, il me dit : « Ah ! vous voilà revenu ? Vous avez vu M. V... là-bas ? Il est discret celui-là ». Ce fut tout ce qu'il trouva à me dire.

« Oui, lui répondis-je, j'ai vu M. V... et, en effet, il se faisait prier pour accepter à déjeuner. A ce moment, ma femme, avec ses grands airs, avait fini par me convaincre de son innocence, mais depuis, je ne sais plus que penser.

« A peine, en effet, étions-nous rentrés à Paris, que M. V... trouva le moyen, bien que soldat, de revenir à Paris presqu'en même temps que nous. Il fallait qu'il fût bien protégé ! Et, du reste, pourquoi partir pour Alger pour en

revenir six mois après ? Quant à moi, quinze jours après notre retour à Paris, je retombai malade, aidé sans doute en cela par ma femme. D'ailleurs, elle avait jugé à propos, le lendemain de notre visite chez M. X..., de me faire les cornes avec ses doigts.

« J'ai oublié de dire aussi que, quelques jours après ses menaces à Alger, comme nous étions allés voir M. R..., architecte, attaché à la mairie de Mustapha, ma femme, dans le courant de la conversation, toucha son front à plusieurs reprises, de l'index de sa main, pour faire entendre que j'avais la tête faible. »

Les scènes de ménage deviennent plus fréquentes. Mme H..., finalement, propose à son mari la paix ou la guerre.

« Je lui dis de choisir. Elle me répondit qu'elle verrait et m'offrit alors une tasse de lait, que j'eus grand tort d'accepter, car, c'est de ce moment-là que datent, en effet, mes plus grands malheurs. Qu'y avait-il dans ce lait ? Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que pendant trois jours je fus comme un abruti, déplorant mes infortunes conjugales et demandant assistance et consolation à mon frère. »

M. H... décide alors de partir pour une ville de province pour retrouver son frère.

« Au cours d'une réunion de famille, mon frère dit tout à coup à M. N... : « Pour un fou, il ne raisonne pas trop mal ! ». Cela ne laissa pas que de m'étonner beaucoup, car mon frère, à qui j'avais raconté, à mon retour d'Alger, que ma femme me traitait couramment de fou, avait répondu que j'étais fou comme lui. (Il n'y a eu en effet, jamais de fou dans notre famille).

« Quoi qu'il en soit, après déjeuner, je fus pris d'un sommeil irrésistible et, malgré la présence de M. N... j'allai me coucher. Ce sommeil, inexplicable pour moi (car je ne suis pas dormeur), me reprit souvent par la suite, surtout après dîner.

« Je suppose que ma femme me versait quelque narcotique pour se divertir pendant mon sommeil. Elle m'avait dit, en effet, plusieurs fois à Alger : « Tu t'es bien amusé, toi, « je peux bien m'amuser à mon tour ! ». Ce qu'elle faisait sans doute, car, là-bas, déjà, je m'endormais aussitôt après dîner, d'un sommeil lourd, pour ne me réveiller que vers une heure ou deux heures du matin.

Au cours d'une scène de ménage, Mme H...

« ...Prit notre enfant dans ses bras, s'écriant : « Ton « père est fou, mon pauvre enfant, ton père est fou ».

« A partir de ce jour, je ne pus aller dehors sans entendre dire, tantôt par certaines personnes : « Voilà le plus grand « cocu de la terre ! », ou bien : « Voilà notre maître à tous ! ». Ou encore, dans les tramways, d'aucuns me marchaient sur les pieds sans s'excuser, ajoutant même parfois : « Il n'y a « rien à faire ! ».

« J'avais tellement conscience qu'on me cherchait quelque mauvaise querelle pour me faire enfermer comme fou, que je supportais tout, en effet, sans rien dire.

« Je n'en finirais pas, Monsieur le Procureur de la République, s'il fallait que je vous raconte tout ce que l'on me fit et me dit pendant les trois semaines que cela dura. Qu'il vous suffise de savoir que, étant allé un jour à Bordeaux, dans l'intention de déposer une plainte en empoisonnement contre ma femme, j'errai plusieurs heures dans les rues et sur les places, sans oser entrer au commissariat ou chez un avoué, car, aussitôt que je voulais entrer quelque part, j'y apercevais des personnes qui m'étaient déjà suspectes. »

Quelque temps après, M. H... retourne chez son député pour lui demander de lui faire obtenir une perception, ce qui serait moins fatigant que son métier d'instituteur.

« A dater de ce jour, les insinuations recommenceront de plus belle à l'école et dehors. L'un parlait devant moi d'un instituteur qui, s'étant entendu avec sa femme pour surprendre au bon moment l'inspecteur dont elle était la maîtresse, lui avait fait signer un papier qu'il ne lui avait rendu qu'après avoir été nommé directeur; l'autre (je dirai les noms au besoin) l'autre, donc, venait me dire : « Regarde « un tel, il a sorti sa boîte à cornes ». Un troisième disait aussi tout à coup, sans raison : « La vérité est en marche ! ».

« L'homme de service lui-même, quand je passais, disait aux femmes qui attendaient dans le vestibule de l'école : « C'est celui-là ». Ou bien encore : « Lagardère ». Il disait sans doute Lagardère parce que j'avais dit la veille, à ma femme, dans un moment de colère que, si j'étais sûr de la chose, un régiment ne m'empêcherait pas d'aller trouver M. Loubet lui-même.

« Jusqu'à certaines mères de mes élèves qui venaient me demander si je n'aurais pas bientôt une petite fille, disant qu'il me fallait donner une petite sœur à mon fils, et me riant ensuite au nez.

« Bref, j'en entendis tellement que j'endurais le martyre.

« Je finis par retomber malade, et cela d'une façon étrange, car ce fut après avoir bu une tasse de thé chez mon collègue franc-maçon, lui aussi, un nommé M. L..., que j'avais toujours pris pour un ami, mais que je considère maintenant comme un faux ami jusqu'à preuve du contraire, et voici pourquoi : Ce collègue dit un jour à ma femme, moi pré-

sent : « Il y a de beaux produits sur les bords de la Lède ! ». La Lède est une petite rivière de mon pays natal. Or, comme déjà on me traitait presque de maquereau, je le pris forcément pour moi.

« Un autre jour, sa femme, qui venait de voir jouer « Falstaff », me répondit ironiquement à mes demandes réitérées du rôle qu'il jouait : « Il joue le rôle de cocu ! », ce qui est faux, d'ailleurs. Ma femme et elle se mirent ensuite à ricaner. »

La vie familiale devint intenable. La femme du malade convoque sa famille et l'internement est décidé.

« D'ailleurs, elle avait déjà cherché, par tous les moyens, à me faire enfermer, et l'avant-veille, était déjà allée, dans ce but, avec M. S..., déposer une plainte chez M. le Commissaire de Police, disant que je les avait menacés tous les deux avec un marteau. Or, le jour où je me suis lavé à grande eau, comme on était venu frapper à ma porte, j'étais allé ouvrir après avoir pris machinalement un petit marteau. En voyant M. S... et ma femme, j'avais simplement dit : « Allez-vous-en ! Allez-vous-en ! », car j'avais, à ce moment, dans l'idée qu'ils voulaient me vendre à la franc-maçonnerie, mais je n'avais jamais eu l'intention de les frapper, comme ils l'ont prétendu dans leur déposition. »

M. et M^me^ H... vont à la gare et ne voient pas le frère du malade à la descente des voyageurs.

« Quand il fut hors de doute que mon frère n'était pas au nombre des voyageurs, nous repartîmes. A ce moment, un petit apprenti ayant eu l'air de se moquer de moi, je me mis à sa poursuite, poursuite que j'abandonnai bientôt, du reste. J'étais toutefois un peu surexcité. Nous montâmes cependant sur l'impériale d'un tramway « Gare d'Orléans, « Gare du Nord ». A peine assis, un soldat (un sergent, je crois) vint se placer près de moi. Il me vint alors à l'idée que les embêtements que j'endurais depuis si longtemps allaient recommencer, et je jetai le képi de ce sergent par terre.

«En chemin, j'appelais le sergent de ville mon cousin et, me prenant pour un indicateur, je disais au passant : « Toi, « ton compte est bon », ou bien : « Toi, tu n'es pas blanc! », etc...

« Avant d'entrer au poste, je donnai un coup de pied à mon frère et, un peu plus tard, dans le poste, je jetai à terre le chapeau de M. V..., car j'avais l'intuition que, si j'étais là, c'était à eux que je le devais. »

Envoyé à l'Infirmerie spéciale, H... est envoyé à Sainte-Anne et, de là, transféré à Ville-Evrard.

« Du reste, je ne me plains pas des soins qui me furent donnés par les médecins de Ville-Evrard, je me plains simplement d'avoir été gardé sans être réellement malade.

« Toutefois, si vous le voulez bien, je vous raconterai de vive voix les petites misères que me firent certains gardiens, dont l'un, je crois, aurait bien voulu me voir tomber malade pour tout de bon.

« On m'a cité, samedi dernier, ces paroles de La Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable, etc... ». Pour moi, je veux avoir confiance et vous crie de toutes mes forces : **Justice** !

« Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments respectueux.

« Signé : H...,
« Instituteur-Adjoint à Paris,
« actuellement en congé régulier. »

Après son premier internement, sur la demande de M^me^ H..., le certificat de sortie ayant été rédigé, le malade va se reposer dans son pays natal, mais

« Les menaces qu'elle m'avait faites avant notre départ ne tardèrent pas à se réaliser et les ennuis recommencèrent bientôt pour moi.

« Donc, quand je passais, l'un disait : « On va le rendre « fou », à quoi il était répondu : « On n'a pas encore com- « mencé ». Ou bien, on criait : « Dreyfus ! ». Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, à Paris, en 95, quelqu'un, dans la discussion, m'avait déjà appelé « Dreyfus ! ».

« Si je parlais religion, on disait : « Il prêche encore », faisant ainsi allusion, je pense, à ce que j'avais cité ces paroles de l'Evangile aux agents qui me conduisaient au dépôt, à la suite de ce que j'ai raconté d'autre part, car je me prenais alors pour J.-Christ : « Voyez là-bas cette pauvre « femme avec son jeune enfant, elle ne se doute pas que « les temps sont proches ! ».

« Quelqu'un campa même un jour à quelques mètres de moi ; il me dévisagea pendant plusieurs minutes sans m'adresser la parole.

« Un camarade d'enfance me dit aussi un jour en passant : « Tu aurais mieux fait de te faire curé ! ». Je suis allé, en effet, au séminaire, mais pourquoi me disait-il cela ?

« Un jour que j'allais chercher mon enfant à l'école, une dame se mit à dire : « Quand on n'a pas de tête, il faut avoir des jambes ».

« Achetant quelque chose chez une autre dame, quelque temps avant, m'avait dit : « J'ai beau regarder au plafond, « je ne vois pas d'araignée ! ».

« Son allusion était assez transparente et il ne fallait pas être bien intelligent pour la comprendre.

« Son oncle, du reste, que je connaissais cependant très peu, s'était donné à moi comme camarade d'enfance de mon pauvre frère aîné, mort il y a trois ans d'une façon tout au moins bizarre, avait en quelque sorte provoqué mes confidences, puis au moment où un monsieur passait, il se mit à crier : « Allons, allons, vous vous faites des idées, vous « feriez mieux de vous mettre bien avec votre dame ! » Et, comme étonné de cette sortie, je lui disait : « Vous aussi, « vous êtes de la police ou de la franc-maçonnerie », il me répondit, goguenard : « Il faut bien de tout pour faire un « monde ! ». Celui-là aurait bien voulu me voir une araignée dans le plafond, je crois !

« Quelques jours après, ce même individu, en ayant l'air de s'adresser à un tout petit enfant, au moment où je passais : « Tu es bien coiffé ! Ah! oui, tu es bien coiffé ! »

« Une autre fois, une autre dame disait en me regardant : « Il faut le faire marcher ! il faut le faire marcher ! », parodiant en quelque sorte les paroles de la maîtresse de ce franc-maçon d'Alger, nommé D..., qui m'avait dit un jour : « Si « vous aviez à faire à moi, je vous ferais bien marcher ! », etc., etc...

« Enfin, ce qui me décida à venir vous trouver au mois de novembre dernier, c'est que la scie finissait par devenir par trop méchante, car on disait : « C'est aujourd'hui qu'on « l'arrête ! », ou bien : « Nous allons chercher les gendar- « mes ! ». Voilà du reste, pourquoi, Monsieur le Procureur, je vous ai demandé si l'on avait quelque chose à me reprocher, ajoutant que, dans ce cas, je me mettais à la disposition de la justice. Vous m'avez répondu : « La police vous tient « pour un brave homme ».

« Eh bien, alors, pourquoi toutes ces insinuations ? Pourquoi ne cesse-t-on de vouloir me faire croire que ma femme me trompe ?

« Quelqu'un m'a même dit que c'était elle qui excitait ses amants à me faire subir toutes ces avanies; celui-là même, du reste, qui prétendait qu'elle allait tous les jours chez M. B..., ajoutant que, si elle avait à faire à lui, il l'aurait bientôt surprise. Et pourquoi, maintenant, changeant de système, se gratte-t-on énergiquement le front ou la tête quand je passe, ou bien, se mouche-t-on bruyamment à différentes reprises, ou affecte-t-on de cracher de la façon la plus dégoûtante ? Je ne commente pas ces choses, ni ne cherche à en expliquer le pourquoi; je me borne à les signaler en passant.

« Et remarquez que je n'aurais attaché aucune importance à ce que l'on se grattât le front ou la tête si, au moment

de délivrer mon exeat, M. le Docteur Sérieux, quand je lui eus dit qu'un gardien, un jour que nous étions seuls, m'avait fait les cornes avec ses doigts en disant : « Que vous le « vouliez ou non, ce sera comme ça ! et au lieu d'un vieux, « ce sera un jeune maintenant ! ». Si, dis-je, le Docteur Sérieux ne m'eut répondu : « Vous exagérez sans doute : on se gratte peut-être la tête (et il avait joint le geste à la parole), et vous croyez que l'on vous fait les cornes ».

« Or, comme je l'ai déjà dit plus haut, voulant quitter Ville-Evrard à tout prix, j'ai fait semblant de le croire en disant : « Peut-être bien ».

« Mais vous pensez bien que j'étais fixé et que je sais faire la différence entre : « Faire les cornes et se gratter « la tête ou le front ».

« La vie est donc tout à fait impossible entre nous et le cerveau le mieux organisé ne saurait résister longtemps à de pareils assauts. »

Ici apparaissent quelques interprétations endogènes.

« Voici, du reste, une nouvelle preuve à l'appui de cette plainte : je suis allé au Boulou, au mois d'août dernier, pour y soigner mon estomac malade, et j'étais, à ce moment-là, en possession complète de tous mes moyens, comme, d'ailleurs, depuis le mois de mai, époque de notre première séparation, mais, quelques jours après mon retour du Boulou, j'eus conscience qu'on m'intoxiquait de nouveau, car j'étais parfois un peu excité et je me sentais devenir de plus en plus nerveux.

« Je pris alors la résolution de ne boire que du lait, de l'acheter et de le faire bouillir moi-même, ne m'en servant qu'au fur et à mesure de mes besoins, après l'avoir mis sous clé.

« Pour ce qui est des excitations étrangères, je me rappelle fort bien le conseil plein de sagesse que vous m'avez donné, en me disant d'aller me promener là où il n'y a personne; mais, outre que cela est difficile (car M... et ses environs ne sont pas un désert), j'estime que, en République, sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité » ne doit pas être un vain mot; que j'ai le droit, comme tout le monde, d'aller où bon me semble, et que nul ne peut entraver cette liberté, soit d'une façon, soit d'une autre, sans encourir la rigueur des lois.

« Voilà pourquoi, Monsieur le Procureur de la République, je me mets sous leur protection, vous demandant de vouloir bien les appliquer et faire cesser de mauvaises plaisanteries, pénibles ou ridicules, incompatibles avec ma qualité d'instituteur et ma dignité de tout homme libre.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

« Décembre 1905 ». « Signé : M. H...

B. Interprétations endogènes.

Les écrits de M. H... montrent à quel point les interprétations peuvent se multiplier à propos des moindres événements de la vie.

Chez certains malades, la sensibilité, les troubles cœnesthésiques et la cœnesthésie elle-même, vont constituer le substratum du délire.

Comme l'ont excellemment dit VASCHIDE et VURPAS : « L'introspection somatique ne porte pas seulement sur les troubles morbides que peut éprouver le sujet, mais encore sur l'observation minutieuse de l'organisme. Le malade considère comme pathologique certaines constatations qu'il n'avait pas faites jusqu'ici, simplement parce qu'il ne les avait pas cherchées ».

Le diagnostic des interprétations endogènes avec les hallucinations de la sensibilité générale, les hallucinations somatiques, génitales en particulier, est très difficile. C'est l'ensemble du tableau clinique, la présence d'hallucinations auditives ou visuelles qui fera penser à une psychose hallucinatoire : la co-existence d'interprétations exogènes fera penser à une psychose interprétative.

Nous donnerons comme observation-type celle d'une malade, M^me^ M..., internée à l'âge de 51 ans, avec le certificat suivant du Docteur DE CLÉRAMBAULT.

Placement d'office mars 1926 :

« Psychose interprétative. Présentement, paresthésies internes avec explications exogènes. Doutes, recherche des causes, des buts.

« Absence d'esprit paranoïaque. Constrictions thoraciques nocturnes prolongées, palpitations, toux anormale, explicables par empoisonnement. L'auteur immédiat est une amie malade auprès de qui elle s'était rendue pour la soigner. Rayon de la mort. Vivisection sur elle, à distance : vie en danger. Début de l'introspection il y a six mois, selon elle; avant cette date, selon toutes probabilités depuis dix ans, mécontentement, méfiance diffuse; mêmes injustices à son égard dans les cadres hospitaliers. Plainte au Parquet il y a peu de jours. Brouille avec un frère médecin qui, lui ayant fait le traitement logique, lui a semblé refuser de la protéger.

« Divorcée depuis 24 ans, déplacements subcontinus depuis lors, ménopause depuis 25 ans ».

Chez cette malade, on note des tendances interprétatives anciennes. Voici, du reste, ce qu'elle écrit à son médecin :

« En 1916, j'entre dans les hôpitaux militaires, j'y ai rempli avec conscience les fonctions qu'on a bien voulu me confier, sans pouvoir satisfaire mes chefs et en faisant naître des sentiments de jalousie parmi les infirmières en général qui m'entouraient ou qui étaient chargées de me surveiller. L'une même, à Tarente, a fait courir le bruit que je buvais et m'a peut-être notée comme ayant ce vice.

« En 1921, je fus obligée de donner ma démission. J'avais l'impression que je me trouvais dans un milieu de soldats communistes revenant d'Allemagne; l'infirmière de service me tenait des propos insensés, qu'il ne fallait jamais avouer quand on empoisonnait quelqu'un, et qu'elle le recommandait à son fils, enfant d'une huitaine d'années, en lui faisant lire les procès célèbres de la Brinvilliers, etc...

« Comme ses chefs l'estimaient énormément, elle n'était donc pas une folle; c'était à moi de prendre la porte. »

La malade signe un contrat de deux ans pour servir comme infirmière au Tonkin. A sa rentrée en France, le Ministère ne lui renouvelle pas son contrat. M^me^ M... est alors obligée de reprendre son ancien métier de gouvernante. Elle continue à interpréter, mais de façon imprécise.

« Après une représentation à laquelle j'avais assisté sur le conseil d'une autre de mes élèves, poussée aussi par les trois artistes, j'eus l'impression qu'elle savait aussi que j'y étais allée sans en avoir parlé à personne, tellement j'avais été choquée par ce spectacle, qui avait ravivé le dégoût de mes courtes années de mariage. En sortant, *j'eus la sensation de recevoir un projectile à la tête. J'eus aussi l'impression que mes lettres étaient lues au bureau de poste.* Pour qui ? et pourquoi ? Que j'étais suivie et que, peut-être, par la lumière électrique, on pouvait savoir ce que je faisais chez moi. »

M^me^ M... abandonne alors ses leçons et part à Arcachon comme garde-malade, mais là :

« ...Elle insistait pour que j'aille avec sa voisine dans la forêt de sapins chercher de l'eau minérale. Une nuit, je fus prise de douleurs violentes qui me firent tousser violem-

ment, elle se leva pour me dire que cela provenait peut-être de l'eau d'Arcachon, qui contenait du plomb, à cause du tuyautage, contraire aux propriétés de cette eau. Malgré ces explications, je repris le premier train pour Paris en souffrant toujours dans la région de l'estomac, mais je n'osais pas descendre chez moi. »

Enfin, l'intensité des interprétations est telle que le 2 mai 1926, M^me^ M... envoie à son frère, qui est dans le Midi, le télégramme suivant :

« As-tu permis à tes confrères de faire de la vivisection sur moi ? »

Internée, la malade continue à présenter les mêmes malaises et c'est pour le médecin traitant de l'asile qu'elle rédige quotidiennement des lettres afin d'attirer son attention sur les troubles qu'elle ressent.

Le 19 mars 1906, elle écrit :

« Je viens vous rendre compte que je souffre d'insomnies provoquées, je pense, par les mêmes causes dont je me plaignais à mon domicile, pendant le mois de février surtout, et à Arcachon, où j'avais remarqué une certaine animation parmi les ouvriers électriciens de cette petite ville. Je pensais alors, et je crois encore être sous l'action de rayons ultra-violets ou autre invention radiologique, capable d'affecter, en ce qui me concerne, le cœur, de précipiter ses battements en occasionnant un malaise très pénible et énervant. J'ai ressenti aussi quelquefois des douleurs aiguës qui me faisaient pousser une plainte.

D'où viennent ces rayons ? et par quels appareils sont-ils dirigés, et par quels procédés peuvent-ils me faire souffrir si longtemps : ampoules de Crookes ? ondes électriques s'accumulant dans l'organisme ? spiritisme ? Je n'ai rien étudié là-dessus pour vous donner des indications, mais je crois que les magasins d'instruments électriques et les installations dans les cliniques peuvent fournir des renseignements à ce sujet. Au début, j'avais pensé que cela m'arrivait par les ampoules d'électricité ? J'avais même supprimé l'usage du gaz et n'employais plus que le pétrole pour m'éclairer, mais, malgré cela, les phénomènes persistaient. Vous seriez bien aimable, Docteur, de vouloir bien me dire si, à côté du mal on a découvert le moyen de se mettre à l'abri des tentatives lâches et criminelles qui martyrisent la vie d'honnêtes gens.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments reconnaissants ».

Un an après, en janvier 1927 :

« Monsieur,

« Voulez-vous avoir l'obligeance d'écrire à Mme X..., qui s'intéresse beaucoup à moi depuis ma jeunesse, pour lui dire exactement dans quelles conditions exactes sont les organes dont je me plains, depuis que je m'imagine être dans une maison de prostitution.

« Je suis dégoûtée à la pensée d'être un mannequin entre des mains que je ne connais pas, s'ils n'ont dans la vie que des appétits matériels les plus bas, et qu'un but méprisable pour l'âme, celui d'assouvir toutes leurs passions malpropres, je suis déjà la victime sans défense de ces procédés qui sont accompagnés d'injures grossières par les malades qui m'entourent.

« A l'infirmerie, dès les premières manifestations, je me suis révoltée, vous écrivant que je ne voulais pas devenir vicieuse. Je n'ai jamais été gênée par ces organes, je ne m'étais pas aperçue de leur existence avant 1918 (dans les hôpitaux militaires) ; cela coïncidait avec mon retour d'âge à des intervalles si éloignés qu'au milieu de mes occupations actives, je ne m'en suis pas inquiétée.

« Sans explication et sans mon autorisation, mon martyre a commencé à l'infirmerie, mon imagination seule cherche encore à expliquer les horreurs que j'ai endurées et qui n'ont pas encore cessé. Après le supplice, mes organes génitaux transformés ne me laissent plus de répit avec une hémorroïde surgissant en une nuit, mon cœur est détraqué, il ne bat plus à l'unisson de mes sentiments, rien ne m'a été épargné : danse de Saint-Guy, fléchissement des genoux, maux de tête, etc..., cauchemars épouvantables, spiritisme, électricité ! Toutes ces horreurs ne m'ont pas été épargnées depuis le 10 mai que je suis à Sainte-Anne.

« Mon frère n'est pas un spécialiste, il ne comprend rien à mes souffrances. Moi, je peux vous affirmer que je n'avais besoin que de repos quand je suis entrée dans votre service, et aujourd'hui, je suis détraquée, anémiée et surtout bien écœurée d'avoir subi pareilles horreurs sans savoir pourquoi ! puisque j'avais simplement fait une plainte au Procureur de la République contre inconnu.

« Il serait humain, Monsieur, que vous fassiez cesser les phénomènes occultes qui me font souffrir, et que vous remettiez un système nerveux dans l'état qu'il avait à mon arrivée. Je suis à bout de force et de courage ! Si des êtres méprisables, par leur manque d'honnêteté, profitent de mes agissements, lesquels? Je n'ai jamais eu rien à me reprocher, — je ne les connais pas, et c'est bien involontairement de ma part, — je voudrais reprendre seule la direction de ma vie, qui n'a jamais été salie par moi-même.

« Veuillez agréer, etc... »

C. Délire d'interprétation fruste.

A ces deux observations, nous tenons à ajouter une lettre adressée à M. le Docteur CAPGRAS pendant la guerre, par M. G..., huissier de son état, et dont M. CAPGRAS a bien voulu nous donner communication.

Les tendances interprétatives de M. G... ont été exagérées par les émotions de la campagne. Combien de ces malades ont dû être traduits devant les conseils de guerre, faute de médecins aliénistes à l'avant.

« Monsieur le Médecin-Major
de l'Hôpital Complémentaire N°
à X...

« A ma compagnie, j'ai bien été pendant quelque temps l'objet de légères brimades de la part de certains camarades qui ne me pardonnaient pas mon séjour au dépôt et qui me traitaient d'embusqué; ils savaient aussi que j'exerçais la profession d'huissier, mais comme j'étais toujours prêt à leur rendre service et à leur être agréable, ces petits malentendus se dissipaient vite et on n'en parlait plus. Mais, plus tard, les brimades devinrent plus sérieuses et, à un moment donné, j'ai été dans l'obligation de me plaindre à M. le Lieutenant H..., qui commandait à ce moment-là la compagnie.

« Cet officier fit une petite enquête et fut vite fixé; je crois même pouvoir dire qu'il en fit part au colonel de mon régiment; toujours est-il que, dans les premiers jours du présent mois, j'allai à la visite et je me plaignis à Monsieur le Médecin-Major que j'avais le nez, les oreilles et les yeux congestionnés. M. le Médecin-Major me reconnut deux jours exempt de service; à ce moment-là, je me rendais bien compte qu'un voyou de ma demi-section m'intoxiquait au chloroforme (d'autres camarades s'étaient plaints) et cela, je puis le prouver; je dus donc retourner à la visite de M. le Médecin-Major, et ce même jour, M. le Docteur, après m'avoir visité la figure, rédigea un billet d'entrée pour l'hôpital, sur lequel il était inscrit comme diagnostic : « Troubles mentaux ». J'ai eu en mains ce billet d'hôpital, puisqu'il a été établi en double au bureau de ma compagnie, et j'affirme que la mention « en observation » n'était point sur ce billet d'hôpital; je peux même le prouver.

« Par conséquent, rien ne me faisait prévoir une pareille décision à mon égard, puisque j'étais très calme, aussi bien devant M. le Médecin-Major qu'à ma compagnie. Je n'ai

jamais eu de crises, ni d'accès de colère, au contraire, je subissais les brimades qui m'étaient faites avec le plus grand calme; j'avais même pris le parti de ne plus me plaindre, mais au vu d'un pareil diagnostic sur mon compte, je ne pus m'empêcher de protester. Je fis alors constater par divers témoins que j'avais toute ma lucidité d'esprit et que je n'étais ni fou, ni exalté, ni énervé, ni atteint de la manie de la persécution. Vous comprenez comme moi, Monsieur le Médecin-Major, combien ce diagnostic a pour moi de terribles conséquences. Aujourd'hui, tout le monde croit que je suis interné comme fou dans un hôpital. Comme je vous l'ai dit, je suis officier ministériel, et la réputation d'être fou à un homme d'affaires n'est pas faite pour lui attirer la confiance des clients.

« Tout cela est prémédité contre moi, et c'est l'œuvre de vengeance d'un médecin des environs de chez moi qui me doit encore pas mal d'argent et qui cherche, par tous les moyens possibles, à me faire le plus de mal qu'il peut. Je sais aussi qu'il y a au Parquet de mon arrondissement un certain nombre de lettres anonymes écrites contre moi; je trouverai bien le moyen de prendre communication de mon dossier, et nous verrons ensuite. Je sais aussi qu'il s'acharne contre moi par tous les moyens possibles, mais il ne peut pas me faire grand'chose, Dieu merci. Je sais encore qu'il a des amis au X[e] régiment territorial; je n'en dis pas davantage.

« Je dois ajouter, pour être complet, que, tout à l'heure, je parlais de préméditation, mais je déclare que *je ne faisais pas la moindre allusion à M. le Médecin-Major M...*, car je suis trop discipliné et porte trop de respect à mes supérieurs pour avoir le moindre écart de langage sur leur compte, car je n'ignore pas que je suis soldat, et aujourd'hui, plus que jamais, on doit montrer le plus grand respect aux gradés.

« Me voilà donc parti pour E... et j'entre comme fou à l'ambulance 12-2, secteur postal 3. Cette ambulance est dirigée par M. D..., médecin chef, et M. le Docteur L..., en est le médecin principal.

« A la première visite de M le Médecin-Chef, je dus faire constater au Docteur que j'avais toute ma lucidité d'esprit, et que je n'étais point atteint de la manie de la persécution; celui-ci l'a reconnu en présence de plusieurs malades et de l'infirmier-major, et c'est à partir de ce moment-là que plusieurs infirmiers me prirent en grippe; ils ne me répondaient jamais quand je leur demandais quelque chose.

« On me fit toute espèce de misères. Dans le cours de la nuit, on m'intoxiquait sans nécessité et on prenait plaisir à me serrer durement une partie délicate de mon corps. Le quart qui servait à contenir le lait que l'on me donnait était toujours intoxiqué, et aussitôt que je m'étais mis sur le lit, j'étais immédiatement pris d'un lourd sommeil; j'en

fis part à M. le Médecin-Major D... et celui-ci ne fit aucune réponse. Je pris donc la détermination d'écrire à M. le Médecin Principal L..., afin qu'il m'autorise à être entendu par lui, et je remis ma lettre à M. le Médecin-Major D...

« Ma lettre est restée sans effet, et je n'ai jamais vu M. le Médecin Principal. Le but de ma réclamation à M. le Médecin Principal était de lui signaler ce qui m'était fait et de lui demander à changer d'ambulance.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Médecin-Major, votre très humble serviteur. »

LES ÉCRITS DANS LES DIFFÉRENTES FORMES CLINIQUES DE DÉLIRE D'INTERPRÉTATION

I. Délire de persécution.

Mme M..., institutrice libre, âgée de 54 ans, est internée d'office pour la première fois, le 24 Octobre 1922, avec le certificat suivant du Docteur DE CLÉRAMBAULT, qui est une véritable observation résumée :

« Délire imaginatif. Persécution, revendication familiale, interprétations nombreuses portant sur la complexité réelle de ses origines, sur ses affaires d'intérêts et sur son voisinage, constructivité prédominante, affabilité, expansivité, crédulité, tendances optimistes et mégalo-maniaques. Un héritage provenant de la famille devait lui revenir de par le sang (peut-être exact). Cet héritage a été détourné par de vastes machinations, constitution d'une sosie dans le but de toucher des fonds, usurper son identité, commettre, en son nom, des excentricités et la faire passer pour folle, puis l'interner. Actes falsifiés par des officiers ministériels, étonnements naïfs comme celui de se voir citer en justice par une feuille autre que sa demande d'instances, etc. Tapages faits dans son domicile en son absence, cartomancienne établie dans sa maison pour simuler d'être avec elle une seule personne, etc...

Coïncidences insignifiantes prises pour preuves en séries innombrables; autres preuves futiles paraissant basées sur

des illusions du souvenir. Insociabilité acquise depuis le délire. Accuse ses voisins et sa concierge d'intrusion, de vols, etc... Aurait menacé sa concierge avec une tige de fer. Anxiété, crie et se barricade. Dénégations, attribue à sa sosie les faits qui lui sont attribués. Début ancien, chronicité. »

La malade résume elle-même, dans la note suivante, les thèmes essentiels de son délire :

« On m'a internée pour justifier :

« 1° Le détournement de la succession du frère de mon mari.

« Folie de la persécution simulée par anticipation par la concubine de mon mari, comme étant moi.

« 2° Détournement de la succession de mon père naturel.

« Folie des grandeurs, sa cousine germaine possède mon état civil et une reconnaissance, l'acte authentique avec laquelle elle a touché la nue-propriété d'un titre dont une servante est usufruitière et qui devait revenir aux enfants de mon père, nés ou à naître, puis à éloigner des co-héritiers.

« 3° Justifier des certificats médicaux de maladie nerveuse pour supprimer la pension alimentaire, demander mon internement avec expulsion.

« 4° L'expulsion avec simulation d'attaque à main armée, un dossier de concierge pour faire l'internement d'office et à vie, avec la complicité adéquate.

« 5° Un blanc-seing rempli par l'huissier, blanc-seing autre que le récolement qu'il a fait signer et substitution pour s'absoudre et dire que c'est moi qui ai demandé l'hospitalisation. »

Le récit suivant, rédigé de la main de la malade, remplit plusieurs cahiers, soit environ 250 pages, sans compter tous les textes accessoires. Pour donner une idée de la complexité du délire de M^me^ M..., nous en donnerons quelques extraits. Nous sommes obligés de nous limiter à cause du peu de place dont nous disposons :

« 9 Février 1923.

« Lorsque mon beau-père mourut le 4 Octobre 1912, j'étais séparée de mon mari depuis environ dix ans; il habitait avec une dame Marie qui avait un fils, comme moi j'en ai un.

« Le vieux monsieur, mon beau-père, avait gagné une jolie fortune dans la maison de comestibles X...

« A sa mort, mon mari voulut revenir avec moi dans mon appartement et prendre la dame S... comme bonne.

« Je refusai et, dans le commencement de janvier 1913,

sans que j'en connusse la raison, il me menaça de me faire arrêter.

« Simultanément avec la mort de mon beau-père (4 Xbre 1912) ; la loi de « la recherche de la paternité » passa le 12 Novembre 1912, cela m'intéressait, étant la fille naturelle de Barbe... et de Gaston de X..., âgés l'une de 17 ans et l'autre de 24 ans.

« Au moment de la loi de novembre 1912, mon père était célibataire et vivait seul avec des chiens et des chats, dans son hôtel particulier à Paris. Il n'avait plus de famille autre qu'une cousine germaine et des cousins. C'était un misanthrope.

« Cette loi déjouait les calculs de la famille de mon père, fils unique; elle avait compté sur sa fortune depuis toujours.

« Cette loi de 1912 faisait de moi l'héritière éventuelle de la fortune de M. de R...

« Quand mon mari m'eut menacée de me faire arrêter sans raison, je pris peur et je crus que lui et sa compagne voulaient me mettre à la porte de chez moi; j'allai alors trouver Me N..., avoué, qui m'avait représentée dans la succession de ma mère naturelle, décédée subitement en pleine jeunesse, le 24 juillet 1888; elle était riche, je n'étais reconnue ni de mon père ni de ma mère. Quand elle mourut, je ne voulus rien d'elle pour des raisons que je passe; j'avais été élevée par ses parents avec ses cinq frères et sa sœur dont elle était l'aînée. En 1879, mon père, alors, avec ma mère, me réclama et on me rendit sans condition.

« Me Charles N... me fit proposer de me représenter dans la succession de ma mère, me faisant connaître mes droits. Mon mari m'y contraignit.

« Avec un grand notaire de Paris, ils liquidèrent ma succession; ils me donnèrent quinze mille francs, somme minime pour sa richesse, c'était surtout pour pouvoir mettre les scellés, s'emparer de sa correspondance sentimentale, des papiers et me faire des ennemis de ceux qui m'avaient élevée.

« Vu l'âge de ma mère à ma naissance, ma paternité pouvait s'obtenir de droit, par jugement et l'action était imprescriptible. Ce jugement fut rendu le 10 juin 1890. (A l'acte authentique).

« Donc, j'allai voir Me N... en janvier 1913, pour mon mari et pour la loi de paternité.

« Alors, mon avoué, Me N..., s'entendit avec mon mari, la dame S... et la famille de mon père pour m'amener où j'écris ces lignes et sans que je ne l'aie voulu ni demandé, profitant des confidences que je lui fis sur le caractère méchant de mon mari et de sa situation matrimoniale, il me conduisit à la séparation de corps et de biens (8 janvier 1914), renoncement à la communauté, liquidation de la communauté, divorce par conversion à mon profit (30 décembre 1919), un autre infamant contre moi. »

On voit combien le délire devient complexe.

« Le nouvel avoué, Me N..., ne voulut pas faire de demande de divorce et, le 17 décembre 1918, les avocats Y... et Z... prirent un jugement d'enquête. Cette enquête n'eut pas lieu, mon mari n'ayant pas trouvé de témoins. Il se désista de sa demande en divorce le 29 juillet 1919 (3e Chambre). Cette enquête avait été fixée pour mars 1919 à la 3e Chambre; le jugement de séparation avait été prononcé à la 4e.

« Voilà donc des évènements relatés jusqu'au 29 juillet 1910, désistement de la demande en divorce du 4 octobre 1917, avoués X... et Y...

« A la mobilisation, mon père, âgé de 72 ans, fut emmené à Lourdes par sa cousine germaine, infirmière bénévole; peu après, on ferma l'hôtel de la rue Vintimille, à Paris, et les vieux serviteurs furent renvoyés. »

En 1914, la malade signe un engagement de location à son nom de femme, Germaine Q..., alors qu'elle aurait dû signer Germaine M... C'est là l'origine d'une série de confusions de noms et de personnes dans diverses affaires judiciaires.

A peine installée dans son nouveau local, les démêlés avec ses voisins recommencent :

« Ils commencèrent immédiatement à mettre à une de mes portes d'entrée (j'en ai deux), leur escabeau, et à tourmenter la concierge d'alors ainsi que moi; elle était concierge depuis trois ans seulement avant mon entrée dans la maison (avril 1914).

« En manœuvrant cet escabeau, ils donnaient de grands coups dans mes portes et dérangeaient mon enfant qui était malade, cherchaient querelle et secouaient leur tapis dans le couloir, les fenêtres de l'escalier étant condamnées.

« Ma voisine de palier, Mme Du..., se servait de la bonne de la famille M..., locataire du second, pour susciter de méchantes querelles que j'ai toujours laissé passer sans répondre; elle avait déjà fait partir les locataires qui occupaient l'appartement avant moi et qui étaient déménagés à cause d'eux. »

La concierge de l'immeuble est remplacée.

« Dès que la dame Ned fut ma concierge, elle voulut se lier avec moi, elle m'attirait chez elle, voulait payer mes factures en mon absence et cancaner sur les locataires, ce que je ne voulus pas; je l'évitais autant que je le pouvais. »

Les règlements et lois relatifs au loyer, qui se sont succédés

après la guerre, sont encore une source de procès embrouillés et de complications inextricables.

« Le 1er décembre, on m'appela à la Commission Arbitrale; le 4 décembre, je tombai malade de vomissements incoercibles. La dame De..., de Vincennes, m'avait apporté un demi-litre de lait, alors introuvable et j'avais été prise d'un grave malaise après l'avoir bu.

« Le Docteur U.. vint le 7 décembre et le 11 décembre; il me fit une attestation médicale pour envoyer au Président de la Commission Arbitrale, où je ne pouvais me rendre le lendemain : « Je certifie que la dame Germaine M... est « atteinte d'une affection qui l'oblige à garder la chambre; cette attestation ne peut servir pour les Tribunaux ». Ce fut la concierge qui la porta.

« Le 19 décembre, je reçus une feuille que dame veuve Q... était condamnée par défaut à payer à veuve V... les 3.500 francs, la totalité de ce qu'elle demandait, à raison de 150 francs par mois, payables immédiatement ou à l'expulsion immédiate, faute d'un paiement : « Elle n'a pas pu prouver « que la guerre l'a privée de ses ressources, condamnons « la dame veuve Q... à payer à dame V... 3.500 francs. »

Les deux procédures (divorce et loyer) évoluent et se compliquent simultanément.

« Le 9 mars 1920, j'avais reçu la signification du jugement de conversion de séparation en divorce, n'ayant fait ni opposition ni appel; il devint définitif le 10 mai 1920 et transcrit le jour même par Me Z..., avoué de mon mari. Ce dernier ne m'envoya plus la pension alimentaire sur laquelle l'avoué comptait pour m'interner si je la revendiquais, ce que je ne fis pas. Jusqu'à cette date, M. M..., gérant de la dame V..., qui s'était substitué seul propriétaire à la veuve V.., me signifia le 10 juin 1920 un congé-prorogation, où il se substituait co-propriétaire avec la dame Mathilde K... à l'ancienne propriétaire Mme veuve V..., ce qui devenait indispensable alors, pour clore les deux dossiers et les rendre. (Recherche de paternité et divorce infamant commencement de voie directe).

« Tout de suite après les délais d'appel du jugement de conversion en divorce, Me H..., notaire à X..., m'écrivit qu'il était prêt à me payer mes reprises liquidées et homologuees du 16 décembre 1915, alors immédiatement exigibles à cette date depuis 1915.

« Il m'écrivit d'apporter mes titres de créances; il était séquestre amiable du prix de vente de la propriété de mon mari (75.000 francs) et des 17.000 francs disjoints pour assurer le paiement de la pension alimentaire. Je n'avais pas mes titres de créance, Me N... ne me les avait jamais donnés;

je lui écrivis que je n'avais pas mes titres de créance et qu'encore malade, il m'était impossible d'aller à X...

Les interprétations se multiplient.

« Les locataires du rez-de-chaussée à gauche, la concierge m'injuriaient au passage et avaient, en me regardant, des gestes de dégoût; deux individus étaient dans la loge; quand je sortis, ils emboîtaient le pas derrière moi en me faisant des menaces; l'un avait un œil crevé et des souliers blancs, l'autre était M. E..., le marchand d'autos de l'avenue de la Tourelle, près de chez moi.

« J'écrivis alors au Procureur de la République ce même jour ou le lendemain et lui fis part de ce qui se passait dans la maison (j'ai la copie de la lettre).

« Le 29 juillet 1920 j'allai au Parquet et, à la troisième section, M. M..., substitut. J'avais un grand carton de papiers avec moi; je le priai de faire cesser toutes ces persécutions et de faire partir la concierge, dont je lui révélai les agissements; il me répondit de m'adresser au Préfet de Police et me prit des mains les quatre pièces de procédure suivantes :

« 1° Copie de la demande directe de divorce, 4 octobre 1917, Maîtres N... et Z...

« 2° Signification du jugement d'enquête, 17 décembre 1918, avocats G... et D...

3° Signification du jugement de conversion du jugement de séparation en divorce, 9 mars 1920.

« 4° Un certificat de divorce de la mairie du 10e arrondissement, incomplet et nul, libellé ainsi sur une feuille de papier timbré, sans signature, ni tampon de la mairie, « et « par ces motifs, convertissons le jugement de séparation « de corps en divorce ».

« J'y retournai le 4 août 1920. Me M... ne voulut pas me rendre les quatre pièces de procédure conférées; j'obtins un reçu.

« Reçu quatre pièces en communication pour appuyer sa plainte.

« Quelques jours après, par les agents de Saint-Mandé, il voulut me faire accepter, en échange, un dossier qui n'était pas à moi et que je refusai. Il ne voulut jamais me rendre ces quatre pièces de procédure. »

Alors apparaît, dans le récit de Mme M..., un nouveau thème délirant. C'est un sosie qui est l'auteur de toute une série d'actes que l'on imputera à Mme M... On lui constituera ainsi un faux dossier grâce auquel on pourra l'interner.

« Je revins par le métropolitain; à la porte de Vincennes, je descendis, un homme se trouvait devant moi, qui aban-

donna dans la corbeille aux papiers le journal « L'Intransigeant » du soir même, 20 août 1920.

« Inconsciemment, je pris le journal et mes yeux tombèrent sur un article de première page : « La sorcière de Louveciennes », article bizarre, au parler petit nègre et forme spirite; cette sorcière était dénommée Mme Q..., ma propre initiale. A Saint-Mandé, sur mon passage, des gens s'étaient déjà poussés en me regardant et en me désignant. A certains indices, je compris que cet article était sûrement pour moi, mais sûrement un article de chantage. »

Mme M... va chez la sorcière à Louveciennes.

« Dès qu'elle m'ouvrit la porte, je fus interloquée; la femme que j'avais devant moi avait absolument mon aspect : coiffure, yeux, corpulence, un ensemble presque parfait de moi, et l'enfant, je l'avais vue avec une boîte à violon, à Asnières et à Vincennes, où habite la dame B..., celle qui m'avait apporté le lait le 4 décembre 1919 et qui avait voulu mettre deux femmes chez moi le 15 juillet précédent (1920).

« Je constatai que l'on avait fait une mise en scène voulue : une grande bible sur la table, alphabet, café, théière, marc de café, jeux de cartes et, de plus, le parler était incohérent, spirite et petit nègre. Cette ressemblance voulue entre la sorcière et moi justifiait ma dénomination à Saint-Mandé, de Sorcière de Louveciennes par des gens sollicités et payés pour, et la lettre de Marie C..., la gouvernante : « quittez « donc cette maison hantée », en parlant de la mienne, hantée de l'esprit de mes voisins qui frappaient aux murs des coups pour faire croire que j'étais spirite.

« Lorsque je retournai à Louveciennes, le 14 octobre 1920, on m'apprit que la douce démente était devenue méchante et qu'elle avait poursuivi sa concierge avec une barre de fer, qu'on l'avait conduite à Sainte-Anne; on avait placé l'enfant en pension et son mobilier avait été vendu pour payer les six cents francs qu'elle devait à sa concierge, soit trois ans de loyer dû.

« C'est son dossier d'expulsée d'octobre 1920 que l'on m'appliquait depuis cette époque. »

Le Commissaire de Police :

« Quand il vint chez moi, il avait un dossier composé d'articles de journaux, environ une vingtaine :

« La Sorcière de Louveciennes ».

« Le voleur de Madame de M... ».

« Le Ravitaillement de Versailles ».

« Le Voleur des Mandats du Bureau de Poste de la Rue de Reuilly ».

« L'Envoûtement de Levallois ».

« La Tireuse de Cartes du Parc Monceau ».

Voici maintenant une scène de Tribunal digne d'être mise à la scène, du moins telle qu'elle est contée par Mme M... :

« Un jour, le 17 décembre 1918, j'étais au Palais de Justice; je surveillais mon affaire inscrite au rôle; depuis novembre 1917, Me G... ne s'était pas présenté et je ne l'avais pas revu, de plus il n'avait aucun dossier.

« Je le vis à la 3e Chambre, à midi; il était avec l'avocat de mon mari, Me D... Il s'approcha de moi et me dit : « On va plaider ».

« — Plaider quoi, puisque vous n'avez aucun dossier, lui dis-je.

« Il avait quelques papiers à la main qu'il me montra et qui ne me concernaient pas. Il me dit qu'il n'avait pas besoin de papiers. Alors, comme par enchantement, le prêtoire se vida et Maîtres G... et D..., avocats, restèrent seuls avec le Tribunal et moi.

Le Président, M. P..., dit à Me G... : « Faites taire votre « cliente, sinon je la fais sortir ».

« J'étais assise et je ne disais rien, je les regardais, ils simulaient le huis-clos.

Me D... commença; il ne savait quoi dire, il bredouillait, il n'était pas tranquille et m'observait de côté.

« Enfin, il laissa échapper : « Madame R... allait voir « son fils au collège avec son amant ». Ce fut tout pour lui.

« Me G... dit : « Monsieur le Président, j'ai été zouave, « je ne sais pas si c'est l'écriture de Mme Q... ». Il cherchait des mots et ne trouvait rien à dire autre que : « J'ai été « zouave ».

« Le Président, M. P..., les tira d'embarras en ordonnant une enquête (17 décembre 1918).

« Je n'avais pas bronché, un avocat entra au moment où je disais : « C'est risible ». Cet avocat me répondit : « Ça « n'est pas si risible, ce qu'ils viennent de faire; vous ne « savez pas ». Le Tribunal avait levé l'audience; je sortis. Me G... s'approcha de moi et me dit : « Madame Q..., je vous « défendrai pour votre divorce, soyez tranquille, embêtez « donc votre mari et demandez la conversion ».

« Je lui répondis que j'aimerais mieux rien que lui comme avocat, qu'il rende le dossier; j'écrivis à Me M..., mon avoué, ce qui s'était passé.

« Entre le 23 mars et le 30 mars 1922, j'avais été convoquée au Commissariat de Vincennes; je fus invitée à m'asseoir pour attendre; une conversation y eut lieu, qui m'apprit ce que je savais déjà et qui me mettait en garde indirectement. J'y appris qu'on était venu chercher en voiture, chez moi une femme qui avait menacé la concierge avec un revolver; on l'avait emmenée pour examiner son état mental, on l'avait renvoyée après quatre jours; alors, un voisin se plaignait d'elle et demandait qu'on l'enfermât parce qu'elle pourrait mettre le feu.

Un employé répondit au voisin : « Nous ne pouvons pas enfermer cette femme parce qu'elle n'est pas folle ».

« Quand on me mena, le 24 décembre, à l'infirmerie du dépôt, on me garda quatre jours; j'ai compris qu'on a simulé une mise en liberté au bout de ce temps et que l'on m'a envoyée à Sainte-Anne avec un autre dossier.

« M. de Clérambault m'a dit que je n'échapperais pas à l'étreinte des V...; il eut une conversation avec des gens en ma présence sur les peintres Fra Angelico et Raphaël, qui n'était pas de circonstance.

« A Sainte-Anne, on me garda cinq jours, on m'a dit, après ce temps, que j'allais retourner chez moi et on me donna mon vestiaire à cet effet; deux heures environ avant mon départ, une femme arriva qui joua la comédie d'un vol de papiers et on m'envoya à Villejuif en fait de chez moi; là, la comédie cessa, mais, dès le premier instant j'y eus l'intuition que j'y resterais toute ma vie si je ne m'aidais pas moi-même à m'en sortir. »

Mais la question se complique encore, car les huissiers eux-mêmes, mèlent les noms de femme et de jeune fille, les noms du propriétaire et des deux co-propriétaires qui lui ont succédé. M^me^ M... envoie une lettre recommandée à M. le Président de la Chambre des Huissiers :

« Pendant le temps que je me défendais contre les huissiers C... et P..., ma concierge m'injuriait au passage et avait changé le mode de ses invectives. « Regardez ses yeux, « veux tu cacher ton revolver ».

« Elle disait à tout le monde que je la menaçais, puis des choses en se penchant à l'oreille, qui faisaient répondre un « oh ! » de terreur et de répugnance.

« Le lendemain 19 août, un samedi, j'allais au Palais de Justice afin de surveiller les référés. J'y appris que les Référés du samedi étaient supprimés pendant les vacances, que, seuls, ceux du mardi avaient lieu à l'avenir.

« Quand j'eus quitté la Chambre des Huissiers, je me souvins que je n'avais pas lu le papier qu'ils m'avaient fait signer; j'en pris de l'inquiétude, je retournai à la Chambre des Huissiers, elle était fermée. Je rentrai dans un bureau de poste et envoyai immédiatement un mot recommandé à M^e^ P..., rapporteur, lui faisant part de mon inquiétude.

Des employées habitent la maison de M^me^ M...

« Chaque fois qu'il en paraissait une, ma concierge la montrait aux locataires en disant que c'était moi.

« Si donc on voulait que nous fussions ces gens-là, c'est que d'autres voulaient être nous-mêmes et s'étaient emparés des papiers de mon enfant et des miens.

« Lorsque ma concierge commença à m'appeler la folle

à lier, en mars 1920, je compris que l'on voulait me substituer à la dame S...

« On fit dans ma maison comme on avait dû faire pour la dame S..., car mes remarques se précisaient.

« Dès qu'on me laissait tranquille après la persécution, je me disais : « Tu peux respirer, tu es aux fous », et je recevais confirmation de ce que j'avais pensé; cela devait donc coïncider à quelque chose que j'ignore; je devais être officiellement aux fous tout en étant en liberté.

« Pendant le peu de temps que je vis mon amie, elle m'apprit que deux anciennes élèves de la pension étaient devenues folles : B... de C... et H... C.,,, alors quand, dans sa lettre, elle me traita de démente à mots couverts, j'étais fixée sur elle ayant été très amie avec l'une de ces jeunes filles; les sachant très riches toutes les deux, je m'expliquai alors la générosité de sa patronne défunte, pour elle et pour ses deux sœurs; un avoué l'y avait placée.

« Je pense donc qu'au lieu de servir de témoins de recherche de paternité, elles trois avaient peut-être témoigné et témoins de confiance et de bonne foi, pour mon propre internement, d'où son premier mouvement de recul lorsque j'étais allée la chercher pour venir avec moi au Sénat.

« Le matin, j'avais entrevu, par une lézarde de la porte, un homme avec un chapeau de paille qui avait fait des allées et venues dans l'escalier et vers la chambre de la bonne Nev..., je ne pouvais pas voir son visage, mais l'ensemble de sa silhouette pouvait correspondre à celle de Me C..., sans cependant être lui; c'était une silhouette que je connaissais sans cependant préciser.

« Trois ou quatre fois dans cet après-midi du 26 août, il monta et descendit, restant dans la chambre de Nev... ou à côté. La concierge renonça à la porte du couloir et s'attaqua à ma porte en face l'escalier.

« Je dus consolider ma porte de tout le poids de mon corps.

« De une heure et demie à six heures du soir, elle essaya d'enfoncer ma porte; la bonne du troisième à gauche l'encourageait, ma concierge disait : « Tu pourras écrire au Pro-« cureur, il se fout pas mal de toi, à quel âge qu'il te les « faut, institutrice de mon c... Je t'aurai quand même».

« Crève la faim, tu ne sortiras plus. »

« A six heures, elle descendit très doucement, je regardai par la lézarde de la porte; je vis l'homme au chapeau de paille qui s'en allait tout doucement aussi.

« J'ouvris et m'avançai vers la fenêtre de l'escalier qui donne derrière la maison sur le jardin. Je vis ma concierge occupée à plier des draps avec la bonne Nev... Je retirai mes chaussures, je descendis et me trouvai sur l'Avenue de la Tourelle, où je me chaussai. »

Et ainsi vont les choses jusqu'à l'internement.

Nous devons à M. le Docteur CAPGRAS l'observation suivante :

M^me^ G... est internée par placement d'office, le 13 janvier 1911, avec le certificat suivant :

« Débilité mentale avec idées de persécution, agitation. Loquacité incessante. Hallucinations auditives. Idées de suicide. Accidents névropathiques : les magistrats, les commissaires de police, les avocats sont de « canailles », son mari est à la tête de toutes les misères qu'on lui fait (sic). On lui a volé des papiers timbrés (sic), on la menace, dans les cafés tout le monde dit qu'elle est folle. On est venu la provoquer devant sa porte en lui disant « sale femme ». Elle aurait déclaré qu'elle aurait le substitut de Monsieur le Procureur de la République. Un employé de chemin de fer qu'elle dénonce l'aurait menacé de la tuer, etc..., etc... »

Arrivée dans le service du Docteur CAPGRAS, le certificat de situation suivant est délivré :

« Est atteinte du délire de persécution avec idées de satisfaction; interprétations délirantes multiples. Revendications nombreuses, réaction de persécutée persécutrice, excitation intellectuelle par intervalles, plaintes incessantes contre l'entourage qu'elle accuse des pires méfaits, signification inexacte attribuée au geste, au regard ou aux propos des autres malades et du personnel ».

M^me^ G..., à la demande de son médecin, écrit l'histoire de sa vie. Mariée en 1891, à l'âge de 22 ans, elle a toujours été malheureuse et incomprise. Son mari, dentiste, la trompait avec ses clientes : « Il se paie sur son fauteuil », a-t-elle entendu dire.

Ses mémoires sont rédigés sous forme de courts récits intitulés :

« *Premier voyage à Vichy* ».
« *Les infortunes conjugales d'un mari* ».
« *Opération* ».
« *Les tribulations d'un avoué* ».
« *Un menteur refait* ».
« *Un soupirant qui a de la constance* ».
« *Réconciliation avec un aliéniste* », etc...

C'est de ces différents écrits que nous tirons les extraits suivants.

En 1904, au cours d'un séjour à Vichy, M^me^ G... prend

un amant par représailles; elle va le voir à Clermont. A son retour à Vichy, elle retrouve son mari.

« Le soir au lit, il a voulu que je lui raconte mon escapade à Clermont; je croyais le vexer, mais au contraire, il m'a fallu lutter avec lui, il voulait que j'établisse des comparaisons. Quelle nuit de tortures, me défendre contre cette brute qui me disait « mais tu es ma femme, tu ne te figures pas que je vais me gêner pendant les deux années « que ton Gu... sera absent ». Lorsque, contrainte par la loi du mariage, il me fallait livrer mon corps, dégoûtée, je m'éloignais autant que possible et mon sauvage criait et disait que la jouissance était tellement forte que c'était même douloureux. D'après ses renseignements, il attribuait le moment douloureux au passage du sperme qui, tellement épais, ne pouvait sortir; toute la nuit, il était en érection et le lendemain, c'était un véritable sauvage, il me disait que c'était moi qui avait quelque chose de surnaturel.

« Au sujet du sperme, le docteur D... m'a dit que mon mari devait abuser des femmes aux talents d'agrément et que le sperme n'avait pas le temps de se former.

« Pour mon mari, je n'étais pas une femme.

« Pendant notre voyage en Suisse et en Savoie, il n'a pas pu s'absenter et, de ce fait, satisfaire ses passions; au bout de sept jours, c'était un forcené, il a cherché querelle toute la journée et le soir, à l'hôtel d'Aix-les-Bains, je me suis vu presque obligée de sonner, tant j'ai eu peur de lui; j'ai cru qu'il allait me briser. »

Là, quelques lignes au long desquelles l'esprit de la malade semble s'abandonner au calme mélancolique de la nature.

« Au début du voyage, après avoir traversé le Jura pittoresque, de Lausanne en chemin de fer, nous avons suivi le lac Léman. Quel beau parcours, on croit rêver et combien on éprouve le besoin de communiquer ses impressions, là, vraiment, on sent que l'on n'est pas fait pour vivre seule.

« Arrivés à Montreux, on nous conduit à notre chambre; nous étions sur la hauteur et nous avions deux fenêtres donnant sur le lac. Quel beau panorama, la dent du Midi et le château de Chillon; vraiment, c'était féerique par un beau clair de lune. Emerveillée et oubliant en compagnie de quel sauvage j'étais, machinalement, je lui avais passé mon bras autour du cou et, pénétrée d'un bien-être inexplicable, heureuse, je croyais que mon enchantement était partagé et je dis: « Que nous sommes bien ici ! ». Aussitôt, brusquement il me repousse et me dit : « Eh bien quoi ! je ne suis pas « prêt ». Sans me faire prier, j'ai été à l'autre fenêtre, là, je me suis souvenu que j'avais un amant. Bien seule à ma fenêtre, je pensais à lui, qui, bien loin, à la Côte d'Ivoire, souffrait de l'éloignement ».

Mais bientôt, les préoccupations délirantes réapparaissent. M^me^ G... expose quelques-uns de ses griefs :

« On lui dit que je suis plus grande que lui et que je suis élancée; quand nous sortons, il recherchait toujours le côté de la route le plus bombé pour être plus grand que moi, puis, se fâchant, il m'appuyait sur le bras en me disant: « Allons, Majesté, ne te tiens pas aussi droite, je parais plus « petit que toi ».

« Quand je causais à un monsieur, il trouvait qu'il me mangeait des yeux; à une dame, c'est qu'elle avait des mœurs; à un enfant, c'est qu'il était vicieux; à un chien, il lui donnait un coup de pied en disant que tous les animaux avaient l'air idiots en me regardant. Mieux vaut être chez les fous que chez ce crétin.

« Au théâtre, je n'avais pas le droit de rire, puis, en me fixant, il me disait que je regardais les acteurs; en me mettant les jumelles devant les yeux, il voulait que je lui explique le jeu de physionomie de l'actrice qu'il me désignait.

« De 1891 à 1900, j'ai eu le courage de supporter mon crétin de mari; nous vivions en sauvages et personne ne me connaissait; lorsque nous avons fait bâtir, mon idiot ne sachant dire que des sottises, c'est moi qui ait traité les affaires. »

En enfin, voici les dernières lignes de ce mémoire :

« Mon cocu me reproche d'être pratique; il dit que, partout et toujours, je saurais me rendre heureuse; oui, messieurs les aliénistes, même dans vos geôles, j'ai eu des heures amusantes. Au lieu de me désespérer, je me remémore mes beaux jours passés.

« L'avenir ne me réserve plus les mêmes impressions; mon séjour dans les boîtes a fait blanchir mes cheveux et a altéré mes traits, mais qu'à cela ne tienne, mon procès me réserve des distractions et je n'ai plus de succès comme femme énergique et puis, ce qui est fait est fait, j'en garde toujours le souvenir.

« Messieurs les aliénistes, votre victime est une femme pratique, mes écrits vous amuseront et, pourtant, ce n'est qu'une petite partie car Carcassonne, Béziers, Toulouse, Rocamadour, la descente du Tarn, etc... tous ces pays me rappellent quelques souvenirs. Dans votre boîte, on entend constamment causer bêtement, ce qui m'empêche de vous donner des lignes bien tracées, mais là encore, j'ai une satisfaction, c'est de faire enrager les infirmières qui se figurent que j'écris contre elles.

« Prenez votre courage à deux mains, faites-moi un bon gros dossier qui sera comparé au sujet, le public s'amusera. »

Au Docteur CAPGRAS, M^me^ G... écrit :

« Je ne me plains pas de vous et, par mes écrits, je ne vous mets pas dans le cas d'avoir d'autres reproches que celui de me séquestrer arbitrairement.

« Vous êtes le huitième aliéniste qui tente de me sonder et je suis persuadée que pas un de vous n'a été capable de bien me définir; sans mes écrits, vous seriez absolument dans l'erreur. »

Mais c'est surtout au personnel que M ^me^G... se rend insupportable. Elle espionne les infirmières, interprète leurs moindres faits et gestes. Elle tire de tout cela des déductions qui alimenteront ses dénonciations quotidiennes.

« Monsieur le Docteur,

« Plusieurs fois déjà, je m'étais aperçue que la nouvelle veilleuse, M^me^S..., n'était pas toujours dans son état normal. Hier soir, j'ai eu la certitude qu'elle avait le nez sale. Le matin, elle s'est allongée sur un lit du dortoir et pendant que les malades faisaient le dortoir, elle a rendu deux fois. Avant le lever elle avait déjà eu des vomissements. Cette infirmière m'a dit qu'elle allait vous demander son changement pour aller aux gâteuses; je m'empresse de vous signaler ce fait, car il serait pas prudent de lui livrer des vrais malades infirmes.

« Tout dernièrement, elle était dans le même état; elle a déroulé l'escalier; M^me^ N... a été à son secours et a constaté qu'elle avait bu.

« Je vous recommande beaucoup de discrétion. Par écrit, je vous donnerai un rapport exact et vrai, qui vous permettra de juger votre personnel.

« Signé : G...

« On ne met plus le lait dans la cuisine, il est servi au réfectoire; ce matin, il était **bon**.

« Hier, j'ai laissé ma tisane; vous pourrez la rayer, cela évitera les discussions, car vos infirmières sont butées; le vice l'emporte sur la raison. »

Nous ne pouvons rapporter les innombrables lettres de réclamations adressées au médecin, au directeur de l'asile, au Procureur de la République, aux juges, pour se plaindre de la façon dont sont préparés les médicaments, de la répartition du personnel, des régimes, de la manière dont est assuré le service de garde, etc., etc...

A plusieurs reprises des enquêtes furent prescrites.

Du reste, en présence de Mme G..., nul n'a la conscience tranquille. Au Docteur CAPGRAS, elle écrit :

« J'avais bien envie de vous communiquer certaines impressions qui vous permettraient de définir plus encore mon caractère, mais vous paraissez vous ennuyer en ce moment, que j'ai craint de vous écraser le cœur une fois de plus.

« Je vous ai déjà bien aiguillonné, à votre avis, c'est peut-être suffisant, mieux vaut peut-être laisser le poignard dans la plaie que de le retourner trop souvent.

« Je ne veux pas abuser de la bien pénible situation où vous vous trouvez en ce moment pour vous décrire combien je devine les phases douloureuses par lesquelles vous passez depuis quelque temps.

« Vous venez à moi avec terreur ou bien votre regard est triste et suppliant, pauvre Docteur; après avoir raillé votre victime, vous implorez son pardon parce que vous savez qu'elle seule peut tout pour vous sauver. Mais j'ai été beaucoup plus brave, je n'ai imploré personne, j'ai bravé jusqu'au bout.

« Vous vous sentez perdu et vous essayez encore de vous servir de la détenue H... pour jouer une comédie bête...

« Pauvre Docteur, vos mouches ne sont pas à la hauteur pour lutter avec moi. Tenez-vous tranquille, ce sera plus sage et beaucoup plus malin. »

Le 13 mars 1913, elle écrit :

« Aujourd'hui, le 13 mars, c'est mon anniversaire.

« Il y a aujourd'hui 26 mois que je suis séquestrée.

« Les femmes qui tuent ont raison, c'est le seul moyen de se faire rendre justice.

« Par le sang, lavez l'injure, on vous acquittera et les juges vous feront rendre une réparation d'honneur. »

Que nous sommes loin de la poésie douce et crépusculaire des souvenirs de Montreux. Du reste, les coupables sont tourmentés par leurs remords.

Le 13 janvier 1914, Mme G... écrit :

« Anniversaire de ma séquestration, il y a aujourd'hui 3 ans que je suis entre les griffes des aliénistes.

« Vous paraissez nerveux en ce moment, vous ne jubilez pas comme en janvier 1911; là, vous aviez la satisfaction de commettre un crime, lorsqu'aujourd'hui, c'est le châtiment qui vous attend.

« Depuis qu'un monsieur de la Préfecture est venu le 13 novembre, vous êtes sur des charbons ardents, vous vous

absentez, vous vous énervez, bref, vous avez, je crois, des tribulations (1).

« Vous devez vous concerter avec vos bandits de confrères, mais quelle triste mine vous devez faire tous; à quel saint pouvez-vous vous vouer. Il y a 3 ans, c'était à saint Cocu, la vache à lait des aliénistes, mais aujourd'hui, saint Cocu devient votre obsession...

« Je dois être populaire à la Préfecture et à Pontoise, où l'on m'ignorait; voilà que maintenant je suis le retentissement.

« Depuis le procès Steinheil, il n'y a pas eu de procès ayant comme héroïne une femme remarquable. Savez-vous que j'aurai presque autant de succès qu'elle; la différence c'est qu'elle était coupable et moi victime.

« Elle a publié ses mémoires en prison, les miens chez ces folles seront plus intéressants encore.

« Voilà du pain sur la planche pour mes journalistes. Pauvres aliénistes, peut-être en prison lirez-vous les mémoires de votre victime, assis sur votre lit de misère, la tête entre vos mains, et vous verrez couler vos larmes et tomber vos cheveux.

« Vous avez eu une parole malheureuse lundi, lorsque vous avez fait allusion à ma visite d'avril; vous avez eu le don de m'exciter et, de là, bombardement de mauvais compliments.

« Vous pensez peut-être que ma patience n'a pas de limite; erreur. Quand je me révolte, c'est sérieux.

« Gambadez au Parquet et à la Préfecture, de ce temps froid, il fait bon courir.

« Au plaisir et bonne chance. »

Les échos des campagnes de presse qui s'élèvent périodiquement contre le régime des aliénés tel qu'il a été réglé par la loi de 1838, ont leur retentissement dans les asiles.

M^me^ G... a la certitude d'avoir inspiré cette campagne.

« Inutile, Monsieur, après avoir été séquestrée pendant 22 mois, je ne donnerai pas satisfaction aux aliénistes.

« Pendant deux ans, mes adversaires ont eu le temps de s'entendre avec moi à l'amiable; ils ne l'ont pas fait puisqu'ils m'ont obligée d'aller en appel. Eh bien! ils iront jusqu'au bout.

« J'ai bravé jusqu'au bout et je me suis toujours dit : « Malheur à ceux qui me prendront, je ne leur céderai pas »

---

1) Le Docteur CAPGRAS remplace un de ses confrères et passe sa visite un peu plus rapidement.

et comme Jacques Dhur a préparé sa campagne, il pourra donc réveiller les députés qui, depuis 1905, dorment sur le projet de réforme de la loi de 1838.

« Au début de ma séquestration, je me suis moquée des aliénistes; par mes écrits je leur ai laissé supposer que je passerais par leurs exigences et que je ferais le silence sur le détournement de l'assignation.

« Je pensais : « Allons, bonnes poires, embarquez-vous « sur une fausse route, abusez lâchement envers moi parce « que je suis seule ici, mais quand le moment propice « arrivera, quelle belle déception vous aurez. »

« Pendant que j'étais si docile, je faisais filer des lettres et, une fois que j'ai été certaine que Jacques Dhur et Cie avaient tout ce qui leur fallait pour préparer leur campagne, j'ai changé de tactique, je me suis révoltée.....

« Je connais la procédure et le droit, ce qui me permet de suivre ma cause quoiqu'enfermée, et de vous savoir bien embarrassée de moi.

« Quand je voulais bien m'entendre à l'amiable, mes adversaires n'ont pas voulu; aujourd'hui, je suis butée et vous n'obtiendrez rien de moi. Non content de me mettre dans des milieux condamnés, on m'a privé de nourriture, ma santé est altérée; puisque la séquestration arbitraire est considérée comme crime, comme crime ce sera jugé. Mon honneur et ma santé attaquée, cela vaut une réparation; au Tribunal, on a crié hautement que j'étais folle, de même on dira hautement que certains aliénistes sont des criminels...

« L'enquête de Jacques Dhur était faite avant ma séquestration; depuis que je suis internée, il a eu le temps de préparer son interpellation, ce qui ne doit pas faire rire le Préfet de Police, qui a toute la responsabilité. C'est un gros scandale judiciaire et policier; le Préfet aurait mieux fait de me prendre par la douceur, le 25 mai 1911, lorsque je me suis adressée à lui. »

En 1923, la malade est transférée dans un asile de province.

A ces deux observations, Mme H... et Mme G..., nous tenons à opposer les écrits de Mlle D...; celle-ci, très cultivée, docteur ès-sciences, polyglotte, chimiste dans une usine de céramique, s'analyse de façon subtile, elle cherche à enfermer les questions psychiâtriques dans une série de solutions hypothétiques dont elle est prête à accepter celle qu'elle considère comme la plus vraisemblable. C'est là malheureusement une méthode qui ne donne pas grand résultat en pathologie mentale.

« **Ce que je pense des événements qui se sont passés.**

« Je pense que j'ai éprouvé des sensations physiques

très pénibles, hallucinations ou illusions des sens, je ne sais, que j'ai attribuées ou essayé de m'expliquer successivement par : 1) la folie; 2) l'empoisonnement; 3) la déshydratation, provoquant des hallucinations analogues à celles du désert. De ces trois hypothèses, la troisième a été pour moi la dernière en date (entre 15 et 20 juin 1920); elle m'est venue à la suite de l'auto-observation et expérimentation sur moi-même, provoquées par le retour des prodromes du délire. Cette cause est indiscutable, elle peut être reproduite à volonté. Elle n'est pas la seule; il faut y joindre les émotions pénibles et prolongées que j'éprouvais aussi bien en 1919, qu'ici, à Villejuif et à Picpus, en pensant à ma vie et à l'endroit où je me trouve.

« Or, aussi bien les émotions que la déshydratation retentissent sur le fonctionnement du foie, qui étant chez moi l'organe héréditairement fragile, a « flanché » dans sa fonction antitoxique, et l'élimination des poisons d'origine endogène n'ayant pu se faire, une auto-intoxication s'ensuivit, avec des troubles sensoriels que les médecins de Picpus qualifiaient tantôt d'hallucinations, tantôt d'illusions des sens.

« Je crois que l'avis du Docteur Ayrignac, basé sur une étude expérimentale de mon organisme, est le seul vrai et que je suis une hépatique, qui a eu une crise d'auto-intoxication aiguë, mais qui ne se répétera pas, vu que je suis bien décidée de boire par raison, sinon par goût. Et, de même, dans la réorganisation de mon existence, je suis bien décidée à éliminer les causes psychologiques d'émotions, pour autant que les choses dépendent de moi. Je crois être dans le vrai, en considérant mes troubles nerveux comme essentiellement passagers et **secondaires**, subordonnés au bon fonctionnement du foie et non pas d'origine centrale, mais périphérique.

« Ceci était d'ailleurs à prévoir, vu mon hérédité.

« Reste à examiner l'hypothèse de l'empoisonnement, ou plutôt de la narcotisation concomittante avec la déshydratation et agissant dans le même sens. Si je me suis, pendant près d'un an (la période du délire y comprise), maintenue dans cette idée, cela tenait à ce que je n'avais (avec ce que je connaissais de psychiâtrie), que le choix entre deux hypothèses : folie ou crime. Dans le livre de Rogues de Fursac, « Manuel de Psychiâtrie », qui est le seul ouvrage que je connaisse qui parlât des hallucinations, il n'est pas question des hallucinations du désert. J'ai dû découvrir cette cause moi-même, j'ai pu le faire grâce à la liberté relative qui m'a été octroyée par le Docteur Legrain. J'aurais pu rester des années à Picpus sans m'en apercevoir.

« Vivant parmi des fous et les observant, plus j'allais et plus j'étais convaincue que, dans mon cas, l'hypothèse de la folie devait être écartée. C'était d'ailleurs l'opinion du Docteur Gilbert Ballet : « Jamais vous ne deviendrez folle »; celle du Docteur Revault d'Allonnes : « Il est solide votre

cerveau », « Vous avez des troubles mentaux passagers », etc...

« Restait donc seule l'hypothèse du crime. « Quand on n'a « qu'une seule hypothèse, il est difficile de ne pas y croire ». (G. Lippmann, professeur à la Sorbonne).

« Actuellement, il n'en est plus de même. Et à l'egard de mon ancienne hypothèse, je ne conserve aucun faux amour-propre pour la désavouer. Elle m'a assez fait souffrir; il m'a été très pénible de croire les gens si méchants. Je demande seulement que des faits, qui se sont passés autour de moi et que je ne m'explique pas, me soient expliqués d'une façon suffisante pour mon esprit. J'ai, pendant tout ce temps, essayé moi-même de me les expliquer. En plein délire, le premier lundi d'août 1919, à la sortie de la maison Dubois, j'ai découvert que j'avais des hallucinations et, depuis, je n'ai cessé de demander la venue de mon beau-frère médecin, pour qu'il débrouille avec moi le vrai d'avec le faux. Et j'ai continué jusqu'à présent.

« Il me semble donc légitime d'être renseignée sur ce qui me paraît inexplicable, l'hypothèse de la déshydratation n'explique pas tout dans mon cas, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur l'Inspecteur. L'élément moral principal de mon délire, n'est pas, je crois, une tendance de ma part à me croire persécutée. Ceci est accidentel. Ce qui est foncier dans ma nature, c'est d'être : 1) **une imaginative** ayant un grand besoin de loyauté; 2) un instinct de **propriété** très fort, héréditaire, vu mes origines.

« J'ai expliqué le fonctionnement de mon imagination et mon besoin de la vérité dans mon écrit : « ***Sur la collaboration intellectuelle*** ». Or, ce que je puis affirmer c'est que, depuis la guerre, on m'a beaucoup menti et qu'on m'a maintenue dans l'incertitude et le doute, qui sont bien les pires tourments qu'on peut infliger à une imaginative de mon espèce. J'avais beau expliquer cela dans mes écrits à mes patrons; cela ne les a point touchés, ou bien ils n'ont pas compris le mal qu'ils me faisaient. J'ai d'ailleurs exprimé mon opinion sur eux dans l'écrit ci-dessus cité.

Quant aux autres personnes ayant joué un rôle dans mon affaire, je pense qu'elles n'ont pas eu l'idée expresse de me nuire; mais seulement, elles agissaient à **l'occasion**, en vue de **leur** profit. Du mensonge, de l'esprit d'intrigue, de l'égoïsme, de la veulerie, voilà ce que j'ai connu, je pense.

« Quant à un complot d'ensemble, dans lequel j'englobais à peu près tous ceux que j'ai vus, cela ne m'est venu que petit à petit à l'esprit et définitivement seulement à partir du mois de juillet, lorsque mes troubles sensoriels sont devenus plus graves. Qu'il y ait eu, à divers moments, des ébauches d'intrigues, des actes d'animosité isolés contre moi (telle la dénonciation), cela je le crois.

« Mais je pense aussi que j'attribuais aux gens ma propre ténacité, et des vues d'ensemble, c'est-à-dire un genre d'esprit

plutôt rare. Les gens sont plutôt des larrons occasionnels qu'avec préméditation et une longue patience, en vue d'un but déterminé. »

Dans le mémoire suivant, M^lle D... expose ses griefs, ses desiderata, les sanctions qu'elle compte prendre contre ses persécuteurs (grève du silence) ; elle ne donnera ses idées sur la réorganisation des asiles d'aliénés qu'après en être sortie.

« Docteur Sérieux,
« Médecin Inspecteur de la Préfecture,

« Vous m'avez dit, lors de votre dernier passage, le 5 avril 1922, à Villejuif, de vous écrire à propos de mon affaire. Je m'y conforme.

« Je vous informe d'abord que j'ai écrit au Préfet de la Seine, au sujet de ma situation matérielle, le 9 mars 1922. Je lui ai rappelé qu'en ma qualité d'étrangère, je m'oppose à tout autre transfert que dans mon pays. Je recommencerai, le cas échéant, ma réhabilitation par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères, auquel une bonne petite interpellation à la Diète de Varsovie forcera la main. Quant aux preuves, j'emporte avec moi mon organisme, mes observations personnelles et si les aliénistes et le personnel subalterne de Picpus et de Villejuif (véritables primaires « en méthodes scientifiques ») ignorent les méthodes de chimie biologique, ils les apprendront à leur détriment, lorsque, avec l'aide des savants étrangers, j'aurais démontré les modifications de mon organisme par des narcotisations criminelles occultes (morphinisation, etc...). Certes, j'ai trop longtemps hésité devant une aussi douloureuse célébrité, m'imaginant, dans mon ignorance des âmes d'hypocrites qu'ils sont capables de repentir et de réparations. Cette erreur n'est plus. Le scandale seul les frappe à l'endroit sensible : la considération et la peur du scandale est pour eux le commencement de la sagesse.....

« Voilà donc quels sont mes projets lointains, au cas où je n'obtiendrais pas de justice en France. Vous n'ignorez pas que j'entends par là :

« 1° L'expertise avec les experts choisis par moi, c'est-à-dire :

A) Docteur Pierre Marie, Professeur à la Faculté de Médecine;

B) Docteur Courtois-Suffit, de l'Académie de Médecine;

C) Docteur Pierre Janet, du Collège de France, rapporteur.

« En présence du Docteur Toulouse et de mon Médecin habituel, Docteur Ayrignac.

« 2° **Jugement**, que j'ai demandé à huis-clos, avec une

publicité restreinte aux personnes ayant connaissance de mon affaire.

« 3° Restitution de mon appartement, de mes choses, de mes livres surtout, qui constituent mon outillage de travail.

« 4° Des dommages-intérêts (200.000 francs de capital) ou (1.000 francs par mois de rente viagère, nette de tous impôts), ces dommages-intérêts à répartir sur 50 personnes ayant pris part dans ce crime collectif et qui font partie du personnel de l'usine où je travaillais, de la maison que j'habitais, de la maison de santé Picpus et de l'Asile de Villejuif.....

« Puisque vous interrogez, Docteur, les internés pour le compte de la Préfecture sur leurs projets, vous voilà fixé.

« J'ai été victime d'un crime et si puissants et nombreux que puissent être mes adversaires criminels, **à aucun prix** je n'abandonnerai l'idée de réhabilitation.

Comme dans l'affaire Dreyfus, vous entendrez parler de moi quand vous croirez en avoir fini.....

« Mes raisons d'agir :

« L'homme ordinaire peut exercer tour à tour n'importe « quel métier; il peut être marin, ouvrier d'usine, terrassier. « La loi commune l'oblige à travailler. *Mais il n'est pas « possédé d'un démon intime qui l'oblige à faire une certaine « chose et seulement cette chose, qui le force à être ce qu'il « est ou à ne pas être.* Mais un chaliapine doit être Chaliapine « *ou rien.* Pavloff est Pavloff et Glazounoff, Glazounoff ». (Wells, « *La Russie telle que je viens de la voir* »).

« Je tiens à faire comprendre ici, à vous autres aliénistes, qu'il m'est *impossible* de ne pas demander la réhabilitation et les dommages-intérêts, suffisants pour vivre....

« Lorsque narcotisée, avant mon internement, j'errais à la quête d'un secours et je m'adressais à ceux qui auraient dû m'aider, je rencontrais un accueil fourbe et des regards si haineux qu'à eux seuls ils étaient un aveu.

« Cette révélation de la férocité humaine, si générale, me remplit d'épouvante et me fut si atroce que je n'ai plus vu d'autre solution que le suicide. Toute ma vie croulait par la base. Qu'avais-je à faire, l'idéaliste que je suis, avec cette humanité d'hypocrites, d'empoisonneurs et de voleurs ? On m'en empêcha. Alors, à Picpus et à Villejuif, l'idée qui me poursuivait, la question que je me posais était celle-ci : « Pour « aboutir, après une vie comme la mienne, à un pareil résul- « tat, il doit y avoir une erreur psychologique fondamentale. « Laquelle ? ».

« Je m'adressais à la Psychologie, et c'est à travers les livres d'Ostwald (« *Les Grand Hommes* ») et les œuvres de Machiavel et de Shakespeare, corroborées par l'observation quotidienne des folles et des criminelles, des gens ordinaires d'un autre côté, que j'ai compris mon erreur.....

« Qui suis-je ? Au risque de m'attirer un septième diagnostic faux, celui de la folie de grandeur, je dirai hardiment : quelle que soit la classification humaine qu'on adopte, celle de Machiavel, Galton, Ferri, Richet, Venturi, etc., etc..., je compte parmi l'élite humaine.

« Trois qualités incontestables chez moi me rangent dans cette catégorie :

« 1) Ma droiture, mon goût pour la vérité.

« 2) Mon imagination créatrice, constructive.

« 3) La ténacité dans mes idées, qui me rend absolument réfractaire aux suggestions venant des autres.

« Le « démon intime qui me possède » m'a toujours poussé vers les questions d'amélioration, de recherches, d'organisation du travail. Issue d'une classe dirigeante ayant 600 ans d'hérédité d'organisateurs de travail, je suis poussée par une hérédité impérieuse vers cet ordre d'idées. Ce furent, selon les nécessités de ma vie : réforme dans l'enseignement des sciences pour fillettes de 12 à 15 ans, recherches dans un laboratoire de céramique, établissement de fabrication de nouvelles études économiques, réformes dans l'industrie, standardisation de la fabrication de la vaisselle, étude géographique commerciale, organisation de mon hygiène individuelle, un appartement moderne modèle, taylorisation du travail de ménage de cuisine, etc... Je cite pêle-mêle comme je disais en riant : «je ne suis bonne qu'à essuyer les plâtres». Une fois le courant établi, la besogne organisée et passée à l'état de routine, elle ne m'intéresse plus. *Je suis une organisatrice née, cela ou rien...*

« Etant essentiellement de l'avant-garde, mon erreur était de chercher à réaliser mes idées avec l'aide de gens rencontrés au hasard de ma route. L'œuvre d'avant-garde nécessite des cerveaux d'avant-garde, les réformes hardies et fécondes ne sont point l'œuvre des gens quelconques, des « indifférents » (Venturi). Il faut, pour cela, des « caractéristiques » (idem) et pour la question d'organisation, en particulier, il faut qu'ils *soient au pouvoir.* Ils sont seuls capables d'apprécier la valeur des autres, au lieu de les écraser ou de les exploiter en catimini. comme on a essayé de faire avec moi à Picpus ou à Villejuif.

« S'ils ne trouvent pas l'appui qui leur est nécessaire, la vie de « caractéistiques » se passe en conflits avec leur milieu.....

« Ayant compris cela, je me suis adressée au Docteur Toulouse, que j'estimais, d'après ses œuvres, être un de ces « caractéristiques ». Pour des raisons qui me sont inconnues, je n'ai point obtenu l'appui moral espéré et sollicité maintes fois. Je ne m'adresse plus à lui, puisque ma demande l'importunait, mais je demande avec d'autant plus d'insistance, l'expertise avec Docteur Pierre Janet comme rapporteur. Un psychologue de sa valeur et de son expérience, habitué à

écouter patiemment les récits des folles, saura distinguer la vérité dans mon cas, si compliqué qu'il soit, à cause du nombre des personnes qui y ont joué un rôle. Il aura l'indépendance et l'autorité nécessaires pour confronter les gens avec moi et leur dire leurs quatre vérités entre quatre yeux; pour leur tracer leur devoir d'aveux et de réparations morales et matérielles; pour convenir sur la forme à leur donner et aussi pour apprécier ce que je valais et ce que je vaux actuellement. Pour demander, au besoin, leur avis sur mes travaux à des savants et industriels, *en ma présence;* pour apprécier la valeur de mes observations personnelles et du travail intellectuel exécuté par moi dans les déplorables conditions de l'internement; pour dire leur fait à tous ceux qui ont participé aux essais de narcotisation sur moi, profondément stupides et criminels, en vue de la guérison d'épilepsie, notamment : docteurs Legrain, Lwoff, Aronouvitch et peut-être Docteur Trénel; internes Badonnel, Targowla, etc.... ; surveillante V..., etc., bref, les personnes que j'ai déjà nommées dans mes lettres aux autorités, pour obtenir d'eux des aveux complets et être en quelque sorte l'arbitre entre moi et les autres.

« A défaut d'obtenir cet arbitrage en France, je le poursuivrai de la façon indiquée au début de cette lettre. J'ajoute que je demanderai au Docteur Janet la carte d'identité avant de parler, et j'en donnerai les raisons au Ministre...

« Les gens de grande valeur comme Pierre Janet sauraient tirer de ce crime tous les enseignements qu'il comporte, à condition de connaître *toute la vérité.* Ni les recherches, ni les réformes ne peuvent être bâties sur le terrain mouvant du mensonge.

« Inutile d'essayer de faire des études d'épilepsie sans idées directrices, sans les trois conditions indispensables : 1° les aveux complets; 2° leur comparaison avec mon introspection; 3° ma collaboration avec des médecins de mon choix, en qui j'ai confiance. Inutile, de même, d'essayer de deviner mon programme et les idées nouvelles de réorganisation; nul espionnage ne me fera dépasser, dans la conversation avec les « moutons », les généralités et les choses connues.

« Voilà dix-huit mois qu'on y emploie en vain tous les trucs et tout le stock humain de la maison !.....

« Après avoir passé par des véritables tortures physiques et morales, après avoir fait deux ans et demi de bagne avec une santé gravement compromise, j'ai droit, *sans plus,* à la réhabilitation, à la vérité, aux dommages-intérêts. Le but de ma vie était de conquérir l'indépendance matérielle pour travailler à ma guise; je n'étais pas loin de toucher le but. Que ceux qui m'en ont empêchée réparent leur crime !

« Il ne saurait être question de travail commun avec des gens qui me laissent de pareils souvenirs. De même que j'ai quitté la céramique et l'usine pour laquelle j'ai travaillé pen-

dant vingt ans, de même je ne pourrais travailler à Villejuif avec des gens qui m'ont si cruellement traitée.....

« A Villejuif, on est tellement habitué à profiter des malheurs que l'idée de justice envers moi n'apparaît qu'accompagnée d'une seconde : « Qu'y gagnerons-nous ? Surtout « si elle s'en va avec l'argent. »

« Il me faut démontrer ce qu'on gagnerait à la justice...

« A Villejuif, on est tellement de mentalité bolchevique qu'on trouve très naturel de maltraiter un cerveau comme le mien.

« En Amérique, pays des inventions, on a coutume de dire : « Voler un inventeur, c'est tuer la poule aux œufs d'or ».

« D'autres peuples, comme les Français, les Polonais, les Russes, d'autres races, comme la race juive, n'ont point encore compris la valeur sociale des créateurs. Il leur faut encore des leçons à ce sujet. J'en ai donné une aux céramistes et candidats céramistes et leurs complices.

« **La grève du silence** :

« 1° J'ai quitté la céramique sous la pression de ceux qui entendaient s'approprier mon idée de l'application de l'électro-osmose à la fabrication de la vaisselle. Voilà trois ans qu'on fait des essais dans ce sens, *en vain!* C'est dans le bagne où je vis, ma vengeance de créateur spolié, de me dire que j'ai indiqué le vrai chemin sur lequel on ne sait pas avancer. Ainsi, la céramique en Pologne, qui se trouve principalement dans les mains des juifs, est bloquée. Ainsi, de m'avoir narcotisée et volée, les juifs y perdent ! Il faut, à cette race rapace et rusée, de pareilles leçons de choses, afin qu'elle apprenne le respect et la protection dus aux créateurs, qu'elle a si souvent torturés !

« Et c'est pourquoi j'ai quitté *définitivement* la céramique. Je sais que c'est la transformation entière de cette industrie, qu'il y a là gros à gagner. Pas pour moi, je serais volée! Alors, je préfère « la grève du silence », la vengeance! Et d'une !

« 2° Mes idées personnelles sur l'épilepsie se sont formées entre décembre 1919 et juin 1920. Or, depuis novembre 1920, malgré les essais, les observations, les questions insidieuses, l'imitation grotesque et l'espionnage continu des épileptiques, on n'est pas arrivé à faire avancer la question, vu qu'on manque d'idées directrices. Et de deux !

« 3° Avec mes tendances innées pour l'organisation et l'expérience de ces questions, c'était forcé que, vivant dans ces asiles, je réfléchisse aux défauts de ces institutions et que je trouve des solutions nouvelles et rationnelles des problèmes qui se posaient devant moi. Il était naturel que, selon l'habitude acquise dans l'industrie, j'envisage tous les divers côtés du problème de réorganisation des asiles d'aliénés, et que je fasse *dans ma tête* un programme d'action d'en-

semble, qui, lui aussi, date de l'été 1920. Ce que j'ai vu depuis ne porte que sur les détails et n'a fait que me confirmer dans la justesse des grandes lignes, des idées directrices. Et de trois !

« Mais aussi bien vis-à-vis de la question de réorganisation que de l'épilepsie, j'observe la *grève du silence. Et je l'observerai*, dussé-je rester ici mille ans; je l'ai dit aux Docteurs Revault d'Allonnes et Legrain : « Je ne suis pas un serin « pour chanter en cage ! » et pas de danger que je les écrive, mes idées ! Autant de progrès retardé.....

« **Réorganisation des asiles d'aliénés :**

« Je n'ignore pas que la réorganisation des asiles de la Seine est à l'ordre du jour, depuis février 1920 (transformation de l'asile du Pecq en maternité, par Breton).

« Je n'ignore pas le projet de François Latour de disperser les aliénés de la Seine en province, et de transformer les asiles en maisons de vieillards. Je n'ignore pas que les infirmières civiles peuvent être remplacées par les sœurs par mesure d'économie; que celles-ci sont employées dans les asiles de Château-Picon, de Toulouse, de Clermont-Ferrand, etc...; qu'il y a eu des coupes sombres dans le personnel, une compression des dépenses, une surveillance du gaspillage; la mise en demeure des familles de payer les frais, etc., etc...

« Tous ces changements là effectués ou à venir sont nécessaires, mais insuffisants.

« Je sais bien qu'en ce moment, sous la poussée du dehors, les aliénistes de la Seine se rendent compte : « qu'il « faut faire quelque chose », qu'il faut réorganiser les vieilles boîtes. Mais comment ? Là-dessus, ni accord, ni vue d'ensemble, ni programme d'action. J'en ai assez vu pour être sûre de ce que j'avance, sans peur d'être démentie. Le Docteur Toulouse s'est occupé d'*une partie du problème*, je ne sais pas s'il a terminé son installation, ni ce qu'il compte faire de plus. Du dehors, sont venues les solutions François Latour qui prévaudront si aucune autre, viable, ne surgit.

« Ce programme des réformes, à la fois économiques et rationnelles, existe dans *ma tête*, et cela depuis plus de dix-huit mois.

« Mais tant que la justice, telle que je la réclame à la page 1 et 2, ne me sera pas rendue, je continuerai la « grève du silence ».....

« Comme excuse de tant de hardiesse : 1) je rappelle les paroles d'Ostwald « qu'il y a plus de généraux *nés* parmi « les autodidactes que parmi les spécialistes ayant suivi la « filière » (N. B. : Ostwald a suivi la filière); 2) Je fais remarquer que j'ai vécu pendant deux ans et demi parmi les folles, *nuit et jour*, sans être folle, ce qui n'est le cas d'aucun

spécialiste; 3) que j'ai passé par un délire provoqué expérimental.....

« Après ces préliminaires, je puis aborder la question : Que gagnerait l'asile de Villejuif à me rendre justice ?

« **Réponse** : 1° D'éviter le scandale qui contribuerait à la transformation possible de l'asile (voir ci-dessus) ;

« 2° De voir l'étude de l'épilepsie dirigée sur une voie rationnelle;

« 3° D'être transformé d'une « garderie » très discutée et branlante en une institution moderne et utile, partant stable. Cette réorganisation ne peut être faite sans une commission d'aliénistes et d'administrateurs, laquelle existe probablement déjà (ou serait à former). Réhabilitée et ayant obtenu les dommages-intérêts tels que je les réclame, c'est-à-dire suffisants pour vivre, je pourrais être *délégué à titre gratuit et temporaire* auprès de cette commission par le Ministère de l'Hygiène ou par le Préfet de la Seine, ou par François Latour... Ayant une indépendance matérielle, réhabilitée, sans vanité, ni désir de luxe, je vois, dans de telles *missions gratuites et temporaires*, la forme d'activité qui me convient et qui me permettrait de *réaliser mes idées*.

« 4° Plus tard, d'ici trois ans, cette même situation me permettrait de m'occuper des questions d'organisation d'une portée absolument générale, à exécuter soit en France, soit en Italie.

« Villejuif ne serait pas seul à en bénéficier.

« Les inventeurs du téléphone, de l'automobile, de l'aviation ont procuré des moyens d'existence à des milliers de gens; il aurait été déplorable que leur activité fut accaparée au profit d'une toute petite coterie.

« Les projets d'organisation peuvent aussi avoir cette importance.....

« Si l'on m'objecte que mes visées sont trop vastes, je répondrai : « Mon passé est là, on n'a qu'à me juger d'après « mes actes. Qu'on me permette d'abord de prouver *scientifiquement* que mon délire a été provoqué; seulement, je « demande des juges faisant partie comme moi de l'élite « humaine. Ces juges, je les aurai, soit en France, soit à « l'Etranger. »

Mademoiselle D...

« Villejuif, le 15 avril 1922.

« P.-S. — Je n'ignore pas, Docteur, que vous discuterez ma lettre entre vous pendant les vacances de Pâques; je vous demande de la montrer au Docteur Toulouse. Je garde la copie de cette lettre. J'ai écrit au Préfet de la Seine en demandant une enquête, et je prépare une requête au Ministre, aux fins d'expertises.

« Lettre à recommander avec avis de réception. »

II. Délire de grandeur

La malade L... en est un bel exemple et chez elle les idées de persécution sont consécutives aux conceptions mégalomaniaques. Voici les différents certificats relatifs à cette malade :

Certificat d'internement d'office. — 10 Octobre 1921 :

« Psychose hallucinatoire chronique. Idées délirantes de persécution et d'influence. Mari qui veut la faire disparaître. Envoûtement. Méfiance. Réticences. Refus de répondre. Hallucinations auditives, olfactives et psychomotrices probables. Grandes difficultés d'interrogatoire; réclame un juge d'instruction, insomnie volontaire. N'a pas voulu se coucher ni se déshabiller; depuis quatre mois ne se serait pas dévêtue; désordre des actes; poursuit des enfants; sonne sans raison chez les locataires; turbulence nocturne; menaces de suicide; déjà internée deux fois, cette année, à Châlons-sur-Marne et à la Salpétrière. Sortie non guérie sur la demande de son mari, contre l'avis médical. Traitée par l'hypnotisme chez le Docteur Durville.

« Signé : Docteur HEUYER. »

Le diagnostic initial se modifie bientôt.

Le certificat de situation suivant pour transfert est délivré le 23 juillet 1923 :

« Est atteinte de délire chronique de persécution. Troisième internement depuis 1921. Plaintes au Commissaire de Police : des avions viennent au-dessus de sa maison et répandent des substances nuisibles; idées d'influence; interprétations délirantes multiples; tendances ambitieuses; prétentions littéraires et scientifiques; refus de recevoir la visite de son mari, qu'elle déclare ne pas reconnaître et accuse d'être l'assassin de son véritable mari; plaintes fréquentes au Procureur de la République contre son soi-disant mari, pour usurpation d'état civil.

« Signé : Docteur SERIEUX. »

Voici le certificat de situation du 20 septembre 1924, demandé par la Préfecture :

« Est atteinte de délire chronique de persécution; premier internement en février 1921; deuxième internement en mars 1921; troisième internement d'office en octobre 1921.

« Conceptions délirantes très complexes avec prédominance d'idées de persécution, interprétations délirantes multiples, se dit victime d'attentats perpétrés sur elle la nuit;

piqûres criminelles de substances microbiennes, mutilations opérées sous le chloroforme pour la priver de certains organes, etc... On veut la faire disparaître, lui substituer d'autres personnes pour s'emparer d'un héritage, la contaminer, l'assassiner.

« Tendances ambitieuses; prétentions politiques, artistiques, scientifiques, etc..., doit être maintenue en traitement.

« Signé : Docteur SERIEUX. »

A l'asile, la malade rédige quotidiennement de nombreuses lettres, plusieurs cahiers, qu'elle remplit par des protestations véhémentes ou des œuvres littéraires, artistiques et scientifiques; elle signe ses productions :

Madame L...
Artiste Peintre
Ecrivaine, religieuse et politique
Poète
Pseudonyme littéraire, Madame de Saint-P...

Voici le texte, dont nous respectons la disposition, d'une opposition adressée à M. le Procureur de la République Française :

« Monsieur le Procureur,

« Séquestrée à l'asile Saint-Anne depuis le dix octobre, (le 10), mil neuf cent vingt et un (1921), j'ai l'honneur de vous adresser ce document par lequel je déclare

Refuser d'admettre tout résultat d'enquête *contraire à mon* [*honneur,*

Mettre opposition à toute mesure
Contraire à ma Liberté
A tout déplacement de l'Asile Sainte-Anne

Autre que pour rentrer à mon domicile,
à Paris.

Et l'enquête sur ma vie soit faite par mon avocat sur des [documents
Authentiques,
les documents contenant
l'Honneur de ma Vie,

est infailliblement chargée par des faux, aucune garantie n'étant sans doute apportée à ces documents au Palais de Justice et tous les efforts sont mis en œuvre pour parvenir à les changer, afin d'empêcher de recouvrer ma Liberté, de grosses questions d'intérêts étant en cause de la part de ma famille,

Une captation de biens réels non pas illusoires, mais surtout le vol d'une
œuvre
étudiée et rédigée par
moi depuis ma captivité à l'asile Saint-Anne,
œuvre
Gloire immortelle et colossale fortune
œuvre intitulée :
« *L'Avenir du Monde* »,
La terre en péril
La terre éternelle
La terre les terriens en danger.
Adveniat regnum tuum
La délivrance du peuple opprimé
L'Immortalité Humaine.
Titres principaux de nombreux chapitres
Etant écrits sous ces titres d'intérêt
Mondial contenant la Vie du Monde
L'éternité de la terre de l'Humanité
œuvre auquel il faut ajouter un
volume de poèmes composés
Egalement par moi en 1925-1926
Représentant
Œuvres et Poèmes
Une colossale fortune qu'est la cause des acharnées intrigues mises en œuvre pour changer mes lettres et documents par des faux pour empêcher de prouver l'Honneur de ma vie pour m'empêcher de recouvrir ma liberté. Etant impossible de connaître si mes documents sont encore authentiques si non lus en ma Présence, et par le procédé Hegel envers une honnête femme contraire à toutes lois, le texte de la loi étant formel
Tout accusé devant avoir un avocat,
et ainsi ma captivité
Monstrueuse et criminelle se prolonge et sans doute que les assassins espèrent qu'elle se prolongera ainsi jusqu'à mon assassinat par ce procédé criminel contraire à toutes lois des nations civilisées pour les intérêts des voleurs, des malfaiteurs.
Une honnête femme
dans la force de l'âge en parfaite santé, atteinte d'aucune maladie ni physique ni mentale, d'aucune tare, d'aucune infirmité, parfaite, ayant une vie, un passé de travail et d'honneur, une vie sérieuse, silencieuse,
digne d'honneur
est aussi assassinée
lentement férocement pour capter son bien et son œuvre.

Je vous prie.
Monsieur le Procureur
de vouloir procéder, conformément aux lois, de m'entendre

assistée de l'un de mes avocats, cela au plus tôt, dans le laps de temps prévu par la loi.

Je déclare par la présente

Refuser d'admettre tout diagnostic
contraire à ma liberté

des médecins de l'asile Sainte-Anne et de Neuilly-sur-Marne comme basé sur les calomnies et les rapports d'un personnel de sous ordres affectés au nettoyage, personnel de bandits et non sur leurs propres observations.

Je déclare par la présente

exclure de mon dossier conformément à la loi tout rapport de ce personnel de sous ordres qu'aucune loi ne permet de faire figurer dans mon dossier, et je vous prie

Monsieur le Procureur,

En ce cas de me soumettre à l'examen d'une commission de médecins experts
Conformément à la loi.

Je vous prie de me faire rentrer dans mes droits, de faire droit à mes revendications et de me rendre à la liberté. Je déclare confier la défense de mes intérêts comme de revendication d'œuvre
à

Maître Alexandre MILLERAND
Ancien Président de la République
et à
Maître Henry ROBERT
Maître de Moro de Giafferi
Maître Leonard Leduc

Je vous prie

Monsieur le Procureur

de donner à ce document les suites
conformément à la loi
de remettre ma cause entre les mains
de mes avocats

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur
ma considération distinguée

Madame L...

Document établi à Paris asile Saint-Anne le douze février (12), mille neuf cent vingt-sept (1927)
rédigé écrit signé de ma main

Madame L...
artiste peintre
écrivaine religieuse et politique
poète
pseudonyme littéraire
Madame de Saint-P...
12 février 1927. »

Madame L... n'est pas satisfaite du personnel de l'asile.

« Monsieur le Professeur,

« Je viens encore vous prier instamment de vouloir donner des ordres précis au personnel de l'après-midi; je parle de la surveillante du personnel, la nommée E..., hétaïre et malfaiteur redoutable, malfaisante, atteinte de rage, qui considère la maison ici comme un boxon, selon sa propre expression, dont je suis le jouet.

« Je vous prie de donner des ordres sévères et précis que je puisse vivre en paix et que je ne sois pas victime de ses brutalités et abus d'autorité, insultes, allant jusqu'à fouiller les ouvriers qui travaillent dans la maison pour voir si je ne leur donne pas de lettres. Ce sont des insultes, Monsieur le Professeur, comme seuls les êtres de la plus basse classe et des folles peuvent en inventer; ensuite, elle vient ricaner : « Ma vieille tu ne t'en froisseras pas ».

« C'est ça la gérance de votre établissement et c'est ça la récompense de ce que j'apporte, je crains que cela ne vous porte pas bonheur malgré la gloire que vous me volez ou laissez voler.

« Les ouvriers, si ce ne sont pas des imbéciles, doivent comprendre que l'on commet là le crime le plus infâme et qui, sans doute, coûtera cher à la France. C'est ça la récompense de « *L'Avenir du Monde* ». C'est un bel échange que j'ai fait là vraiment. J'apprends à connaître la France de plus en plus, de mieux en mieux où les malfaiteurs, mais non, vous êtes tous pareils, je n'en ai pas trouvé un seul qui soit autrement.

« Vous pourrez, Monsieur le Professeur, manier le fusil, cela vous servira sûrement comme cela vous pourrez veiller à ne pas tomber entre les mains des vengeurs car cela vous coûterait encore beaucoup plus cher. Je vous prie encore de déplacer cette ignoble ordure immédiatement.

« Je n'ai pas à vivre en société, je n'aime pas vivre en société de malfaiteurs et je paie pension ici, je n'ai pas à être sous la domination de ces gens-là.

« D'où donc cela sort-il ? de quel bas-fond, de quel cloaque d'ordures, c'est exprès que vous l'avez mise là pour m'insulter et m'assassiner, sachant que je ne pouvais pas vivre en sa Société, que je ne voulais retourner au premier quartier à cause de cet ignoble malfaiteur

et à mon respect

« 5 Juin 1925. »

M^me^ L... a de grandes prétentions littéraires et artistiques, comme nous l'avons vu dans l'opposition adressée au Procureur; voici un poème en vers extrêmement libres, puisque le rythme en

est capricieux, la rime inconstante, les assonances mêmes souvent absentes :

NOEL 1925

Dans un divin rêve
Mon âme s'élève
Au-dessus des misères humaines,
Vers l'étoile venue de Bethléem
Brillant d'un éclat divin,
Au-dessus de l'étable où vient
de
Naître
un Dieu,
Descendu des cieux
Pour apporter à L'humanité
L'espoir de l'éternité.
La terre et les cieux sont en fête;
Le ciel au-dessus de la
Chère Tête
Brille de diamants constellé,
De la terre, les éléments ont
préparé
La parure
Comme un décor,
Un épais tapis de Neige
Comme une divine flore
Comme un voile immaculé
Couvre la terre de Judée.
Le divin Roy enfant
Nait loin des demeures humaines,
Dans un refuge trouvé
Sur les pas de ses
Saints Parents
Sur le sol étranger
de Bethléem.
Brillant d'un céleste éclat dans la
nuit
L'étoile, vers le lieu béni,
Conduit
des bergers
Apportant leur tribut d'Adoration
à
L'enfant divin
à
L'enfant Dieu
Descendu des cieux.
S'inclinant très bas
devant
La divine Mère,

Un berger murmure :
Daignez accepter
Ces présents,
Reine,
Qu'une étoile à guidés
Sur le sol de Judée
Comme ont prédit
Les prophètes d'Israël.
Encore il parle
Quand apparurent des royautés
En grands apparats,
Que
L'étoile Céleste
a guidées
vers
le
Divin enfant
Les trois majestés,
Venues de l'Orient.
L'étoile prédis
par d'anciens écris
gardée pieusement
Par les grands prêtres des corans
Conduisait les rois mages.
Au milieu de l'immensité
s'arrêtant
devant le Refuge
du
Roy des Roys
de la terre,
né
d'une
vierge
en prières,
A genoux,
Dans une muette adoration,
Des larmes de bonheur
Ruisselant de ces visages d'hommes,
devant
le
Tout-Puissant
Enfant,
Inclinant très bas leur front,
devant
La vierge bénie,
à
L'enfant divin
offrant humblement
de l'encens et de riches
présents,

les trois
roys mages,
dans la nuit,
en louant le
Tout-Puissant,
sont revenus vers l'Orient
portant en leurs âmes
l'espoir venu des
Cieux,
du
Règne
Sur terre
d'un
Dieu.
Le rêve divin ne s'est pas achevé
Dans la nuit sous le ciel de
Judée,
Mon âme est demeurée
Près de l'étable
Où est né
Le
Divin enfant,
Apportant à la terre
La
Volonté de son père
Tout-Puissant.
Le regard rivé sur le sol béni,
Où autrefois dans une
Divine nuit,
Une nuit bénie,
L'homme Dieu
Vint à la terre,
A l'humanité,
Dans les bras
D'une
Divine Mère,
Qu'un ange dévoué
Protège à travers la vie,
J'ai Vu
Un
Trône
Dans la nuit
Enveloppé de brume,
Comme d'un voile neigeux
Lointain encore,
J'ai vu
Le
Trône
D'un
Dieu.

Afin que le rêve divin
S'achève
Vers
Le
Tout-Puissant
Ma prière monte sans trève.
Adveniat regnum tuum
Dans cette nuit de Noël
J'ai vu
Un
Dieu
Descendant des Cieux
J'ai vu
Le Rêve
d'un
Dieu.

Composé le 25 décembre 1925 par :
Madame L...

Toute propriété de l'auteur, 9 mars 1926.

D'une des productions scientifiques de M^me^ L..., intitulée : *L'Avenir du Monde*, nous extrayons les deux chapitres suivants qui nous donneront une idée de la valeur de cette œuvre, laquelle constitue « une colossale fortune, qui est la cause des acharnées intrigues mises en œuvre » :

« AGRICULTURE

« Les engrais chimiques ont fait leur preuve, mais ils ont l'inconvénient de coûter fort cher.

« Il est un produit que la France possède en quantité et qu'il serait intéressant d'expérimenter comme engrais.

« Ce sont les résidus du minerai; cette terre dégagée des principes du fer réduit en cendre, la cendre étant un excellent engrais; comme il serait possible de réduire en cendre le fumier animal en le séchant et en y mettant le feu dans les champs, comme il serait à préconiser d'un haut-fourneau pour réduire en cendre et faire disparaître les détritus d'une grande ville comme Paris.

« ARBORICULTURE

« L'aqueduction des eaux sur les côteaux stériles couverts d'herbes, rasés, difficiles ou impossibles à cultiver, permettra d'y planter des arbres fruitiers et tous les efforts devront tendre à ce rendre possible, les fruits étant une nourriture

saine, légère, complète et ayant cet avantage de préserver et de garder en état de jeunesse les organes du corps.

« Le paradis terrestre était surtout composé, comme nourriture, de fruits, ce qui peut rendre compréhensible que les organes du corps humain sont surtout destinés à absorber des fruits, dont la sève est la quintessence de la Terre nourricière purifiée, le produit le plus pur, les arbres prenant leur nourriture profondément dans le sol.

« Comme le vin précieux est la quintessence de la vigne, le vin qui était un don du Seigneur à Noé, et qui, avec le blé, le pain, les fruits, sont les dons les plus précieux du Ciel.

« Avril-Mai1923.

« Revue 20 janvier 1924; éudié et rédigé par Madame L...

« Traduction et reproduction interdites.

« 23 Octobre 1924. »

Le séjour de M^me^ L... dans les asiles ne manque pas de lui inspirer une œuvre scientifique, le terrain d'observations que constitue son entourage, malades et médecins, lui permet d'écrire deux petits traités, institués respectivement: «*Etude des Maladies nerveuses et mentales* », « *Traitement des Maladies mentales et nerveuses* », et un volume de variétés intitulé « *Chez les Fous* ».

Nous rapporterons, à titre documentaire, le premier et le dernier chapitre du traité « *Etude des Maladies mentales et nerveuses* » :

« L'aliénation mentale se manifeste par des signes multiples et divers. Il est des malades pour lesquels le diagnostic est des plus faciles, donnant des signes évidents de démence et d'inconscience.

« Il est d'autres cas extrêmement intéressants pour le spécialiste expérimenté même, et où sa conviction peut être égarée, trompée et le conduire à considérer comme atteinte d'inconscience ou d'aliénation mentale ou de dérangement cérébral des personnes saines.

« Ces cas sont heureusement assez rares et le fait d'une personne internée par erreur, ne peut se produire que par le fait d'un crime, de documents et de lettres remplacés par des faux, et causent l'erreur du Praticien.

« C'est qu'alors le contraste de son attitude doit donner la conviction d'une erreur, qui sera vite dissipée en lisant la correspondance de l'intéressée en sa présence, ou mieux encore de la faire lire par l'intéressée même, à haute voix, de temps à autre.

« Ces crimes ne sont possibles que par un personnel inférieur, corrompu par l'argent pour des questions d'intérêts, pour parvenir ainsi à tromper la clairvoyance du médecin en parvenant à changer la correspondance par des faux, parvenant souvent ainsi à faire commettre des crimes, des internements criminels, crimes qui, cependant, ne sauraient se commettre que par des médecins bandits ou se désintéressant complètement de leurs fonctions ou de leur établissement, car la personne saine victime d'une erreur, d'un internement arbitraire, proteste généralement et revendique les droits, selon la loi, se défend et plaide la cause dans ses lettres.

« Il n'est d'internement criminel possible, comme dit, que par des médecins bandits ayant intérêt à faire disparaître et par un personnel de bandits, parvenant à remplacer, comme dit, lettres et documents par des faux.

« *Etudes physiologiques.*

« Si l'étude des maladies mentales est très intéressante, l'étude de la physiologie mentale des médecins aliénistes est également du plus haut intérêt.

« Leur science, même poussée à l'excès, serait capable de faire d'eux des déséquilibrés. Dangereux par leur génie, livrés à leur opération et dont, pour de multiples motifs souvent, ils ont acquis, ou se sont laissés inculquer une opinion erronée que, dorénavant, ils défendent avec acharnement, lorsque cette idée a pris possession d'eux.

« L'idée fixe ou l'idée préconçue est surtout dangereuse chez un médecin aliéniste pour ses malades et clientes.

« L'idée fixe et l'idée préconçue est une maladie qui règne non seulement chez les fous, mais abonde chez les gens sensés ou considérés comme tels.

« L'idée fixe et l'idée préconçue, c'est-à-dire acquise par une erreur ou inculquée par une opinion erronée, issue de calomnies souvent sur une personne ou par de faux renseignements et faux de lettres qui ne sont pas écrits par elle, sont des plus difficiles à déraciner.

« L'idée fixe et l'idée préconçue est terrible chez un médecin aliéniste.

« Elle lui fait considérer toute manifestation quelle qu'elle puisse être comme folie chez une personne.

« Si elle écrit c'est folie; si elle n'écrit pas, c'est inconscience.

« Si elle dénonce une persécution réelle, des attentats réels, elle est néanmoins une persécutée.

« Cela s'appelle déformer et contourner les doctrines, c'est un crime simplement.

« Si elle ne dénonce pas, elle peut être assommée ou détériorée, détruite.

« Si elle revendique ou parle seulement de biens captés,

elle est atteinte de la folie de la richesse; encore fausse interprétation des doctrines pour pouvoir interner, assassiner.

« Si elle revendique une œuvre littéraire réelle et de réelle importance, c'est encore folie, c'est la maladie.

« Si elle revendique ses droits, si elle proteste énergiquement, c'est encore folie.

« Si elle fait appel à la justice, c'est encore folie.

« Si elle répond en termes sarcastiques et spirituels à des plaisanteries de jeunes docteurs, elle est encore atteinte de folie.

« Si elle les rappelle à leur devoir, c'est encore folie. »

Sur les instances répétées du mari de Mme L..., qu'elle considère comme un de ses principaux persécuteurs, le certificat de sortie suivant est signé :

« Délire systématisé avec idées de persécution et d'influence. On l'a chloroformée la nuit pour lui arracher des sourires. Parle d'avions qui auraient survolé journellement la maison, au sujet desquels elle a envoyé une plainte aux autorités. Demande une enquête à propos d'une personne dont elle a vu passer l'enterrement et qui, à son avis, n'était pas morte.

« Demi-réticence, graphomanie, prétentions scientifiques et littéraires; adresse journellement des requêtes à M. le Procureur de la République. Réclamée avec insistance par son mari. Ne pourrait être mise en liberté que sous l'entière responsabilité de celui-ci et sous toute réserve des réactions que pourrait manifester la malade. »

Rentrée chez elle la malade continue à rédiger d'innombrables écrits, veille la nuit, car les journées ne sont pas assez longues pour lui permettre d'accomplir son œuvre; son mari est un bandit, elle l'invective constamment, le gifle. Elle exige des comptes et demande des indemnités pour son internement; elle a pris un avocat pour pouvoir divorcer. Le mari revient trouver le médecin, désolé d'avoir réintroduit cette mégère à son foyer. Il a, du reste, cette phrase véritablement molièresque : « Monsieur le Docteur, je dois vous remercier de ne pas m'avoir rendu ma femme plus tôt ».

Mme S..., âgée de 37 ans, est un type de délire de grandeur à thème mystique, avec idées de persécution et processivité consé-

cutive; elle est internée le 31 octobre 1913 avec le certificat suivant de Dupré :

« Est atteinte de déséquilibre psychique avec constitution paranoïaque. Délire interprétatif de persécution et de grandeur, à caractère quérulant et revendicateur. Processivité continue et multiple, plusieurs instances en cours. Excitation psychique avec irritabilité, réclamations impérieuses et bruyantes; arrêtée pour menace de mort et transférée de Saint-Lazare, à l'infirmerie, pour troubles cérébraux. La malade se prétend victime de poursuites inqualifiables, de manœuvres de la part d'ennemis; lorsqu'elle refuse de s'expliquer, elle accuse la magistrature d'être vendue, complice de ses ennemis, etc...

« Elle menace le Ministre de la Justice de se venger sur lui de tous ses déboires. Le ministre s'expliquera devant la Chambre sur son cas.

« Elle réclame plusieurs centaines de mille francs de dommages-intérêts, etc...

« Malade violente et dangereuse (malade soumise à l'expertise du Docteur Wallon par M. le Juge d'Instruction Boucard) ».

La malade est envoyée à Maison-Blanche et examinée par le Docteur CAPGRAS, qui rédige la note suivante :

« Délire systématisé chronique fixé.

« Interprétations délirantes quotidiennes des incidents journaliers relatifs à la nourriture, à l'extinction de la lumière, à l'odeur des cabinets, aux changements d'infirmières ou de malades, à l'humeur ou à la physionomie du personnel. Excitation par intervalles. Revendications. Pas la moindre trace d'affaiblissement intellectuel.

« Demande de me parler en secret parce que, quoique franc-maçon, j'ai eu quelques moments de repentir.

« Après la chute, dit-elle (allusion à son amant), elle accepte toute expiation, qui lui serait envoyée par le Sacré-Cœur. Elle s'attendait à un châtiment, ce fut son internement, et c'est pourquoi elle n'a jamais cherché à s'évader.

« Mais, en même temps, le Sacré-Cœur l'a chargée de mission, c'est elle qui ramènera la royauté en France; elle se compare à Jeanne d'Arc.

« Elle a l'« Action Française » sous ses ordres. Mais ces journalistes, sentant que le moment approche, voudraient faire croire qu'elle n'a aucune influence. Heureusement, elle a reçu du Vatican une lettre qui montrait que le pape connaît son pouvoir. A côté de ce délire ambitieux, se maintient un délire de revendication au sujet des dommages qu'on a causés à sa propriété, dans la Haute-Marne, et des indemnités qu'elle réclame pour les souffrances de son internement. »

Voici le texte d'une lettre adressée à M. CAPGRAS, Médecin assassin à Maison-Blanche :

« Vous n'avez pas fini de me fabriquer de la constipation depuis si longtemps, avec votre femelle B... et les autres.

« Quand ce n'est pas un empoisonnement, c'est autre chose. Parce que je n'ai pas envoyé de lettre hier sur les faits de ces jours derniers, vous en profitez aujourd'hui.

« .....G. pourra se sauver comme il l'a fait le 27 janvier, on saura le retrouver comme les autres apaches.

« Viens-y me parler, voyou. »

La malade adresse également des lettres comminatoires à M. Léon DAUDET, qui « passe son temps à porter en triomphe un POINCARÉ, sous prétexte des intérêts de la France » :

« Voici un bandit qui a passé 7 ans à l'Elysée à me faire massacrer, tuer mes parents, exterminer ma famille et qui doit être coffré comme le reste de la bande, sans parler de ses autres crimes, et vous venez le porter aux nues devant le pays ?

« Si vous aviez un peu de sang dans les veines, vous n'auriez pas laissé chambarder la France comme vous l'avez fait depuis la guerre en flirtant avec les bolcheviks de la République. Je vous répète qu'avec moi vous ne servirez pas deux maîtres. Vous ferez votre devoir sans différer ou vous vous désintéresserez de mon affaire. Il y en a d'autres pour s'en occuper.

« Comme je remets la lettre à cette crapule de Capgras, s'il ne vous la fait pas parvenir, il dira pourquoi; j'en garde copie. »

Les autorités judiciaires doivent être saisies de l'affaire de M^me^ S... :

« Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction,

« Le sieur Ballet et son complice Capgras, continuant leurs brutalités à mon égard, je continue à vous informer.

« Depuis trois jours, je souffre de maux de tête insupportables, qui me sont fabriqués sans doute et de la même manière qu'ils me l'étaient quand j'étais séquestrée en cellule et, par surcroit, *mon sommeil m'est complètement supprimé,* comme il l'a toujours été, du reste, depuis que je suis dans ce dortoir d'agitées où, du matin au soir et toute la nuit, l'on entend que des cris, des chants, des hurlements de toutes sortes, non seulement des malades, mais de la part des infirmières; ce n'est pas pour calmer les malades qu'elles ont le devoir de calmer. Ce matin, à six heures, ces deux bandits

m'ont fait insolenter par une de leurs infirmières qui se disposait à me brutaliser dans mon lit. A son arrivée, cette brute commençait par m'imposer ses ordres et me brusquer comme elle le fait vis-à-vis des malades, je lui ai dit d'avoir à me laisser tranquille, ce qui ne l'a pas empêchée de continuer, me disant que je ne la ferai pas taire, que je ne la faisais pas trembler et (en parlant de moi), « qu'est-ce que « c'était cette marquise-là »...

« Plusieurs internées, qui ne sont pas malades et sont ici, je ne sais pourquoi, m'ont dit, au bout de quelques jours que j'étais arrivée, qu'il était regrettable que je ne sois pas arrivée quelques jours plus tôt, pour voir mourir une malheureuse femme, qui n'a pu survivre aux coups et blessures qu'elle a reçus de la part de cette infirmière qui m'a insolentée ce matin, aidée dans sa besogne par une surveillante, une nommée M... L'une tenait cette malade par les cheveux et cognait la tête sur le parquet pendant que l'autre lui donnait des coups de pieds et des coups de poing, à un point qu'elles ont fini par la tuer.

« Mais je n'avais pas à voir cet assassinat pour juger de ce qui se passe, j'en vois assez tous les jours, des coups de pied, des coups de poing, des coups avec tout ce qui leur tombe sous la main, des cheveux arrachés et des brutalités de toutes sortes. C'est l'anarchie complète !.....

« Ce matin, je n'ai pu me débarbouiller, faute d'eau; dès que je suis arrivée au lavabo, cette insolente a fermé les robinets. A force de vouloir dompter les gens (pour me servir de leur expression), ils pourront bien se trouver domptés eux-mêmes.

S...

« Séquestrée à la succursale de la Bastille, 1, rue Cabanis, Paris, par le Président de la République.

« P.-S. — Prière à M. le Garde des Sceaux de faire parvenir la présente à M. le Doyen des Juges d'Instruction. »

M^me^ S... informe en ces termes, ses relations, de son séjour à Maison-Blanche :

« Je n'ai pas à vous apprendre mon transfert à Maison-Blanche, je suppose que vous le savez, lequel n'a eu lieu que pour me voler mes papiers que l'on envisageait depuis longtemps.

« Mais c'est un poids de plus dans la balance, plus la bande veut marcher plus elle s'enfonce; depuis que je suis à Maison-Blanche (28 août), ma sœur a eu la porte ouverte (non sans regret), parce qu'en lisant mes papiers, les bandits ont vu qu'il était question du duc d'Orléans, autrement la consigne était bien donnée. »

Mme S... devient de plus en plus agressive :

« Espèces de voyous, vous n'avez pas osé avancer auprès de mon lit par crainte d'un crachat, ni rentrer au dortoir, où vous venez de faire avorter l'internée L..., enceinte de près de huit mois. Je ne veux pas me salir; la Cour d'Assises vous tend les bras et M. Daudet, qui vient de se charger de votre conduite, comme il s'est chargé des brigands Caillaux, Malvy et Cie, vous fera parler en conséquence. J'entends avoir ce soir l'encre que vous m'avez fait voler hier par vos femelles qui m'ont déjà volée deux fois. Si je n'ai pas mon encre ce soir ou demain matin pour écrire vos agissements d'apaches à M. Daudet, je lui écrirai au crayon, il se chargera du reste. Avec l'encre, vous me donnerez des cachets d'aspirine, quant au reste volé, mes papiers, journaux et divers objets, notamment une paire de bas neufs, vous les remettrez à l'huissier, qui vous les réclamera. Et j'entends avoir mon sommeil la nuit et l'après-midi. Vous n'avez qu'à passer au cinquième, les agitées qui sont au sixième, puisque le cinquième est un quartier de grandes agitées et gâteuses, depuis que M. Daudet a obligé la bande, le 16 mai, de me sortir du sixième, où l'on me tenait pour me massacrer. Vous aurez de ses nouvelles jeudi. Je n'ai pas à rentrer dans le détail de vos quartiers d'agitées. Vieille crapule, tu trouves ne pas en avoir fait assez à Ville-Evrard en faisant marcher d'autres voyous, Baudoin, qui avait peur de ne pas faire connaissance avec la Santé, de connivence avec l'assassin Capgras.

« Patience ! la Santé n'est plus loin

« Vieux brigands ! Vous avez eu soin de vous abstenir, hier matin, de traverser le champ d'avoine pour arriver vivement à la première section, après avoir donné des ordres au brigand Baudoin et à la D.... sous la galerie, lequel brigand est venu en grinçant des dents de rage, après m'avoir menacée deux heures auparavant de me dompter et de rester au sixième pendant huit jours. Pourquoi donc huit jours ? parce que vous savez à l'avance ce qui vous attend jeudi. Il sera dompté l'apache avant que j'y sois. Hier soir, on envoyait déjà la veilleuse M... pour savoir ce que je dirais.

« Vous tâcherez de me donner à manger et à boire, ainsi que de l'eau, le matin, pour ma toilette, et du linge.

Cette épitre est adressée à :

« Lvoff, médecin assassin et à son complice, l'assassin avorteur Baudoin ».

La perturbation apportée dans le service par Mme S... est telle que le médecin traitant est obligé de demander à ce qu'on

la change de service. Le certificat suivant est rédigé en vue du transfert :

« Atteinte de délire de persécution très actif, systématise ses interprétations quotidiennes sur l'entourage immédiat et devient une cause de trouble dans mon service. Je demande qu'elle soit transférée dans un autre asile. »

III. Délire de jalousie.

Il s'agit d'une forme dans laquelle le thème « jalousie » est rarement l'unique thème délirant. Nous avons retrouvé dans la monographie *Les délires de jalousie*, de Victor PARANT Fils (Toulouse, 1901), une observation de délire de jalousie à peu près pur.

M. L..., gendarme à C..., qui, à 47 ans, écrit la lettre suivante :

« Mon Capitaine,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, depuis le 10 août dernier, j'ai remarqué que ma femme avait des relations intimes avec le gendarme D..., de la même brigade. Voici les faits tels qu'ils existent :

« Le 10 août dernier, vers dix heures du matin, le gendarme D... se trouvait sur le trottoir de la caserne, à 1 m. 50 environ de la porte d'entrée. Ma femme venait de rentrer dans mon logement; ils doivent s'être rencontrés dans le corridor du vestibule donnant accès à la porte principale. Ma femme me dit : « Va me chercher une comporte d'eau pour « faire tremper le linge que je viens de laver »; je partis de suite. Lorsque j'ouvris la porte de mon logement, le gendarme D... se retourna sans mot dire et me regarda de travers. Quoique j'eusse un pressentiment sur eux, je me rendis à la pompe. Mon intention était de revenir sur mes pas; mais, sachant que ma femme était honnête, je n'osais pas revenir au logement. Le travail fini, je rentrai chez moi; je suis resté dehors cinq ou six minutes. A mon retour au logement, le gendarme D... se trouvait sur la porte, fumant une cigarette. Je trouvai ma femme troublée. Elle arrangeait le feu; puis, sans mot dire, elle s'en fut à la pompe. Quelques minutes après, je remarquai près de la table à manger, sur le plancher, une tâche blanchâtre; je l'examinai et je constatai qu'elle était fraîche. Je ne pus me rendre compte exactement de ce que c'était; cependant, il me sembla que c'était du sperme. On y avait passé le pied, mais il est probable qu'on avait pas eu le temps de la faire disparaître complètement. La tâche était de la grandeur d'une pièce de dix centimes en monnaie de cuivre. J'en parlai à ma femme; elle me répondit que D... n'était pas venu dans notre logement et que la tache devait provenir de quelque crachat. Le lendemain, toujours au sujet de cette tache, ma femme me fit une autre déclaration; elle me dit : « la tache en question pouvait venir « de la trace de quelque limace ». Je lui fis observer que la limace laissait des traces ailleurs et que, ce jour-là, je n'avais remarqué que celle-là. Ma femme me répondit : « Tu

as raison, seulement tu aurais dû la faire analyser ! » Depuis ce jour-là, j'eus des doutes que ma femme avait des relations intimes avec le gendarme D...

« Le 21 du même mois, j'étais de planton à la caserne. Vers une heure du soir, je me trouvais devant la porte principale; quelques minutes après, la femme du gendarme E... alla au marché. Le gendarme D... ne lui parla de rien, ni à moi non plus. Vers une heure et demie, me trouvant encore dans mon logement à la caserne, le gendarme D... frappa doucement à la porte, l'ouvrit et la referma de manière à ne pas être entendu. Je me trouvais à la cuisine accroupi en face la cheminée où j'allumais une cigarette. Le gendarme D... arriva à la cuisine; il avait des sandales et à peine si l'on pouvait l'entendre marcher. Dès qu'il m'aperçut, il fut tout étonné de me voir, il devint blême; néanmoins, par politesse, je lui offris une cigarette et, au bout d'un moment, il me dit : « Votre femme est au marché ? ». Je lui répondis affirmativement et il ajouta : « Je voulais me faire apporter cin- « quante choux pour planter ». Je lui répondis: « Vous auriez « dû vous les faire porter par la femme du gendarme E..., « qui vient de partir ». D... répondit : « C'est vrai, je n'y « ai pas pensé ! » Il me semble, mon capitaine, que, du moment où le gendarme D... voulait se faire porter des choux, il aurait pu me demander où était ma femme, lorsque je l'ai rencontré sur le vestibule à une heure dix minutes. Il n'avait pas besoin de choux ni de carottes; il voulait ma femme, car il est possible qu'ils devaient s'être donné rendez-vous pour cette heure-là, sachant que je devais être au poste. Il me semble aussi et j'ai la conviction personnelle que s'il avait voulu réellement des choux, il serait venu à midi et demi ou une heure au plus tard pour les commander, car c'est habituellement à cette heure-là, que les femmes vont au marché. Le gendarme D... se retira. Quand ma femme fut rentrée, je lui dis que j'avais eu une visite. Elle me dit : « Qui est venu ? ». Je lui répondis : « Le gendarme D... ». J'ajoutai : « Il voulait se faire porter des choux ». Et je lui dis : « Il aurait bien pu se faire porter les choux par M^me^ E..., « ou bien il aurait pu me demander où tu étais afin que je « puisse le renseigner ».

« Ma femme me fit la déclaration suivante :

« Tu comprends, M^me^ E... est une grande dame. S'il ne « lui a pas commandé des choux, c'est qu'il n'a pas osé, et « puis, il a peut-être préféré se les faire porter par moi. »

« Le lendemain, dimanche 22 août, j'interrogeai de nouveau ma femme, toujours sur la présence du gendarme D... dans notre logement. Elle me répondit : « D... est très bien « avec le brigadier, et toi tu es mal avec lui. S'il a frappé « doucement, c'est pour ne pas se faire entendre de lui et « pour ne pas le fâcher. D... ne m'a jamais rien dit de mal « et s'il m'avait dit quelque chose de travers, je l'aurais

« dénoncé au capitaine ». Je dis à ma femme : « Tu crois « que le brigadier lui aurait dit quelque chose quand bien « même il serait venu te commander des choux ? Non, le « brigadier n'aurait rien dit et surtout lui qui n'aime pas à « parler. Tu portes ce prétexte pour faire voir que tu es « innocente et pour faire voir que D.. n'a pas de relations « avec toi... » Ma femme ne répondit rien et se contenta de hausser les épaules.

« Le lendemain ou le surlendemain, toujours sur le même sujet, ma femme me dit : « Si D... est venu doucement, « c'est qu'il devait croire que tu dormais, et il a eu peur de « te réveiller ». Je lui répondis : « D... savait bien que je « ne dormais pas, car, à une heure et quart, je me trouvais « avec lui dans le vestibule, habillé et prêt à partir à la poste.» Puis j'ajoutai : « Il venait te voir pour avoir des relations « avec toi ». Ma femme me répondit : « Tu as de ces « croyances!... Je crois que quelque femme t'a ensorcelé ». Un autre jour, je dis à ma femme : « Je vois que nous allons « bientôt nous séparer; l'avenir de l'enfant me préoccupe « beaucoup; j'aurais l'intention de le mettre dans un pen- « sionnat à Toulouse ». Elle me répondit : « Si tu veux te « séparer, je m'en irai à C..., j'emménerai le petit et je le « soignerai ». Je lui fis observer que jamais je ne tolérerais un cas pareil; j'avais trois ans à faire, c'était trop long, et que je ne me séparerais jamais de mon enfant. Je lui dis en outre : « Tu n'as qu'à cesser d'aller avec D... et tout sera « fini; sans ça, tu te mettras à la misère et tu mourras dans « un fossé ». L'entretien se termina ainsi.

« Le 27 et le 28 août, je partais à six heures du matin pour la promenade de mon cheval. Avant mon départ, ma femme me dit : « Tu n'es pas content, tu n'es pas tranquille! « Je le comprends, tu as peur que D... ne vienne avec moi ». Je lui répondis : « Depuis quelques jours, je vois trop de « choses, mais fais bien attention, cent fois pour toi et une « fois pour moi, j'en aurai assez. Si je t'y prends, tu es sûre « d'y passer avec l'autre ». Elle me dit : « Tu ne m'y pren- « dras pas, parce que personne ne m'a jamais rien dit ». Le 28 août, le brigadier partit en permission. Dans la soirée, le gendarme D... s'introduisit chez moi et se fit prêter par ma femme 0 fr. 50; moi, je me trouvais sur le siège devant la porte, je ne l'avais pas vu entrer; il ne me chercha pas non plus. Je fus étonné de le voir sortir, car je n'avais pas entendu frapper à ma porte.

« Le lendemain matin, 29 août, à six heures du matin, tous les gendarmes étaient au pansage. Le gendarme D... s'adressa à moi et me dit : « Il faut que j'aille arranger la « chaîne à présent que j'y pense ». Le gendarme D..., au lieu d'arranger la chaîne, quitta le pansage et s'en alla au bureau. Je ne sais pas ce qu'il allait faire, car il n'y avait rien à faire; il rentra au pansage un quart d'heure après environ. Après

le pansage, nous étions au bureau, je voulus faire une petite observation au gendarme D... au sujet de la tenue du bureau. Il me répondit d'un ton brutal : « Si vous m'embêtez, je vous « fous au diable !... ». Je partis sans rien lui dire. Quelques jours avant, le gendarme D... me chercha querelle à propos du service de la brigade; je ne voulus rien lui répondre et, le 23 août, il me chercha aussi querelle au sujet de son cheval. Il prétendait que je sellais son cheval dehors, que je le laissais attaché et que je partais sans lui donner le temps de manger l'avoine. Tout cela n'était que pour me chercher une dispute, afin que je ne fasse pas attention à lui, pour qu'il puisse avoir des relations avec ma femme sans que je m'en doute.

« Le 31 au soir, après avoir illuminé la caserne, ma femme alla se coucher. Le gendarme D... se rendit en face la croisée de ma chambre à coucher et là il faisait semblant de regarder les lanternes vénitiennes, que le brigadier m'avait remises. Je crois, mon capitaine, qu'il devait plutôt regarder ma femme se déshabiller. Les lanternes m'avaient été remises à moi et j'en étais seul responsable. En tout cas, il n'a pas été voir les siennes qui brûlaient à sa croisée. Un jour du mois d'août, sans pouvoir préciser la date, je rentrais de tournée. En ouvrant la porte de mon logement, je sentis une odeur de sperme; je dis à ma femme : « Je sens une mauvaise odeur, ouvre les croisées; si quelqu'un venait, on « s'en apercevrait, ça sent le sperme à plein nez ». Elle me dit : « Ça sent ça ? » — Parfaitement ». Elle ouvrit de suite les croisées; depuis ce jour, je ne sentis plus rien. Il est possible que le lieu de rendez-vous fût changé.

« Au dire de ma femme, D... ne venait jamais chez nous et moi je crois qu'il venait tous les jours, sauf, bien entendu, les jours que j'étais présent. La semaine dernière, en parlant du 21 août, je dis à ma femme : « Je suis satisfait d'avoir « trouvé D... chez moi; comme çà, je sais qu'il vient; si tu « t'étais trouvée à ma place, tu m'aurais juré qu'il n'était pas « venu ». Elle ne répondit pas. Un jour (je ne puis pas préciser si c'était le 30 août), étant de planton, j'avais placé sur la paillasse de la prison des femmes une paille de trois centimètres de longueur environ pour ne pas attirer l'attention; je l'avais placée à dix centimètres de l'ouverture destinée à mettre la paille dans la paillasse. Je fus à la poste et, en rentrant, je constatai que la paille n'était pas à la même place; elle se trouvait placée à vingt-cinq centimètres au-dessus de la place où elle se trouvait avant de partir à la poste.

« Le 12 septembre dernier, j'avais balayé la paillasse, toujours de la prison des femmes, espérant que quelque objet compromettant pourrait y être oublié. J'avais même chargé mon revolver, car j'étais sûr qu'ils auraient le rendez-vous à cet endroit. Je fus obligé de m'arrêter pour donner

quelques renseignements à un officier d'infanterie. Ce temps dura environ dix minutes, ce qui me fit manquer mon affaire. En arrivant à la caserne, la prison était ouverte, alors que je l'avais fermée avant d'aller à la poste. Je regardai sur la paillasse, j'y trouvai un petit bouton de chemise, un bout de fil bleu était encore engagé dans un des trous du bouton. Les gendarmes P... et E... étaient de service.

Le 1er août, ma femme alla jouer aux cartes chez D... Elle rentra à onze heures et demie du soir. Je dis à ma femme : « Tu viens d'être malade et tu n'es pas encore « rétablie. Ce n'est pas à toi à veiller ainsi; il me semble « que depuis une heure de l'après-midi jusqu'à six ou sept « heures du soir, tu as le temps de jouer. Tu aurais pu rentrer « une heure avant ». Ma femme se fâcha et, de toute la semaine, elle ne m'adressa la parole. »

De nombreuses plaintes furent adressées par L..., les enquêtes prescrites démontrèrent l'innocence complète de la femme. Progressivement, sont englobés dans le délire, après D..., ses camarades, ses chefs, les magitrats, les avocats qui auront à intervenir dans le prononcé de l'arrêt de séparation de corps.

Une tentative de meurtre contre le substitut du Tribunal conduit L... successivement à la prison, puis à l'asile.

Trois ans après, le médecin traitant de l'asile de Braqueville transmet la note suivante : « Les mêmes idées délirantes persistent, mais c'est toujours la jalousie qui est le fond du délire Secondairement, il fait entrer dans la catégorie de ses ennemis le personnel de l'asile et s'est même porté à des actes de violence. Il fait constamment des menaces de mort et se considère comme une victime dont le devoir est de tuer tous ceux qui l'ont persécuté. »

IV. Délire mystique.

Dans cette forme, comme l'ont signalé de nombreux auteurs, on retrouve fréquemment des troubles sensoriels à caractère onirique qui, à leur tour, vont servir de bases pour l'extension du système délirant. Nous rapporterons des écrits d'un malade, Lucien C..., dont l'observation nous est communiquée par le Docteur CAPGRAS, qui avait rédigé, au sujet de ce malade, la note suivante : « Lucien L..., à 23 ans, vision de la pieuvre planétaire. Marié, par suite de ses idées mystiques, appelle son premier fils Christian et son second Ellius, nom qu'il a imaginé lui-même. Le malade employait tous ses loisirs à écrire; il porte dans sa tête les éléments de plusieurs romans, pièces d'opéra, ouvrages philosophiques, dont de nombreux chapitres sont rédigés, mais rien n'a encore été terminé. »

Lucien C... est lui-même surpris de sa haute intelligence, de sa perspicacité, des idées qui lui viennent, de son génie en un mot.

« Je suis bien obligé de croire que je ne suis pas fou, mais que j'obéis à des forces occultes et que, pendant mon sommeil, un génie inconnu vient arranger mes idées selon ses desseins personnels. Réveillé, j'obéis à ce génie absolument comme un somnambule, obéit au magnétiseur.

« Je suis certainement un médium, un messager des mondes invisibles. Comment expliquer autrement que moi, enfant abandonné, qui ne suis presque point allé à l'école, je puisse parfois écrire des vers de la forme la plus parfaite, et de la plus indiscutable originalité ? Comment expliquer que j'écrive des choses si différentes les unes des autres, qu'on ne les croirait émanées d'une seule personnalité ?... Comment expliquer que je sois en même temps un très bon peintre qui ne copie personne ?... Comment expliquer que je sois en même temps inventeur et que j'ai fait au Ministère des propositions étonnantes, nullement folles, capable d'assurer aux Français la victoire ?... En vérité un génie est en moi. Je ne l'ai jamais vu, mais je suis sûr de sa puissance. Il habite le monde invisible d'où un jour la pieuvre interplanétaire est venue fondre sur moi. Si je n'ai pas alors été tué, si je ne suis pas devenu fou, c'est certainement parce que le génie en question est accouru pour me défendre et m'a sauvé. Je sais bien que, personnellement, je n'ai pas

la millième partie des forces qu'il faudrait avoir pour se défendre contre la pieuvre. Je n'ai pas peur d'un homme; quand je me suis battu contre le boucher anarchiste qui faisait de la propagande boche, j'ai bien vu qu'il était plus fort que moi, qui ne tenait pas debout. J'ai vu qu'il pouvait me tuer. Je n'ai pas eu peur de la mort. Je ne suis pas peureux, mais j'avoue qu'un frisson d'horreur me parcourt encore les nerfs quand je pense aux mauvais esprits, un sifflet de chemin de fer, des pas derrière moi, un attouchement auquel je ne m'attends pas, me causent des transes terribles. Pourquoi ?... C'est que je suis renseigné sur l'existence, la vérité et le pouvoir des puissances spirituelles et que je sais bien que réduit à mes forces d'hommes je suis désarmé contre elles. J'ai vu des hommes faire les malins à propos des obus, faire les fanfarons et refuser de se mettre à l'abri. Je me disais : « Ces hommes-là n'ont jamais été au feu »; je ne me trompais pas : dès que ça tombait pour de bon, les plus bravaches devenaient les plus peureux. Le courage est souvent fait de l'incompréhension du danger ou alors il est l'œuvre des bons esprits qui descendent du ciel sur les hommes les meilleurs et leur disent, à leur insu même : « Marche et ne crains rien ». Beaucoup d'hommes qui devaient être tués, le sentaient, en étaient avertis d'avance par les agents spirituels. A présent, je crois savoir pourquoi j'ai épousé une libre-penseuse malgré moi-même... Toutes les libres-penseuses n'en font qu'une. Ma femme est une femme-symbole, elle incarne la Libre Pensée même. Placé pendant quinze ans auprès d'elle, je l'ai vu travailler et souffrir. Ma femme est très Française. Je sais ce que c'est que la Libre Pensée française. Je sais ce à quoi elle croit et ce à quoi elle ne croit pas; ce qui est en elle et ce qui n'y est pas. Je sais tout ce qu'elle mérite et tout ce qu'elle ne mérite pas. Je connais ses souffrances et son désespoir. Et je crois que le secret génie qui est en moi a voulu venir au secours de la Libre Pensée française.

« Ma mission est de créer un trait d'union entre le Catholicisme et la Libre Pensée.

« Je sais que la Libre Pensée par elle-même est condamnée à la supertition, à l'impuissance, à la misère et à l'anarchie, au désespoir et à la mort.

« L'ai-je assez entendu ce chant de mort dont chacune des lettres de ma femme était une strophe ?... La Libre Pensée, Monsieur le Major, est une « croyance » et une superstition. Le déterminisme et le fatalisme surajoutés aux lois, règlements et autres restrictions, réduisent le libre penseur à ne jamais pouvoir connaître le vrai mécanisme de sa prétendue libre pensée. La Libre Pensée est un leurre, un mythe, une chimère, une duperie et une dérision, et si les libres penseurs avaient une religion, elle serait la plus fausse et la plus décevante de toutes. »

Lucien C..., initié, connaît l'avenir de l'Humanité et il le prophétise dans les termes suivants :

« MISSION SACRÉE

« Je viens vous annoncer la fin du mauvais monde et la constitution d'un nouveau royaume qui sera le Royaume de Dieu.

« Les libres penseurs honnêtes et les croyants sincères de toutes les religions en feront partie dans l'ordre. Cela se fera par la victoire latine, la seule qui puisse organiser les forces divines de la Liberté. »

Sur la demande de son médecin, le malade rédige l'épitre suivante :

« (Avant et après la lecture de cette révélation, faire trois fois le signe de la croix).

« Monsieur le Médecin-Major des Aubrais, vous m'avez dit de vous écrire ce que je pense et je vais vous résumer le principal.....

« Tout d'abord, il y a l'Esprit suprême, auquel nous devons les suprêmes hommages. Ensuite, il y a des esprits et cela seul est la vérité. Tout le reste est illusion des sens, mirage....

« J'avais 23 ans lorsqu'un monstre aérien inconnu, mais véritable se précipite sur moi avec la force de la foudre. Je ressentis au creux de l'estomac un choc électrique épouvantable. J'eus une peur atroce et je me crus mort. Mais le mauvais esprit, qui avait deux mètres de hauteur, cent tentacules comme une pieuvre et, au centre, une sorte de tête démoniaque, ne me toucha qu'une seconde et repartit à travers les murs avec la vitesse de la foudre, comme il était venu. Je me suis demandé si j'étais devenu fou. Je n'osais plus penser à ces choses; j'en avais une peur atroce et je me suis marié, tant je redoutais d'être seul. Ainsi, c'est à 23 ans que j'ai eu la révélation du monde des esprits et de l'enfer immatériel.

« La pieuvre interplanétaire n'était pas une invention de mon esprit, j'en suis sûr, car la force qui m'a terrassé était bien mille fois, cent mille fois, un million de fois plus grande que la mienne. Force pareille ne peut sortir de moi. La vision affreuse venait du monde extérieur, je l'ai vue de mes yeux, elle m'a frappé à l'estomac, m'a pénétré et est repartie... Je n'en ai parlé à personne. J'ai ensuite vécu sans troubles pendant quinze ans et je n'y pensais plus.

« Je ne pensais plus à la pieuvre interplanétaire... et sans être un impie, ni non plus faible d'esprit, j'étais un peu énergique et forte tête comme beaucoup de Français... J'étais donc normal en somme, au sens mondain de ce mot...

« Or, une nuit, dans le grenier de Dunkerque, après que j'eus pensé à une femme-fée qui n'était pas très pure, j'eus le pressentiment atroce qu'un esprit surnaturel allait fondre sur moi. Je le vis venir. Et il arriva en effet. Je crus mourir. Ce mauvais esprit avait la forme d'un mille-pattes de 1 m. 50 de long. Il avait une couleur rousse et une substance de feu. C'était une bête spirituelle qui arriverait d'un autre monde, dans le but de me confirmer l'existence de l'Enfer et pour me prouver que je n'avais pas rêvé quand j'ai vu la pieuvre interplanétaire, quinze ans plus tôt.

« Le grand mille-pattes psychique (c'est le nom que je lui ai donné), s'enroula autour de moi. Il me pénétrait comme les rayons X pénètrent la chair. Sa force étant beaucoup moins grande que celle de la pieuvre, je sentais mes muscles résister, mais très faiblement. Le mille-pattes s'enroula autour des muscles du cœur, de l'estomac, des intestins et des nerfs sexuels, puis il resserra ses anneaux de feu en tirant des deux bouts, comme ferait un serpent décidé à tuer sa proie...

« Supplice effroyable que je ne souhaite à personne d'endurer.

« Après avoir vu, de mes yeux vu, étant éveillé et non fou, la pieuvre aérienne et le mille-pattes psychique, j'ai vu plus tard le serpent à tête de renard. Celui-là ne m'a pas touché. Je l'ai vu seulement dans mon atmosphère, près de moi. Il ne m'a pas touché, mais je n'étais pas tranquille. Je l'ai revu à plusieurs reprises. et je suis en train d'étudier son déterminisme pour éviter de me placer dans les conditions d'existence où il faut être pour le rencontrer.

« L'extra-lucidité s'est développée en moi. Je ne vois heureusement pas que des mauvais esprits, sans cela je deviendrais fou, ou je mourrais; j'en vois aussi des bons.

« Je vois toutes sortes de choses... des images, parfois des tableaux entiers ayant un caractère très artistique et une valeur de symbole.

« Je n'ai fait aucune confusion entre les images du rêve et celles de l'état de veille, entre la vision intérieure et la vision extérieure, et je fais une distinction entre les phénomènes multiples de ma pensée.

« Je ne confonds pas.

« Je ne suis pas fou et je ne rêve pas.

« Mais il est vrai que les bons et les mauvais esprits se livrent en moi de presque perpétuels combats et je suis souvent très fatigué.

« Mon travail de tous les instants, mon travail spirituel et littéraire comme celui-ci, est un travail de rédaction et de défense contre les mauvais esprits.

« Le travail et la prière sont les seules choses qui me soulagent, parce qu'ils assurent le triomphe des bons esprits en les fixant près de moi.

« Ce travail spirituel de tous les instants, auquel je suis

obligé, emploie mes forces et il ne m'en reste pas assez pour faire en plus de gros travaux.

« Je redoute toute espèce d'excès, parce que la fatigue qui en résulte, fait partie du déterminisme qui présage le retour des mauvais esprits. »

Une sensation de malaise accompagne Lucien C... partout où il va; seul, le calme des églises apporte la tranquillité à son âme.

« Je suis condamné à vivre solitaire et le monde s'inquiète autour de moi, on me prend pour un fou ou pour un espion. Soupçonneux et superstitieux, les hommes s'imaginent que je fais des rapports contre eux, les chefs croient que j'écris aux journaux et je ne peux parler avec personne, on se méfie de moi.

« On cherche à lire ce que j'écris, par dessus mon épaule. Sur un mot qu'on aura aperçu, on brode des fables, on m'énerve et on m'irrite; on me pousse à bout. Je ne trouve de paix que dans les églises, auprès des statues des saints et sous la protection de Dieu.

« La Vierge est jolie et sourit, environnée d'anges. Son petit enfant est attendrissant; je songe à mon fils Ellïus. Jésus, le vainqueur des mauvais esprits, me montre son cœur environné d'or.

« Dans de beaux décors, je suis bien calme et heureux. C'est le bienfait de plusieurs siècles de prières dont je profite. Chaque dimanche, tout le monde s'est bien habillé pour venir faire ici honneur à Dieu. On a baptisé les petits enfants et on s'est marié; on a juré d'être honnête, on a communié, on a regretté ses fautes et promis d'expier. »

LE DÉLIRE D'INTERPRÉTATION ET LA LITTÉRATURE

Nous tenons, dans ce chapitre, à rester essentiellement sur le terrain clinique. L'influence des troubles mentaux sur la production littéraire de certains auteurs est indéniable. Mais il est fréquent que l'abord du domaine littéraire fasse tomber certains psychiâtres dans une psychologie abstraite, spéculative et théorique ou les pousse à une extension des données de leur spécialité à toute l'humanité.

L'insuffisance des données cliniques, le contact trop peu fréquent avec le malade entraînent vite le médecin à une généralisation hâtive et incontrôlable, à une nosologie par trop compréhensive, dans le cadre élastique de laquelle on arrive à faire entrer facilement tout ce que l'on veut, à une pathogénie vague contre laquelle on ne peut avoir de prise par les arguments tirés de l'expérience.

Nous nous contenterons donc d'étudier quelques cas pris dans la littérature, mais dans lesquels le caractère pathologique apparaît de façon évidente.

Nous diviserons cette étude en deux parties :

1° Les œuvres des interprétateurs;

2° Les œuvres littéraires constituant des études de délire d'interprétation.

Œuvres d'interprétateurs.

Nous avons pu voir, par les pages qui précèdent, avec quelle facilité les interprétateurs écrivent. Leurs productions dénotent un talent souvent réel; il n'est donc pas surprenant qu'ils trouvent non seulement des éditeurs, mais encore de nombreux lecteurs.

Il en est qui sont de véritables écrivains de génie.

Jean-Jacques ROUSSEAU a présenté une psychose interprétative apparue vers la quarantaine, mais dont la systématisation s'est parachevée vers l'âge de 55 ans en 1766. Tous ses contemporains, GRIMM, VOLTAIRE, DIDEROT, HOLBACH, ses meilleurs amis et ses protecteurs les plus patients furent ses persécuteurs. Nous ne pouvons que conseiller aux lecteurs de se reporter à l'excellente analyse de MM. SÉRIEUX et CAPGRAS, qui étudient Jean-Jacques ROUSSEAU comme le type de la variété résignée du délire d'interprétation. Les interprétations les plus évidemment pathologiques de l'œuvre de ROUSSEAU se trouvent dans une lettre à la Comtesse DE BOUFFLERS (9 avril 1766), dans une longue lettre à M. de SAINT-GERMAIN, en date du 17 février 1770, dans les *Dialogues* et enfin dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire.*

Dans l'œuvre considérable et si variée de STRINDBERG, deux volumes constituent de véritables auto-observations de psychose interprétative. La misogynie habituelle de STRINDBERG, que l'on retrouve dans *Créanciers*, dans *La Chambre Rouge*, sa haine du mariage, que l'on retrouve dans *La Danse de Mort*, sont encore renforcées par l'éclosion d'un véritable délire de jalousie à forme interprétative.

Dans *Inferno*, les interprétations diffusent. Elles intéressent les divers domaines qu'a effleurés la vaste intelligence de l'auteur suédois. Les idées délirantes sont à thème scientifique et mystique, de courts épisodes hallucinatoires en rapport avec des abus d'absinthe, traversent la chronicité du délire. STRINDBERG a vécu comme un persécuté. Au cours d'une consultation, un médecin prononça le diagnostic de paranoïaque.

En regard, il existe de nombreux auteurs de moindre qualité.

MM. SÉRIEUX et CAPGRAS rapportent, à la fin de leur livre, les mémoires d'un homme de lettre interprétateur, André C... Ce malade est encore actuellement interné; en dehors de ses conceptions délirantes, malgré son âge avancé, il n'est nullement affaibli au point de vue intellectuel.

A la bibliothèque des malades de l'Asile Sainte-Anne, il existe un livre, *Les Planètes Rocheuses, Les Erreurs de la Vie*, œuvre d'une mégalomane, ce volume, édité à la librairie de la Bibliothèque Nationale en 1895, eut au moins trois éditions. C'est un ouvrage philosophique et métaphysique dont la lecture est très pénible; pour son auteur, c'est une œuvre capitale, glorieuse, et qui fut la cause de tout son malheur. De nombreux écrivains s'en inspirèrent (FLAMMARION), elle enrichit éditeur et plagiaires. Mais parmi toutes ces productions délirantes, le délire de filiation apporte une contribution importante; il existe toute une littérature des Faux Dauphins par exemple. Les mémoires de NAUNDORFF font apparaître, en dehors du messianisme qui apporte la teinte mystique, un délire de filiation dont la puissance de persuasion, à défaut de la véracité, est telle qu'il existe encore actuellement des Naundorfistes convaincus.

En dehors des nombreux factums rédigés, imprimés par des interprétateurs, dont la plupart ne furent pas des imposteurs, il nous faut signaler les œuvres de RICHEMONT : *Mémoires du Duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrit et publié par son ordre* (*juillet* 1831), *Révélations sur l'existence de Louis XVII* (1832), *la Restauration convaincue d'hypocrisie* (1851).

Il existe, en outre, de nombreux délire de filiation passés inaperçus :

Nous devons à l'obligeance de M. le Docteur CAPGRAS d'avoir pu retrouver un volume qui n'est en réalité que l'exposé d'un tel délire. Ce volume, intitulé *Sophie Adélaïde, Histoire Contemporaine*, a paru en 1887 chez OLLENDORFF. L'exemplaire que nous avons entre les mains porte « 4e édition ». L'introduction est constituée par les lignes suivantes :

« Je suis chrétienne. Je jure, sur mon salut éternel, que

tout est véritable, (à l'exception des noms de personnes et de pays), dans les pages qu'on va lire. Je suis la fille d'une des plus grandes reines de la terre. Celle qui tient ma place est l'épouse d'un des futurs maître du monde. Ne cherchez dans cet ouvrage ni agrément littéraire, ni intérêt romanesque, ni distraction frivole; vous y trouverez la vérité sur la plus monstrueuse iniquité qui n'est jamais été commise.

Sophie Adélaïde. »

Dans sa préface, l'auteur explique qu'elle s'est décidée « à écrire l'histoire de sa vie comme un dernier cri d'angoisse jeté vers la justice et la vérité ». « Il reste un tribunal toujours ouvert aux grandes infortunes; c'est celui de l'opinion publique ».

Aussi loin que remontent les souvenirs de l'auteur, un certain mystère semble avoir plané sur sa naissance; son père était, lui disait-on, le comte de LENZ; on lui parlait souvent de l'oncle Edouard. « J'aimais cet oncle de confiance et sans l'avoir vu ». Quant à sa mère, la gouvernante de l'auteur, lady Anna, lui fit comprendre qu'elle était si haut et si loin qu'elle ne la reverrait jamais. A plusieurs reprises, SOPHIE ADÉLAIDE quitte la propriété de Poissy, où elle habite avec son père, le comte de LENZ, pour un court voyage en Finlande, où son oncle, le Prince EDOUARD, semble avoir une situation importante. Dès l'âge de huit ans, « la bonté de mon oncle, la sévérité de mon père, l'importance qu'on m'accordait dans le monde qui gravitait autour de moi, m'avaient un peu troublé l'entendement. Comme tous les enfants, j'avais lu des contes de fées, il ne me fallait pas beaucoup ajouter à la réalité pour me faire croire que j'étais une héroïne de roman ». Au cours d'un voyage en Finlande, le Prince EDOUARD dit à SOPHIE ADÉLAIDE : « Ma petite Princesse ». « Cela me remua; il avait prononcé ces mots avec un accent particulier. Je m'éloignai de lui pour le regarder et lui demander : « Suis-je Prin-« cesse réellement ? »

A cette même époque, SOPHIE ADÉLAIDE perd son père, le Comte DE LENZ, mystérieusement assassiné dans la forêt de Saint-Germain. Un voyage est décidé en Finlande, le Prince EDOUARD dit alors : « Sophie, ma bien-aimée, c'est moi qui serai votre père à présent ». Après une scène d'attendrissement, comme Sophie appelle le Prince « mon père », il rectifie « il faut

dire *mon oncle* ». — Pourquoi, puisque je deviens votre fille ? — Il le faut, chère enfant. — Même quand nous serons seuls ? — Oh! quand nous serons seuls, tu me diras *mon père* à l'oreille. »

SOPHIE ADÉLAIDE est envoyée dans un couvent en Allemagne, où elle reçoit la visite du Roi Léopold de Belgique et du Prince héritier Wilhelm. « Etait-ce donc pour moi qu'ils venaient au couvent ? Malgré les idées de grandeur qui me tourmentaient, je ne me croyais pas un si grand personnage ». « Je ne pouvais m'empêcher de voir qu'on s'occupait beaucoup de moi et qu'on me traitait avec plus de distinction que lady ANNA et même que FRAU GENERALOBERIN; qu'étais-je donc ? ». De nombreux voyages se succèdent en Finlande Septentrionale, en Schlesvig-Holstein, en Italie, en France; dans ces voyages, Sophie ADÉLAIDE est accompagnée de lady ANNA et d'un oncle, le Comte Georges DE LENZ, de retour des Indes.

« Nos voyages étaient toujours improvisés, il semblait que nous eussions à fuir devant quelques dangers inconnus ».

Des intérêts puissants obligent le Prince EDOUARD à éloigner SOPHIE ADÉLAIDE de façon plus sérieuse, le départ pour l'île Bourbon est décidé. Dans son émotion, le Prince Edouard révèle à Sophie les liens qui les unissent. « Tu n'es pas ma nièce, ma Sophie adorée, mais ma fille, ma fille adorée ».

Le séjour à l'île Bourbon est de courte durée, de nouveau les voyages se succèdent de façon imprévue; c'est successivement à Quito (en Colombie), à la Nouvelle-Orléans, à Hampton (en Virginie), puis de nouveau à la Nouvelle-Orléans, que s'installent SOPHIE ADÉLAIDE et ses fidèles serviteurs. « Errer, telle devait être ma destinée ». Au cours d'une épidémie de choléra le Comte Georges DE LENZ contracte cette infection et, agonisant, dévoile « le secret du Prince EDOUARD ».

Le Prince EDOUARD, d'une vieille famille allemande, avait épousé la Comtesse de CAROLATZ morganatiquement; à la même époque, une jeune princesse venait de monter sur le trône de Finlande; sa main était briguée par la plupart des rois ou fils de roi. Le Prince EDOUARD fut agréé par le Parlement et le Peuple finlandais comme Prince Consort, mari de la Reine. La Comtesse de CAROLATZ renonce alors au droit qu'elle tenait

de son amour; touché, le Prince continue à la voir après son mariage. Simultanément, deux grossesses surviennent, celle de la Reine de Finlande et celle de la Comtesse. Cette dernière, à mesure que la naissance approche, s'élève contre le déshonneur et la tache qui vont souiller son enfant illégitime; le Comte de LENZ, par dévouement pour le Prince EDOUARD, épouse la Comtesse, ainsi « l'enfant du Prince aurait un père ».

La Reine et la Comtesse accouchent chacune d'une fille; grâce à la complicité de la nourrice, une substitution d'enfant a lieu. L'élévation de sa fille, l'abaissement du sang légitime était la seule vengeance que la Comtesse prétendait tirer de sa rivale et, ainsi « La fille d'EDOUARD et de la Comtesse était assise sur les marches du trône, et le Comte DE LENZ gardait en exil auprès de lui la Princesse héréditaire de Finlande, ignorée de tous : SOPHIE ADÉLAIDE ».

Pourquoi ne vinrent-ils pas chercher SOPHIE ADÉLAIDE ? Parce que la place est prise, « le cœur se bronze dans certaines situations et la raison d'Etat l'emporte sur les sentiments les plus tendres ».

Il est intéressant de signaler que la nourrice coupable, écrasée par le lourd secret qu'elle détenait, tua ses six enfants. Arrêtée, elle passa de la prison dans une de ces maisons de santé « qui sont des prisons dont on n'ouvre jamais la porte » (*sic*).

Perdus dans ces régions lointaines, le Comte DE LENZ, pour assurer l'avenir de SOPHIE ADÉLAIDE, lui propose de l'épouser. Le Comte GEORGES meurt quelques heures après la cérémonie; SOPHIE ADÉLAIDE est veuve. Epuisée, lady ANNA meurt, elle aussi, dans les jours qui suivent. Sous l'émotion provoquée par ces deuils successifs, SOPHIE ADÉLAIDE présente un court épisode hallucinatoire.

« Je m'entendis distinctement appeleé : c'étaient les voix du Comte de Lenz et de Lady Anna qui frappaient mon oreille; elles venaient de je ne sais quelles profondeurs et ne prononçaient que mon nom, mais avec un accent d'angoisse déchirant : « Sophie Adélaide ! Sophie Adélaïde !... » Je ne songeais qu'à répondre à cet appel; mais comment rejoindre ces voix bien-aimées ? Je me débattais au milieu d'idées confuses, qui ne me laissaient que la lucidité de

l'instinct. Je sentais que je n'avais qu'à mourir pour revoir mes amis, mais comment ?... Il y avait sur une console, à peu de distance, une petite bouteille de laudanum, dont le docteur m'avait fait prendre quelques gouttes; je me levai, je l'atteignis et la vidai entièrement. Puis, la bouche amère et les yeux voilés, je m'étendis sur mon lit, en disant aux fantômes :

« — Me Voilà ! »

Sophie Adélaide, remise, reçoit du Prince Edouard des lettres un peu froides; tout le monde l'engage à rester en Amérique; qui sait si, revenue en Finlande, elle ne sera pas une seconde fois la victime de la raison d'Etat. Elle s'embarque clandestinement sur le *Rain-Bow*.

La fatalité veut que le navire fasse naufrage; tous les papiers et les souvenirs de la petite Princesse sont perdus. La dernière lettre reçue du Prince Edouard précède de quelques mois l'annonce de la mort du Prince par la *Daily Gazette*. Sophie Adélaide fait alors un mariage de raison et, pour son plaisir, reprend ses voyages. En 1876, la Banque Finlandaise arrête le paiement de la rente qu'elle servait jusqu'à présent à Sophie. A l'occasion d'une grave indisposition de la Reine de Finlande, Sophie Adélaide est appelée auprès de sa mère; elle est logée dans une chambre du château royal; mais dès que les bulletins de santé deviennent plus rassurants, la raison d'Etat intervient de nouveau pour l'éloigner sans qu'elle ait vu sa mère. Voici la conclusion du livre :

« Et maintenant, je ne puis que répéter ce que j'ai dit au début de ce livre, dont rien ne peut être démenti. C'est le cri d'une âme révoltée par l'injustice et l'abandon.

« Avant de recourir à la publicité pour dénoncer l'attentat dont je suis la victime, j'ai fait appel aux affections, aux dévouements que j'ai rencontrés dans le passé. Mais on n'est pas impunément malheureuse. La mort a frappé mes plus chères amitiés. Les cœurs sur lesquels je devais compter ont disparu ou se sont lassés de cette lutte inégale. On me regarde comme condamnée sans retour et ma voix s'élève dans le désert.

« Mais, jusqu'à mon dernier souffle, je protesterai contre la destinée qui me frappe et contre l'usurpation triomphante.

« **Sophie Adélaïde** ».

Au travers de ces noms d'emprunt, il est assez aisé de

retrouver les personnages et le pays dont il s'agit en réalité. Sophie ADÉLAIDE, née en 1840, est l'enfant substituée à Victoria ADÉLAIDE, née en 1840, fille aînée de la Reine Victoria, et qui fut Impératrice d'Allemagne. La Finlande, c'est l'Angleterre; la Reine de Finlande, c'est la Reine VICTORIA; quant au Prince EDOUARD, il n'est autre que le Prince Consort, Prince ALBERT.

En 1821, parut un livre, *Les Farfadets*, ou *Tous les Démons ne sont pas de ce Monde* », par BERBIGUIER, de Terre-Neuve du Thym.

Sous ce titre, sont écrits les mots suivants :

« Jésus-Christ fut envoyé sur la terre par Dieu le Père, afin de laver le genre humain de ses péchés; j'ai lieu de croire que je suis destiné à détruire les ennemis du Très-Haut ».

Il s'agit de trois volumes in-huit de 450 pages. L'ouvrage est dédié à tous les Empereurs, Rois, Princes et Souverains des quatre parties du monde. Il a été étudié successivement par BAILLARGER, LEGRAND DU SAULLE, BRIÈRE DE BOISMONT, qui en font respectivement une monomanie, un délire de persécution ou un délire systématisé chronique.

M. LÉVY-VALENSI, dans une étude parue dans *L'Encéphale* (Septembre 1911), rattache l'ouvrage de BERBIGUIER au délire d'interprétation, à cause de l'absence d'affaiblissement intellectuel, de la contingence des hallucinations et de la netteté des interprétations.

La facilité avec laquelle certains aliénés produisent des « œuvres littéraires » à permis à certains asiles de publier de véritables périodiques avec la collaboration exclusive de leurs malades; c'est ainsi qu'en Angleterre, ont été publiés *The New Moon*, *The York Star*, *The Opal*.

La Maison de Charenton eut aussi son périodique : *Le Glaneur de Madapolis*.

Enfin, nous avons en mains plusieurs exemplaires de *Ecos*

de las Mercédès, paraissant deux fois par mois, dans l'asile de Las Mercédès, à Buenos-Aires. Ce journal, rédigé en plusieurs langues (français, anglais, espagnol), comporte des traductions en particulier une traduction de la *Nuit de Mai* en espagnol, une forte proportion de poésies originales, des études philosophiques et médicales, une polka originale, le tout assez varié; les interprétateurs comptent parmi les collaborateurs les plus assidus.

Les œuvres littéraires constituant des études de délire d'interprétation.

Les ouvrage rentrant dans ce cadre sont assez rares, en effet une certaine culture psychiâtrique est nécessaire pour mener à bien un tel ouvrage.

Dans sa thèse inaugurale intitulée : *Un cas littéraire de délire d'interprétation : la folie de Don Quichotte* (Paris 1909), M. Lucien LIBERT rattache à la psychose qui nous occupe le Chevalier de la Triste Figure.

Depuis longtemps, en effet, Don Quichotte a préoccupé les psychiâtres. « L'on trouve dans Don Quichotte une description admirable de la monomanie qui régna dans presque toute l'Europe à la suite des croisades: mélange d'extravagance amoureuse et de bravoure chevaleresque qui, chez plusieurs individus, était une véritable folie », écrit ESQUIROL dans son *Traité des Maladies Mentale*, en 1838 (tome II, page 28).

Le Docteur de l'asile de la Santa-Cruz, à Barcelone, le Docteur PI Y MOLIST, consacre, en 1886, un livre à Don Quichotte : « *Primores del Quijote en el concepto medico-psicologio...* etc. Barcelona, Imprenta Barcelonesa, 1886 ». « La folie de Don Quichotte est une monomanie des grandeurs, caractérisée par une conception délirante fixe, primitive, fondamentale et d'autres secondaires, tantôt fixes, tantôt fugitives, par des illusions de la vue, du toucher et de l'odorat, par des hallucinations

de l'ouïe, tout à fait accidentelles, et par un trouble constant de la sensibilité affective sous forme d'érotomanie ».

En 1898, dans sa thèse sur CERVANTÈS malade et médecin, M. VILLECHAUVAIX conclut à une reproduction du délire systématisé des persécutions. Pour le Docteur VILLANOVA (1), « la folie bien définie et déterminée de Don Quichotte est la paranoïa chronique ou délire systématisé du type expansif, variété mégalomanique et philanthropique ».

M. LIBERT prend soin de nous avertir, au début de son travail : « Nous ne saurions oublier, dans cette page de médecine mentale appliquée à la littérature, que nous ne pouvons obtenir, à propos d'une fiction littéraire, une précision égale à celle qui résulterait d'une observation spécialement prise en vue de la recherche scientifique. Aussi, en marge de ces conclusions, mettrons-nous un grand « peut-être ».

Toutefois, il semble que CERVANTÈS, dont le père avait exercé la médecine, a, au cours de son existence, observé, à plusieurs reprises des aliénés; l'assistance de ses malades existait alors dans plusieurs villes, Tolède, Séville et Valladolid, où il a séjourné.

Les deux parties de Don Quichotte sont conçues différemment. « Dans la première partie de son livre, CERVANTÈS relate l'histoire d'un aliéné; il décrit les différentes phases de son délire, il se montre véritablement grand observateur et fin psychologue. Quand il a écrit la seconde partie, il s'est posé le problème inverse : étant donné un fou d'une espèce déterminée, comment se comporterait-il en telle ou telle circonstance ? Ce n'est plus là qu'une folie arrangée, une folie théorique; elle intéresse beaucoup plus peut-être les littérateurs; le style en est peut-être plus soigné, le plan mieux coordonné, mais, comme document clinique, sa valeur est incontestablement moindre et nous ne pourrons en faire état qu'avec les plus grandes réserves ».

En novembre 1910, était représentée au Théâtre Sarah-Bernhardt une pièce en trois actes : *L'Homme Mystérieux*. Ce drame, fruit de la collaboration d'un auteur homme de théâtre,

---

(1) *La locura de Don Quijote*. Saragosse, 1905.

André DE LORDE, et d'un psychologue, Alfred BINET, est une étude très fouillée et adaptée à la scène, d'un cas de délire d'interprétation.

Raymond BERCIER, gros commerçant, a été interné trois mois avant le début de l'action, sur la demande de sa femme, à la suite d'un accès de fureur jalouse, au cours duquel il aurait failli la tuer. Son frère et associé, Lionel, était absent; à son retour la maison de commerce est en difficulté par suite de l'immobilisation des capitaux par le liquidateur. Une réunion de famille a lieu et, sur l'insistance de Lionel, la libération du malade va être demandée au Procureur de la République, le médecin traitant refusant de signer le certificat de sortie.

Le second acte se passe à l'asile; le Procureur de la République, le médecin et Lionel, sont réunis et vont entendre le malade. Dans une discussion serrée, au cours de laquelle Raymond BERCIER apparaît parfaitement lucide, il est à peu près impossible de tirer du malade une idée délirante. Un instant, on croit saisir l'amorce du système pathologique, mais une intervention inopportune de Lionel arrête le malade sur cette pente; malgré l'opposition du médecin, malgré ses avertissements répétés, le Procureur ordonne l'élargissement immédiat.

Au troisième acte, Raymond BERCIER revient chez lui, où l'attendent sa femme, son fils, sa belle-sœur et sa belle-mère; une sensation de gêne, d'angoisse, le souvenir des événements antérieurs, pèsent sur toute la famille.

A l'asile, Raymond semblait lucide; dans le milieu familial les préoccupations pathologiques reprennent toute leur importance. On l'épie, on le suit, on l'espionne, le complot continue, sa femme continue à le tromper; qu'a-t-elle fait pendant son absence ? Tout le monde est au courant de son internement, les gens prennent des airs entendus. Il discute de ses affaires, mais, brusquement, ne veut en traiter une parce que le Président du Conseil d'Administration s'appelle WHIST et le Whist est un jeu où il y a un des partenaires qui fait le mort. Qui est-ce qui fera le mort ? Enfin, dans un accès de fureur, Raymond essaie de nouveau d'étrangler sa femme; Lionel accourt et c'est lui qui sera la victime de son frère.

Il est surtout intéressant de noter quelles ont été les réactions

du public au cours de la représentation. Chaque auditeur était bien persuadé de la duplicité du médecin. Des murmures de pitié, des exclamations de colère, de révolte, partaient du public; il s'agissait évidemment d'un de ces « nombreux internements arbitraires ».

M. Adolphe BRISSON, dans son feuilleton du *Temps* du 7 novembre 1910, écrit : « Pendant deux heures, les auteurs de *L'Homme Mystérieux* se sont appliqués à mystifier le public, je veux dire à ébranler ses nerfs, par une série de manœuvres astucieuses et compliquées, en le lançant sur de fausses pistes, en l'égarant dans un labyrinthe d'hypothèses, en le dupant... C'est là un art curieux, sinon très relevé. Ce n'est peut-être pas de la littérature. Mais c'est du théâtre ».

Ce n'est peut-être pas de la littérature, mais cela est certainement beaucoup plus près de la vérité que nombre de pièces de théâtre, dont la psychologie mondaine est certes moins pénible à envisager.

DÉLIRE D'INTERPRÉTATION ET MÉDECINE LÉGALE DE L'IMPORTANCE DES ÉCRITS

La nature pathologique d'un délire d'interprétation est souvent discutable; mais ce sont surtout les réactions éventuelles du sujet qui obligent à prendre une mesure de « prophylaxie sociale », l'internement.

Fréquemment, le malade lucide, clairvoyant, adresse des lettres de réclamation, fait des demandes d'enquête, rédigées en termes mesurés et où il est impossible de trouver aucune conception délirante. C'est sur ces écrits que vont s'appuyer les défenseurs des victimes des aliénistes pour invoquer le secours de personnages influents et déclancher l'action judiciaire.

Même si ces écrits contiennent un exposé du thème délirant, on constate que le malade « n'a pas nécessairement une idée folle; son idée, si elle n'est pas vraie, est du moins spécieuse, et il l'appuie sur des raisonnements. Il ne demande pas à être cru sur parole, il s'explique volontiers et souvent d'une manière très juste. On a fort à faire avec un pareil interlocuteur dans la discussion et il n'est pas rare que l'avantage reste au malade plutôt qu'u médecin ». (LEURET. *Fragments psychologiques sur la folie*, Paris, 1834, pages 48 et 49).

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'expertise médicale

d'un tel sujet soit difficile. Sa comparution devant les membres d'un tribunal désirant juger par lui-même, donne souvent de mauvais résultats et aboutit à un arrêt parfois non conforme à l'intérêt social.

Nous étudierons successivement :

1° Deux cas d'internement dits arbitraires : le premier longuement parce qu'intéressant à la fois par les écrits de la malade et par la campagne de presse déclanchée, dont les échos allèrent jusqu'au Parlement; dans le second, la malade obtint réparation du prétendu préjudice causé.

2° Un cas de discussion d'un rapport d'experts par la malade elle-même;

3° Le délire d'interprétation et les dispositions testamentaires.

1. Délire d'interprétation et internement arbitraire.

Nous avons signalé la fréquence avec laquelle les interprétateurs étaient soupçonnés d'être victimes d'internement arbitraire.

De façon à peu près constante, on retrouve, dans le dossier de ces malades, des lettres de personnes qui s'intéressent à eux Si la famille qui connaît et parfois juge avec exactitude de l'état mental du sujet, n'intervient pas, les amis prêts à donner un mobile inavoué à cette mesure d'ordre public, demandent des explications et la justification du maintien dans un asile, d'un sujet chez lequel on ne décèle aucun symptôme d'affaiblissement intellectuel. L'intérêt, la vengeance, la raison d'Etat, ne sont-ils pas les raisons qui ont fait retrancher tel ou tel individu de la vie sociale ?

A ce point de vue, l'histoire de M^lle^ L... Berthe est très édifiante. M^lle^ L..., dont l'observation est rapportée dans le livre de MM. SÉRIEUX et CAPGRAS, page 176, est une persécutée qui présente un délire complexe; elle se croit la fille de Sarah BERNARDT et du Prince de Galles. Plus tard, elle déclare avoir été volée aussitôt après sa naissance dans un temple de l'Inde;

elle est la grande brahmane de Kâli et signe ses œuvres littéraires du nom de KODDAH. Ce qui est intéressant dans son histoire, c'est la campagne de presse d'une violence inouïe, qui fut déclanchée lors de son internement en 1895. M^lle L..., extrêmement lucide, l'est encore demeurée après vingt-cinq ans d'internement, sans avoir jamais rectifié les thèmes essentiels de son délire et sans avoir jamais présenté aucun signe d'affaiblissement intellectuel proprement dit.

Cette malade, très spirituelle, connaissant admirablement les points qu'elle devait cacher à ses interlocuteurs ou à ses correspondants, dans ses écrits non délirants fait preuve d'un talent réel.

A son médecin traitant, M^lle L... adresse la pièce de vers suivante :

EPITRE AU DOCTEUR DAGONET

Docteur, faites ici plate amende honorable !
Car vous m'avez célé certain fait admirable
Dont la docte bonté de l'un de vos adjoints
Vient de m'instruire à peine en m'en bouchant dix coins;
Il paraîtrait (ô Dieu !... faut-il, faut-il l'écrire ?)
Que je possède époux, pas seulement pour rire;
Mais de quoi cet époux phénomène est bâti ?
Voilà l'X dont je veux de vous portrait senti.
Est-il de caoutchouc, de flan, de pain d'épices ?
De papier peint, fromage ou bois d'îles propices ?
Vient-il de Jupiter, de la Lune ou de Mars ?
Et a-t-il pour état, noble métier des Arts,
Du planteur breveté de macaroni jaune,
Ou bien de maint dompteur d'insecticide faune ?
Car enfin, cet époux aérolithe bleu,
(Dont je reste d'azur aussi, même s'il pleut)
Je l'ignorais encore avant-hier, ô Parques!
Et ne veux point porter de Lachésis, les marques
Avant de toi, Clotho, contempler tout le fil !
Car, ce n'est pas de jeu que voiler d'un bras vil,
Une aune, pour le moins du tissu de la vie !
J'entends voir cet époux dont je suis poursuivie,
Tout à coup, sans crier au moins : gare dessous !
Il me faut sa visite, et même ses gros sous
Vu la communauté de ses biens en partage :
Castel des gris brouillards enveloppant le Tage,
Champs copieusement riches d'illusions,
Et coffre-fort de songe, empli d'effusions

D'intérêts conjugaux passés devant notaire,
Habitant, ou Saturne, ou peut-être la terre.
Donc, entendu, Docteur, puisque c'est moi, dit-on,
Qui perds l'aplomb du sens, tout en haussant le ton
Vous allez présenter bientôt, sans ruse infâme,
La femme à son époux, et l'époux à sa femme.

Voici un sonnet adressé à un autre docteur :

Que je dise, je fasse ou blanc, ou vert, ou jaune,
Autant Borée emporte en ses griffes de faune
D'inutiles efforts, vers de noirs inconnus
(L'administration ayant vœux biscornus).

Je suis, dit-on de moi, devant mille évidences,
La précieuse proie !... Et mille confidences
Entre fleurs de la geôle, en ces immondes lieux,
M'ont révélé mon sort pour jamais odieux.

Il fut réglé mortel au début de ma vie,
Accompli point par point, vers le but visé froid;
(La force, m'a-t-on dit, partout primant le droit !)

On se donne des airs de revanche suivie;
De la cupidité transparent paravent,
Et moi-même ignorant l'orienté du vent.

« P. S. — Dans tous les asiles d'aliénés, **il a été dit**, entre employées et à moi-même, **dès le début, que je n'en sortirais jamais.**

A Sarah BERNARDT, qui était une de ses persécutrices, M^lle^ L... écrit :

Quand, le cœur plein de songes et dès l'aube éveillée,
Tu t'enfuis par les bois, cherchant l'isolement,
Quand la grève déserte ainsi que la feuillée
T'attirent de leurs voix plus invinciblement;

Quand, seule, sur la roche, assise et appuyée
De ta nerveuse main, yeux mis-clos, tristement,
Tu contemples la vague à la rage mouillée,
Jetant ses flots de pleurs à tes pieds, follement.

Quel fantôme plus cher que les tiens et ton gîte
T'appelle au rendez-vous des âmes sans bonheur,
Se grisant entre soi de leur âpre douleur?

Ta blessure immortelle, orgueilleuse, t'agite
Et le remords sournois tourne le rouge dard
En la plaie endormie, à peine aux yeux de l'Art.

Le Duc Philippe d'Orléans n'a pas su prendre la défense de M^lle L...

O Prince insouciant des horribles martyres
D'êtres dont tu rêvas de faire tes sujets!
O Prince fortuné, libre de tous objets,
Quand ouvriras-tu donc tes prisons de délires !...

Tes partisans, pourtant, ont dans la place esprits
Munis de cent moyens simples de délivrance,
Et te portant aux nues, ô futur roi de France,
Près de moi, comme si j'en étais triste prix !

Ah !... D'ici ton retour, ton sceptre et ta couronne,
Au royaume de l'ombre on pourra bien me voir
Descendre et remonter vingt fois sans t'émouvoir !...

Car tu ne sauras point reconquérir le trône!
Tu comptes sur erreurs de puissants ennemis
Et tu ne sais point l'art de faire adroits amis !...

(1909).

Par contre, voici une lettre où M^lle L... expose l'essentiel de son délire de filiation :

« A Monsieur le Préfet de la Seine.

« Monsieur le Préfet,

« Je suis une séquestration arbitraire par les asiles d'aliénés français et au bénéfice de l'Administration française qui les régit, chose que je vais immédiatement vous prouver en quelques mots qui renferment tout le reste. On ne peut pas établir officiellement que je suis française ou fille de Catherine M..., veuve L..., ou simplement Catherine L.., (et de père non dénommé), alsacienne ayant opté pour la France ou non, car il n'existe pas de papiers officiels concernant Catherine L... ou M..., allemande ou française.

« *Or, ma prétendue démence consiste à nier cette filiation.*

« *D'autre part, il est impossible d'établir ma qualité de française par le séjour,* car, en réalité, mon séjour volontaire sur le territoire français ne date que de l'âge de 21 ans à 24 ans et demi, puisque je suis venue en France en 1873, âgée de 4 ans, non du fait de ma famille et de mes tuteurs, et internée le 31 mars 1894 dans les asiles d'aliénés français sans nécessité, d'où minorité, dependance, compression, irresponsabilité de séjour, et d'ailleurs, les trois ans et demi que je suis restée en France libre, après majorité, n'ont pas davantage été volontaires, vu les efforts de l'adminiistration spoliatrice par ses dossiers de calomnies et de mensonges

pour m'empêcher de gagner ma vie de façon à pouvoir la poursuivre à mes frais puisque l'assistance judiciaire m'a été refusée, et rapatrier (dossier 1873 et 1882)

« Or, je me prétends indo-arabe, née à Delhi (Indes) et y ait été élevée jusqu'à la révolution de 1873. D'ailleurs, le premier dossier de l'administration avoue que je ne suis arrivée en France qu'en 1873, contradiction flagrante avec le faux en état civil Berthe L..., en date du 28 août 1869, 4e arrondissement de Paris.

« Donc, vu ces choses, je viens à vous, Monsieur le Préfet de la Seine, dans le but d'en obtenir mon rapatriement dans mon pays et non ailleurs. Il y a du reste des villes françaises de l'Inde où je pourrais être déposée en cas de difficultés et d'où je pourrais alors circuler vers ma province.

« Les brahmes et les bonzes et les marabouts répondront de moi s'il le faut.

« En attendant votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de la Seine, mes salutations empressées.

« **Mademoiselle dite Berthe L...**
ou la L...

La malade explique ainsi les variations de son délire :

« Docteur Sérieux,

« Vous verrez que les billets ci-joints ne vous étaient pas destinés, ne m'attendant pas à vous voir; mais, comme le papier ici, aux agitées, est plutôt rare, vous comprenez...

« Vous voilà donc inspecteur, ce dont je ne suis pas fâchée, car je n'ai pas oublié vos différends avec le Docteur Briand, à Villejuif, à mon sujet.

« Mais, hélas!, que pouvait alors un honnête homme, médecin adjoint, contre la terrible ad-mi-nis-tra-tion et ses suppôts ! D'ailleurs, n'est-elle pas à plat-ventre devant le gouvernement de l'Empire britannique ? (Soit dit sans vous offenser personnellement, vous et votre famille, car il y a de braves gens dans toutes les races !).

« Ceci demande explications d'un état de choses dont vous avez éclairé le mystère sans le pénétrer.

« En réalité, je ne me crois pas réellement, et je ne me suis jamais cru la fille de Sarah Bernardt et d'Edouard VII. J'ai dû le feindre parce qu'à la Préfecture de Police, Infirmerie spéciale du dépôt, je fus menacée des pires choses par une certaine J..., si je ne simulais pas ma folie dans ce sens.

« Or, la folie des grandeurs, vous le savez, dérive de la paralysie générale, qui se manifeste par des symptômes continuels continuant de me manquer totalement et je crois bien que vous vous en étiez parfaitement aperçu, sans démêler mon bulletin 8.

« Je n'aime pas les mystères et les simulacres, croyez-le bien, et je n'agis jamais à la légère.

« Mais ce que je savais bien, c'est que je suis la fille de Néna-Sahib et comme je croyais la chose ignorée des asiles, vous pensez si, étant donné les intentions témoignées, je cachais soigneusement ma véritable identité, me sachant poursuivie depuis ma naissance, par cette Sarah Bernardt, instrument de l'Empire Britannique, acharnée à ma perte, vous devinez pourquoi, vous qui savez l'histoire générale.

« Sarah, ruinée totalement, folle à lier, est ici, en... traitement, et dans ses moments de lucidité tantôt complote toujours contre moi, et tantôt, confesse ses nombreux délits et crimes à mon endroit (aveux dont je n'ai guère besoin, étant donné l'abondance des preuves, **officielles** surtout).

« Vous me direz pourtant qu'il y a l'état civil de Berthe L..., du 4e arrondissement.

« Eh oui ! j'ai même passé avec succès, concours et examens avec. Le malheur est qu'il ne vaut pas légalement l'état civil d'un enfant trouvé, car, dès qu'on veut rechercher l'état civil de Catherine L..., dite mère de Berthe L... et l'ayant reconnue, on trouve visage de bois et sur les indications même de la prétendue Catherine L..., élevée en Basse-Alsace, mais née où ? de qui ? Voilà le hic.

« Elle m'a élevée seulement depuis 1873, et avait, elle, pauvre, presque illettrée, des relations mystérieuses avec le gouvernement anglais, ainsi qu'en témoignait sa correspondance venue d'Angleterre, tantôt par le canal de l'Archevêque de Canterbury, tantôt par celui de l'Impératrice Eugénie (île de Farnborough).

« Et moi, je n'ai qu'à me plaindre auprès de mes compatriotes, à écrire à ma famille Singh (côté maternel) des lettres d'ailleurs très ordinaires, pour déchaîner de terribles représailles contre les Anglais dans l'Inde; lord Hardinge en a su quelque chose. Et, je vous en donne ma parole, je n'avais pourtant pas écrit d'ordres dans ce sens.

« Mais voilà, mes compatriotes me veulent succédant à mon père, et les derniers souverains de l'Oudh, des Singh aussi pourtant, ont dû s'enfuir, déjà empoisonnés, et venir mourir à Paris il y a 3 ou 4 ans, parce qu'instaurés par l'Angleterre; et vous savez l'antagonisme irrédentiste de là-bas. De plus, mon père cru mort en 1857, a déchaîné la terrible révolte de 1873, au cours de laquelle, blessée grièvement au cou, j'ai disparu et j'ai des raisons de le supposer toujours vivant et caché dans le Népaul, chez les Takours. »

M^lle L... indique les hautes situations de son royaume :

« Docteur,

« Retenez bien ce que je vais vous dire. Vous m'appelez **Princesse** depuis que je vous ai dit que Singh signifie « fils

de roi » en Hindoustanie, qu'avec l'emphase orientale on appelle ainsi toute personne se distinguant par des capacités quelconques.

« Mais en admettant que ma famille eut régné du côté paternel, il y a des siècles que les princes de l'Inde ne règnent plus. (Vous le savez bien, vous autres Français, Anglais et Portugais !).

« Mais il me reste des relations certaines que je pourrais renouer avec l'Inde, c'est-à-dire avec toutes les familles dépouillées (en partie) par les Européens d'un côté.

« De l'autre, devenue paria par mon contact (involontaire et excusable aux yeux des puristes de l'Inde même) avec les Européens, je suis sympathique aux riches parias de toute la péninsule.

« Il en résulterait ceci : c'est qu'à la personne qui m'aurait délivrée des asiles, je procurerais la clientèle des parias au moins, et celle des riches Bourbons de couleur. Et savez-vous ce qu'un médecin gagne par an là-bas, à Calcutta, par exemple et en se laissant vivre ? 80.000 francs par an; informez-vous (1910).

« Mais il faut une personne de confiance se présentant elle-même avec des relations de Paris.

« Une femme, elle, gagnerait de 5 à 10.000 francs l'an en qualité de gouvernante du Zénanah (Harem).

« Je connais des Cachemiriens à Paris, et en relations d'affaires avec les riches nababs, parias de Calcutta.

« **Mademoiselle L...** »

A Sarah BERNARDT, qu'elle accuse de l'avoir hypnotisée et à qui elle doit d'avoir été victime de manœuvres lesbiennes, elle adresse le sonnet suivant :

LES REMORDS

Tes larges yeux d'azur versent brûlantes larmes
Aux pâles visions de ton esprit troublé !...
Des fantômes martyrs, sévères, mais sans armes,
Passent à ton chevet et ton âme a tremblé !...

Leurs voix blanches, les voix de ces dévoués êtres
Sacrifiés par toi, dans tes instincts pervers,
Te murmurent : « Sarah !... nous devenons tes maîtres !...
Nous, esclaves, jadis, de ton seul univers !..

Nos esprits arrachés, par onde, à la matière
Torturée en ton nom, viennent te retrouver
Parle !... Que leur veux-tu pour tant les éprouver ?

Liberté, dignité, crédit, beauté, santé,
Tes séides nous ont tout pris, tout contesté...
Nous sommes les remords, Sarah, de vie entière !...

C'est au sujet de M^lle^ L... que, lors de son dernier internement en 1895, fut déclanchée une campagne de presse dont nous tenons à donner quelques extraits pour en montrer la violence.

Dans l'*Intransigeant* du 20 août 1895, un article est rédigé sous le titre *Une double séquestration :*

« **L'affaire L... — Persécutées par un agent de police. — L'arrestation. — La police se venge. — Intervention de M. Félix Faure. — Fureur lépinienne. — Volées !**

« M. Lépine est actuellement absent de Paris. Pour calmer un peu l'opinion publique ses chefs de service ont annoncé, on le sait, que M^lle^ L... allait être soumise à l'examen de plusieurs aliénistes.

« Par télégraphe, M. Lépine leur a donné l'ordre de démentir cette note. Il ne veut pas d'examen.

« La vérité se fera un jour cependant et la malheureuse sera bientôt délivrée, à moins que les misérables ne réussissent à la rendre folle par les traitements odieux qu'ils lui font subir.

« Outre Laurent-Cely, M^lle^ L... a été visitée par les citoyens Coutant, Michelin, Ernest Roche, députés.

« Le petit Leygues va être interpellé dès la rentrée des Chambres sur cet attentat policier. Car tous ces messieurs ont constaté que M^lle^ L... n'était nullement folle.

« Ce crime monstrueux, perpétré par M. Lépine, va-t-il être suffisant pour délivrer les Parisiens de ce fou malfaisant ?

« Les causes exactes des persécutions policières dont M^mes^ L... ont été victimes, ne sont pas bien définies.

« Chastel n'a agi que par ordre supérieur, et la police s'est faite l'instrument d'une vengeance particulière.

« La lumière se fera sans aucun doute sur ce point, comme sur les autres ».

Dans *La Patrie*, M. Lucien MILLEVOYE écrit, en parlant des asiles :

« On y entre par le caprice d'un médecin. On y reste, on y agonise, on y meurt par la volonté d'un directeur, qui est aussi, dans beaucoup de cas, le gérant intéressé dans cette hôtellerie tragique. Que faut-il pour être exposé à ce

long supplice? Un complot de famille, une complicité de médecin, une complaisance administrative. Nous sommes bien protégés. »

Plus loin, ce même journaliste continue :

« On discutera sur le cas de Mlle L..., détenue, sans que ses lettres portent la moindre trace de délire ou d'agitation cérébrale. La situation de cette jeune femme est bien digne d'intérêt. Mais la question est plus haute. Il s'agit de corriger l'iniquité qui pèse sur des milliers de français et de françaises, et qui peut nous atteindre tous.

« Les asiles d'aliénés sont surtout des fabriques d'aliénés. Voilà ce qu'il convient de déclarer nettement à la tribune nationale. Les cerveaux les mieux équilibrés seraient incapables de résister au contact prolongé, au choc incessant des puissances mystérieuses et malfaisantes de la folie, cet esprit du mal. De toutes les contagions, c'est la pire. Vous lui livrez cependant des intelligences surexcitées ou ébranlées, sur lesquelles elle exerce de faciles ravages. »

Dans l'*Echo de Paris* du 21 août 1895, M. Lepelletier, dans un article intitulé *Les Lettres de cachets*, estime qu'une enquête ne vaut que par la qualité des enquêteurs.

« L'enquête est-elle administrative ? elle ne vaut rien. Que peuvent-ils donc diagnostiquer de la surexcitation de la pensée humaine, eux dont le cerveau est une éponge visqueuse imbibée de colle de pâte ? C'est à ces honnêtes neutres qu'on confie l'examen du plus délicat problème qu'il soit possible de poser sous la coupole céleste... Quant aux médecins, quelle garantie offrent ces hommes de science et de préjugés ? Les maisons de fous dégagent la folie. Sganarelle estimait que porter l'habit de médecin équivalait à prendre médecine : habiter entre les murs d'asiles, c'est attraper la folie. Ceci est vrai pour les malades, pour les médecins aussi. La plupart de nos éminents aliénistes sont devenus de véritables aliénés. Leur folie est le panaliénisme. Comme d'autres ont la monomanie de la persécution ou de grandeur, eux sont des monomanes de l'aliénation mentale; ils voient des fous partout, excepté dans leur glace. »

« Cette enquête, pour être sérieuse, devrait donc être faite par des hommes étrangers à la police et à la médecine. Il est fort possible que Mlle L... soit folle aujourd'hui, on le deviendrait à moins. Mais ce qu'il faudrait savoir, car toute la moralité de l'affaire est là, c'est le nom de la grande artiste dont la recommandation fut assez puissante pour faire délivrer la lettre de cachets ».

Et M. LEPELLETIER conclut :

« Il convient d'enlever aux médecins, pour l'attribuer exclusivement aux juges, le droit de faire renfermer un esprit malade. Il ne faut pas être si grand clerc pour discerner non pas qu'un homme est fou, mais que sa folie est dangereuse. La folie de la plupart des gens que l'on jette au cabanon, ne consiste-t-elle pas, aux yeux des aliénistes, à soutenir qu'ils ne sont pas fous ».

Voici le texte de l'interpellation déposée par M. MICHELIN, député de Paris :

« Monsieur le Ministre,

« La séquestration de Mlle Berthe L..., dont s'occupe en ce moment toute la presse, appelle de nouveau l'attention de l'opinion publique sur les abus commis en vertu de la loi du 30 juin 1838 dans les asiles d'aliénés, au plus grand respect dû à la liberté individuelle.

« J'ai l'honneur de vous informer que, dès la rentrée des Chambres, je vous adresserai une interpellation sur ces abus et sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour les faire cesser et pour empêcher qu'ils se reproduisent.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« **M. Michelin**, Député de Paris. »

Sous la pression de cette campagne, les autorités politiques et judiciaires procédèrent à des enquêtes, des conseillers municipaux allèrent voir Mlle L.... La Préfecture fit procéder à des expertises et des contre-expertises; le certificat de situation demandé au médecin traitant conclut au maintien de la malade, dans les termes suivants :

« Est atteinte de dégénérescence mentale avec idée de persécution. Depuis l'âge de treize ans, on la poursuit, elle et sa mère. Une dame X..., de Courbevoie, a fait courir sur toutes deux des bruits les plus mensongers. Partout, dans les institutions où Mlle L... est placée, chez les logeurs où elle habite, elle est suivie par un dossier renfermant d'odieuses calomnies sur elle et sur sa mère; partout on les congédie, on veut les réduire à la misère et la pousser, elle, à la prostitution

« Depuis quatre ans environ, elle n'est plus qu'un instrument entre les mains de Sarah Bernardt, qui dispose d'elle à sa guise et la force à se rendre chez elle tous les jours. Là, après avoir absorbé un breuvage suspect, Mlle L...

est soumise à des passes magnétiques, perd connaissance, et ne se réveille que quelques heures après, dans la rue. Mlle L..., qui est d'ailleurs atteinte elle-même d'inversion sexuelle et qui croit inspirer une passion violente à toutes les femmes qui l'approchent, prétend que ce sommeil provoqué a pour but de satisfaire un amour contre nature. Elle ajoute que, depuis plusieurs années, des promeneurs qu'elle ne connaît pas, viennent s'asseoir à côté d'elle, au Bois de Boulogne et lui posent tous la même question, lui demandant si elle n'est point la fille de Sarah Bernardt et du Prince de Galles. Actuellement, elle dit ne pas ajouter foi à cette prétendue descendance dont on aurait voulu la convaincre; bien que, dans une lettre écrite il y a quelques mois, elle se prétendit « fille et arrière-petite-fille de rois et de reines ». Sarah Bernardt, dit-elle, paie des cochers de l'Urbaine et des filles publiques pour l'injurier. Mlle L... dit avoir adressé en vain, à plusieurs reprises, des plaintes aux autorités pour faire cesser les persécutions dont elle était l'objet, et accuse différents fonctionnaires et tous les médecins qui l'ont examinée, de complicité.

« Mlle L..., lucide, intelligente, n'en est pas moins très délirante. Soumise depuis son entrée à de multiples examens, elle sait dissimuler ce qui lui a paru provoquer un sentiment d'incrédulité chez ses auditeurs; elle répète, par exemple, qu'elle n'a pas « la folie des grandeurs ». C'est une persécutée-persécutrice qui a déjà fait des menaces de mort et qui est capable, sous l'influence de son délire très actif, de réactions dangereuses.

« Elle doit être maintenue.

« Signé : **Docteur Sérieux** ».

Nous tenons à citer un sonnet, *Résignation*, écrit en 1915, et une lettre au Docteur Sérieux, datant de 1917, qui montre bien l'absence complète d'affaiblissement intellectuel chez une malade internée depuis vingt-deux ans et dont le délire remonte à une époque antérieure (27 ans de délire en 1917 environ) :

RESIGNATION

Qu'il est grand, qu'il est noble et beau, combien facile!
Du haut de son bien-être, et d'un abri tranquille,
Le conseil effarant de résignation,
Au lent martyre aigu sans consolation !

De royal égoïsme et de tige gracile,
Souriant, satisfait d'avoir mis dans le mille
Et donné largement, comme sans passion,
Il double, triple net, la désolation!

La résignation ! Et que rien ne compense !
Et ne compensera jamais, jamais, jamais !
C'est du repas cailloux, le rocheux entremets !

C'est l'abîme profond, que la tombe dispense,
L'océan enliseur, sans si, ni car, ni mais !
Le souverain très las, disant : « Je me démets » !

1915.

« Docteur Sérieux,

« (Faute de papier convenable, me voilà obligée de vous écrire sur celui des provisions des aliénés et ayant contenu des fruits).

« Toujours même situation due aux intérêts crapuleux de l'administration et à ceux non moins canailles et incohérents de ses employées, etc... Le répéter en détail vous serait fastidieux, n'est-ce pas ? (seulement j'en suis toujours victime, et je cours toujours d'autres dangers).

« Pourtant l'autorité militaire a coffré et va juger, vous l'avez vu dans la presse, l'une des favorites des employées d'ici, à qui elle graissait la patte. Aussi sont-elles furieuses contre moi, sentant vaguement le danger pour elles d'aller s'asseoir, elles aussi sur les bancs du conseil de guerre, comme elles et d'autres méritent (décorées ou non) ceux de la cour d'assises.

« Car ce sont elles, aidées des aliénés des deux sexes et de leurs familles, qui ont fait (et qui font toujours) passer l'espionne allemande en question pour moi, princesse L..., grande brahmane, et par conséquent hindoue.

« Au théâtre, elle s'était donnée sous le nom de Mata-Hari On la juge le 24, à huis clos.

« Il en reste à coffrer d'autres : celle qu'elles appellent de mon pseudonyme littéraire et musical : L... (cela fait deux L... qu'elles font) ; et celle à qui elles ont remis (du vestiaire-garde-meuble d'ici) mes papiers et références L...

« Quant à les coffrer elles-mêmes et la Sarah Bernardt, etc..., cela va sans dire.

« Car les débats du procès vont, j'espère, révéler tout le pot-aux-roses. C'est fatal. Ecrasée par l'évidence, il faudra bien que l'espionne arrêtée se coupe, avoue, et cela ne peut pas se faire sans développement des tenants et aboutissants intimement liés. Et puis, le pis pour tous ces êtres, c'est que, d'abord, elle invoquera leurs témoignages à décharge. Et alors ?...

« Voilà pourtant à quoi aboutissent les romans imbéciles, crapuleusement intéressés des asiles d'aliénés. Jusqu'à livrer leur pays (il est vrai que les anarchistes n'ont pas de patrie ; mais pourtant ces misérables créatures ont leurs hommes au « front »).

« Mais ça n'a que le brigandage et la vengeance des justes plaintes dans la cervelle !

Hersilie ROUY, auteur des *Mémoires d'une aliénée*, publiées par *Le Normand de Varannes*, Paris 1883, eut plus de chance que M^lle^ L.... Internée pendant quatorze ane dans sept asiles différents, elle fut mise en liberté grâce à l'intervention des membres de la Commission des Hospices d'Orléans. Elle obtint de l'Etat une indemnité de 12.000 francs et une allocation annuelle de 3.600 francs pour séquestration illégale. Dans son ouvrage, expurgé par *Le Normand de Varannes*, on voit tout de même transparaître un délire de filiation; elle est sœur de Henri IV et fille de la Duchesse de Berri. Après une jeunesse obscure et pleine de pérégrinations, elle est confiée au sieur ROUY, qui la fait passer pour sa fille. Elle prépare, du reste, un bouleversement universel, sous la direction d'un personnage mystérieux.

2. Discussion d'un rapport d'experts par la malade elle-même.

Il n'est pas exceptionnel que les malades discutent eux-mêmes de leur état mental. M^me^ E.... internée d'office en 1891, est transférée d'une maison de santé privée au pensionnat de Ville-Evrard, avec le certificat suivant :

« Est atteinte de dégénérescence mentale avec idée de persécution, préoccupation hyponchadriaque, perversion des sentiments affectifs, tendance érotique. M^me^ E... a été traitée autrefois, pendant près de deux ans (de janvier 1866 à août 1867) dans la maison de santé du Docteur Blanche. Elle prétend que, depuis de longues années déjà, tous les membres de sa famille n'ont cessé de la persécuter. ***Son père, en particulier, a été un de ses plus acharnés persécuteurs;*** il lui a donné, dans son enfance, une éducation des plus indécentes; il l'a poursuivie dans la suite de ses calomnies, prétendant qu'elle se livrait à l'inconduite et, en dernier lieu, il s'était assuré la complicité de son mari pour la maintenir enfermée et la dépouiller de ce qu'elle possédait; une de ses tantes l'a contrainte de subir, alors qu'elle était vierge, un examen médical, qui a été pratiqué d'une façon brutale par un médecin avec lequel sa parente était de connivence, dans le **but de la défloreer** et de justifier l'accusation d'inconduite portée contre elle. Elle accuse ses plus proches parents d'avoir tenté, à diverses reprises, ***de l'empoisonner***, et son internement actuel a eu lieu à la suite d'une démarche qu'elle a faite

auprès du commissaire de police de son quartier pour se plaindre qu'elle venait d'être l'objet d'une *tentative d'empoisonnement de la part de son père et de son oncle.*

« Depuis son entrée dans mon établissement, Mme E... a adressé aux autorités administratives et judiciaires de nombreuses réclamations, à la suite desquelles elle a été soumise à plusieurs examens médicaux; MM. les Docteurs Magnan, Motet, Voisin, Ollivier, Ritti, Briand, Ballet, Bouchereau et Dubuisson qui ont été chargés par la Préfecture de Police et par le Parquet du soin de l'examiner, ont déposé des rapports dans lesquels ils ont conclu à la nécessité de la maintenir en traitement.

« En conséquence, j'estime, etc...

« Signé : **Docteur G...** »

C'est pendant son internement que la malade, en janvier 1893, rédige un mémoire adressé à : « M. le Ministre de la Justice », où elle réfute elle-même l'imputation d'aliénation mentale et le rapport de MM. les aliénistes MOTET, MAGNAN et VOISIN.

Voici quelques extraits de la brochure :

« Pour être claire, dans ce modeste travail, je placerai, sur deux colonnes et par paragraphes, le texte du rapport et mes réponses en regard, afin de mieux faire ressortir les contradictions dont j'ai le droit de me prévaloir; constatant aussi les affirmations qui m'autorisent à réclamer une mise en *liberté immédiate,* attendu que je ne suis pas *aliénée,* ainsi qu'ils le disent :

TEXTE DU RAPPORT	*MES REPONSES*
Nous, soussignés.....	
1° Après avoir examiné Madame E... à plusieurs reprises et avoir recueilli les renseignements de nature à nous éclairer, nous avons consigné, dans le présent rapport, les résultats de notre examen.	1° Ces Messieurs m'ont interrogée trois fois au début. Chaque fois j'ai répondu que je ne suis pas folle, qu'ils peuvent s'en convaincre par mes réponses qui révèlent mon état mental actuel; quant aux informations prises en dehors de moi, je les ai déclarées *suspectes* et j'ai fait mes réserves, attendu qu'elles émanent de mes adversaires, et j'ai ajouté que la justice ne doit pas en tenir compte pour maintenir ma séquestration.

TEXTE DU RAPPORT	MES REPONSES
2° Le passé pathologique de Mme E... est connu. Il importe moins de le reprendre aujourd'hui que de déterminer les conditions de l'état mental actuel, de mettre en relief les caractères d'un *trouble d'ancienne date* et de préciser les causes qui, dans ces derniers temps, en ont rendu la manifestation plus évidente.	2° Un *trouble d'ancienne date.* Ces Messieurs n'ont pas pu le constater; ce trouble est purement et simplement chimérique dans le passé et dans le présent. Mon passé pathologique a été une calomnie de folie, comme mon état actuel. Mes deux séquestrations n'ont eu d'autre cause que la *manie* de mon père, avec laquelle il a persisté à me déclarer folle. Ma raison, ma conscience, mon esprit, ma clairvoyance, n'ont jamais failli. Je suis victime de la mauvaise réputation que mon père m'a faite dans le passé et dans le présent; c'est évident.
3° Mme E... a été placée *d'office* dans la maison de santé de M. le Docteur G..., le 27 Août 1891.	3° L'envoi *d'office* au dépôt, puis à la maison de santé, était prémédité, afin d'épargner à mon père et à mon mari la lourde responsabilité de ma séquestration. C'est une lâcheté impardonnable de leur part. Mon père était satisfait de se venger, — de ce que le jugement du 8 août 1891, m'autorisant à emprunter, en dehors de lui, 15.000 francs par délégation, sur mes futurs fermages, afin de lever personnellement un arrêt du 22 juillet 1891, condamnant B... à me payer quatre cent mille francs de dommages-intérêts, — de l'échec de sa demande en interdiction contre moi; et mon mari, pour se venger de l'instance en divorce que j'ai soulevée contre lui. Aussi m'ont-ils fait surveiller et garder à vue dans cet établissement, me privant de toute correspondance.
4° A ce moment, elle était au plein d'une *crise de délire de persécution;* à la suite d'un malaise, de vomissements, elle s'était crue empoisonnée. Elle s'adressa au commissaire de police de son quartier, à un pharmacien; elle demandait une analyse des matières vomies et elle allait jusqu'à désigner les personnes qu'elle supposait ca-	4° Ici, ces Messieurs sont en contradiction avec eux-mêmes ; ils affirment une *crise de délire de persécution.* Où est la preuve de ce délire ? Ce n'est pas la démarche au Commissaire qu'ils déclarent *n'être pas raisonnable.* Mes vomissements étaient une réalité, j'avais eu des symptômes d'empoisonnement très réels. Il était logique de demander l'ana-

TEXTE DU RAPPORT

pables d'avoir voulu attenter à ses jours.

Si tout s'était borné à cette recherche, on eut pu n'y trouver rien de plus que la manifestation d'inquiétudes non justifiées, « peut-être » *mais pas nécessairement déraisonnables.*

5° Mais les préoccupations avaient, dans le passé, des racines profondes. Ce n'était pas seulement un acte isolé, c'était un épisode à ajouter à beaucoup d'autres dans une existence où la bizarrerie, les excentricités, les conceptions délirantes, ne sont plus à compter.

6° Si, en effet, nous voulons reprendre la vie de M^me^ E..., nous y trouvons les plus *étranges anomalies.*

Ce serait se faire une idée très fausse de cette dame, que de la considérer comme une aliénée dont l'intelligence est amoindrie; elle a, au contraire, une acuité d'esprit très grande. Elle la met au service de ses conceptions délirantes, si bien qu'il est quelquefois difficile de démêler ce qui est vrai de ce qui est faux dans les récits où elle se pose en victime, où elle présente les faits avec assez d'habileté pour se réserver le beau rôle.

Avec elle, l'observation doit être prolongée, patiente, et dès nos premières entrevues, nous avons pu nous assurer qu'elle seule ne nous éclairerait pas sur

MES REPONSES

lyse des matières que j'avais vomies. Donc, ici, il n'y avait ni folie, ni délire et c'était un acte révoltant de m'envoyer au dépôt de la Préfecture de Police, à cette occasion.

5° Ici encore, Messieurs les aliénistes donnent libre carrière à leur imagination féconde : sans m'avoir connue autrefois, sans m'avoir vue, ils affirment des *épisodes en nombre*, de la bizarrerie de ma part, des *excentricités*, des *conceptions délirantes.* C'est bientôt dit.

On sait que Messieurs les aliénistes voient des fous partout. C'est leur moindre péché d'habitude.

Je nie tous les cas qui ne sont pas prouvés et je constate que toutes ces affirmations suggestives sont bien peu charitables.

De quelles conceptions délirantes veut-on parler ? Ce sont des mots vides de sens. C'est évident.

6° Le présent paragraphe est l'aveu involontaire du crime commis contre moi, sous le prétexte de *folie, d'anomalie, de conceptions délirantes.*

En effet, j'y trouve ceci :

« Ce serait se faire une idée très fausse de cette dame que de la considérer comme une aliénée dont l'intelligence est amoindrie; elle a, au contraire, une acuité d'esprit très grande. »

Après cette affirmation, ma cause est gagnée. Si je ne suis pas aliénée, si on ne peut pas m'interdire, en vertu de l'article 489 du Code Civil, il faut ma mise en liberté immédiate. De quel droit M. le Docteur G... me retient-il chez lui, puisque je ne suis pas aliénée ?

Messieurs les aliénistes avouent une observation prolongée, pa-

TEXTE DU RAPPORT	*MES REPONSES*
sa situation. Il nous fut presque impossible d'obtenir d'elle des réponses précises à des questions simples. Avec une vaniteuse satisfaction, M^me^ E... se livre à des digressions interminables et toujours en scène, dissimulant avec une certaine habileté ce qu'elle ne tient pas à nous dire; elle insiste sur son enfance.	tiente. En réalité, ils ne m'ont visitée et interrogée que trois fois au début des huit mois qu'ils ont mis à faire leur rapport. Ce n'est qu'à force de réflexions qu'ils ont imaginé des anomalies et des conceptions délirantes. Ils les ont rencontrées toutes faites chez mes adversaires, ils le disent eux-mêmes; mais ils ne les nomment pas. Je pourrais dire que c'est là une dissimulation plus coupable que celle qu'ils me reprochent, tout en m'attribuant des digressions interminables. Si j'ai parlé de mon enfance, c'est parce que j'ai été interrogée sur mon enfance.
.....	.....
10° Aujourd'hui, M^me^ E... proteste contre la mesure qui a été prise vis-à-vis d'elle et dont tout ce qui s'est passé justifie l'opportunité. Sa tenue, ses discours dans la maison de santé ne laissent pas de doute sur le trouble de son intelligence, sur la perversion de ses sentiments. Vis-à-vis de nous, elle a pris une attitude de supériorité dédaigneuse.	10° Je proteste, en effet, et surtout contre *l'inopportunité* de ma séquestration qui *cause ma ruine,* puisque ma détention m'a empêché de faire mes affaires et de réaliser mes coupes de bois pour payer mes créanciers d'autant plus que mon domaine de Mercoire, estimé à 586.000 fr., a été vendu au prix dérisoire de 155.000 francs, et que je suis obligée encore d'entrer dans un nouveau procès. Messieurs les aliénistes auraient pu me l'éviter en se hâtant de déposer un rapport plus favorable. Au lieu de cela, ils ont attendu huit mois pour le déposer, sans souci de ma ruine. Quant à dire que ma tenue, mes discours dans la maison de santé ne laissent pas de doute sur le trouble de mon intelligence, sur la perversion de mes sentiments, c'est absolument fantaisiste, ainsi que de dire que, vis-à-vis des docteurs, j'ai pris une attitude de supériorité dédaigneuse.
.....	.....
12° Un des côtés curieux de son trouble mental, c'est l'impor-	12° Ceci prouve le peu de délicatesse du rapport, oubliant

TEXTE DU RAPPORT	*MES REPONSES*
tance qu'elle donne à tout ce qui se rattache à l'appareil génital. Elle nous entretient avec une visible satisfaction, du traitement qu'elle a suivi; elle désirerait que son médecin ordinaire lui continuât ses soins; elle nous montre les ordonnances; elle insiste sur l'importance que devaient avoir pour elle les douches vaginales qui lui avaient été prescrites.	que les médecins respectent ordinairement le secret professionnel. Si j'ai suivi un traitement, ce n'est pas pour la tête. Chez le Docteur G..., la preuve qu'il ne me croit pas folle, c'est qu'il ne me soumet à aucun traitement médical mental. Pourquoi m'y retient-on ? Voilà encore une preuve du crime dont je suis victime.
13° Nous comprenons mieux, à la suite de ces confidences qui révèlent un état d'esprit particulier, les aventures où M^me^ E... aurait joué un rôle actif : certaine plainte portée contre elle et dont elle dit que ce sont des *infamies*.	13° L'aventure rappelée ici, c'est une affaire P..., intrigue imaginée par mon père et mon mari, afin de pouvoir m'accuser de *folie lubrique* et de répondre ainsi à ma demande en divorce. Messieurs les Docteurs auraient dû le savoir. Ce sont, *en effet, des infamies imaginaires.*
14° Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de pitié pour M^me^ E..., mais nous avons le devoir de chercher ailleurs les éléments d'une appréciation impartiale. Nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître que M^me^ E... ne manque pas d'intelligence, mais cette intelligence est absolument désordonnée. Elle n'a ni jugement, ni esprit de conduite; elle est incapable de se diriger, non pas comme une démente dont l'intelligence, la mémoire sont affaiblies et qui arrive à l'incohérence, mais comme une maniaque chronique avec une excitation intellectuelle permanente, doublée de perversion de la sensibilité morale et affective.	14° Je repousse ce sentiment de pitié dont je n'ai pas besoin; si Messieurs les Experts savaient lire dans mon entendement, ils verraient que mon intelligence n'a rien de désordonné. Ils ne se sont pas aperçus de la contradiction qu'ils commettent en reconnaissant d'une part que je manque de jugement. Comme si le jugement et l'intelligence pouvaient se séparer de mon entendement. Enfin, selon eux, je n'aurais ni jugement, ni esprit de conduite et je serais incapable de me diriger. Tout cela veut dire que je suis un monstre, une nature exceptionnelle et bizarre, qui trop veut dire ne dit rien. Ce sont des affirmations sans preuves. Ils auraient pu, au contraire, constater que je suis entravée dans toutes mes volontés par mon père et par mon mari, qui, seuls, compromettent ma santé, ma fortune, ma vie. Ces insinuations, encore une fois, ne prouvent pas ma folie. Quant à ma sensibilité morale et affective, je la garde pour mes amis et non pour mes bourreaux.

TEXTE DU RAPPORT

15° Il serait impossible de justifier son interdiction en se basant aux termes de l'article 489 du Code Civil, mais il est évident aussi qu'elle a besoin qu'on lui continue l'assistance, la protection que lui assure le Conseil judiciaire dont elle s'est pourvue.

Sa situation est d'autant plus intéressante qu'elle est engagée dans des affaires où sa fortune est compromise gravement.

A notre avis, il importe qu'elle n'y soit point mêlée. D'abord, elle entraverait toute solution ; ensuite, elle se trouverait au milieu de difficultés qui sont loin d'être aplanies.

16° Après un examen *prolongé* qui ne nous permet pas de trouver rien de plus qu'une *amélioration relative*, nous sommes en droit de conclure que Mme E..., qui n'accepterait au dehors ni contrôle, ni direction, qui n'a près d'elle personne en qui elle ait confiance, est incapable de jouir sagement de la liberté qu'elle réclame.

Qu'il y a lieu de la maintenir dans une maison de santé spéciale.

C'est là seulement qu'il sera possible de lui assurer la surveillance et les soins que son état réclame.

Et surtout de l'éloigner des embarras d'affaires qui, le jour où elle y sera directement engagée, provoqueraient certainement une rechute grave.

Ont signé :

MOTET, MAGNAN, VOISIN.

MES REPONSES

15° J'ai recueilli ci-dessus l'aveu que je ne suis pas aliénée. Je constate ici, que l'article 489 du Code Civil empêche mes adversaires de faire prononcer mon interdiction demandée par mon père et par mon mari.

En lisant l'avis de MM. les Docteurs, on voit qu'ils s'efforcent de trouver des raisons pour justifier ma séquestration et la prolonger le plus longtemps possible, ce qui équivaut à une interdiction perpétuelle, ce qui est contraire à l'article 489.

De quel droit

Les raisons produites n'ont pas de sens. La loi doit me protéger comme toute autre personne en France.

Le certificat d'aliénation mentale ne peut être en contradiction avec la loi, car ce serait l'abroger par voie indirecte.

16° Ce paragraphe a été longuement calculé et prémédité; il démontre la résolution de faire prévaloir le *certificat d'aliénation mentale* sur le texte de l'article 489 du Code Civil, qui serait ainsi mis en oubli, par exception pour moi. C'est la théorie de mon père en application.

Le certificat d'aliénation mentale obtenu à la suite d'une manœuvre déloyale de ma famille, que les médecins n'ont pu motiver que par des allégatiions insuffisantes de prétendues manies héréditaires, des affirmations contradictoires et surtout par l'oubli ou le mépris du devoir qu'ils avaient de m'appliquer le bénéfice de l'article 489 du Code Civil, ce certificat d'aliénation mentale n'est qu'une forfaiture bien caractérisée.

Ces messieurs ont l'air de me porter de l'intérêt et ils disent que je ne puis jouir sagement de la liberté que je réclame.

Qu'en savent-ils ? Ont-i's le droit de juger l'avenir de mon existence ?

« Je proteste donc une fois de plus contre le plaidoyer de MM. les aliénistes. J'ai réfuté leurs arguments complaisants avec assez de netteté pour prouver que je ne suis pas **aliénée.** Mon internement à perpétuité, qui comblerait de joie ma triste famille, ne leur sera pas accordé sans un appel de ma part à la justice de mon pays, qui me protégera.

« Que vient-on parler encore des soins que mon état réclame, quand on a dû savoir que, chez le Docteur G..., je n'ai été soumise à aucun traitement médical mental et que j'y suis privée de tous les soins que je puis me procurer chez moi, sans peine, ma fortune étant suffisante !

« Que disent MM. les aliénistes experts ?

« Ils affirment ceci : ,

« 1° Que je ne suis pas aliénée;
« 2° Que je suis très intelligente;
« 3° Que mon intelligence n'est pas amoindrie;
« 4° Que j'ai une acuité d'esprit très grande;
« 5° Que je discerne parfaitement ce que je dois dire de ce que je dois taire;
« 6° Qu'il serait impossible de justifier mon interdiction en se basant aux termes de l'article 489 du code civil, n'étant ni démente, ni imbécile, ni en état de fureur.

« Que disent-ils encore ?

« Que malgré cet état mental satisfaisant, largement suffisant pour vivre en société, certes, il faut, selon eux, selon leur avis, que je reste séquestrée à perpétuité dans une maison de fous, afin d'y recevoir les soins et la surveillance dont j'ai besoin, n'étant pas capable d'user sagement de la liberté que je réclame.

« Après avoir pesé les raisons pour et contre, il n'est pas douteux que ma cause est gagnée devant la justice.

« C'est pourquoi, M. le Ministre, je viens insister auprès de vous pour ordonner la fin de mon supplice en me mettant en liberté immédiate.

« Séquestrée depuis le 27 août 1891, chez le Docteur G... »

« **Marie E...,**

3. Délire d'interprétation et dispositions testamentaires(1)

L'involution sénile favorise particulièrement l'extension ou même l'éclosion d'un délire de persécution qui reste souvent purement interprétatif.

Les sens s'émoussent chez les personnes âgées; l'oreille est moins fine et les chuchotements en apparence plus fréquents sont l'indice d'une modification des sentiments de l'entourage, les troubles périphériques ou viscéraux servent de base pour les interprétations endogènes; la diminution du sens critique permet vite l'extension et la systématisation du délire.

Pour le vieillard persécuté, on a hâte de le voir disparaître; il est une charge, une source de dépenses, il a fait « son temps »; parfois, on en veut à ses meubles, à ses collections, à son argent. L'entourage ne reculera devant aucun complot, aucun acte, même répréhensible, aucun crime pour parvenir à ses fins.

Egoïste, avare, un peu « maniaque », méfiant, personne ne soupçonne les véritables pensées du sujet; nul confident n'étant assez sûr, la réticence est maxima.

Cependant, il est bien rare que la réaction n'apparaisse pas ultérieurement. Il s'agit rarement d'un homicide. Le suicide sera une façon de mourir de ce persécuté. Mais le plus souvent, la vengeance sera posthume, qu'il s'agisse d'une dénonciation d'outre-tombe ou d'une exhérédation.

Les amis, la famille, les enfants mêmes seront frustrés de l'héritage dont ils devaient bénéficier. Les dispositions ont été prises pour que tout soit irrémédiablement perdu pour ceux qui, logiquement, devaient tout obtenir C'est ainsi que de nombre de donations, de legs, de testaments en faveur d'œuvres philanthropiques, en faveur de collectivités, de communauté, d'asso-

---

(1) Nous nous sommes largement inspirés, pour ce chapitre, d'un rapport médico-légal de notre maître, le Docteur Sérieux. Il s'agissait d'un testament par lequel une ville était instituée légataire. Les héritiers, déboutés en première instance, triomphèrent en appel. A cette occasion, un rapport très complet fut produit par les demandeurs; il constitue une mise au point de la question, dont nous nous sommes servis.

ciations, ne sont que les manifestations de violent délire et de haines familiales farouches.

LEGRAND DU SAULLE, dans son *Etude Médico-Légale sur les Testaments contestés pour cause de folie*, écrit :

« N'ayant en général, avec tous ses parents, que de mauvais rapports, et ne possédant, au fond du cœur que les sentiments les plus haineux ou les plus exécrables, pour ses héritiers naturels, le persécuté ne manque pas de déshériter les siens et il éprouve une joie infinie à la pensée que sa mort n'enrichira point les gens qui lui ont fait du mal, qui se sont moqués de lui, qui l'ont calomnié, injurié ou dénoncé, qui l'ont attiré dans des pièges ou des guet-apens, qui ont cherché à l'empoisonner, etc... ; une fois cette vengeance posthume obtenue, comme il est incapable d'une pensée bienveillante et généreuse et qu'il n'aime personne, peu lui importe. Il lègue alors sa fortune à une ville, à un hôpital, aux pauvres, aux aveugles, aux sourds-muets, à un individu qu'il connaît depuis deux jours, ou à quelqu'un qu'il n'a jamais vu, ou bien encore il fonde des prix.

« C'est triste à dire, mais les deux cinquièmes des testateurs qui font inopinément des legs les plus inattendus aux établissements hospitaliers ou aux Académies, ne sont que des bienfaiteurs d'occasion. Ces philanthropes d'outre-tombe ont une famille qu'ils détestent, qu'ils soupçonnent et qu'ils accusent, et ils la dépouillent sans merci au profit de telle institution, de telle fondation ou de telle œuvre. Pendant leur vie, on les avait connus moroses, méfiants, égoïstes et avares; ils meurent ou se suicident et voici que les souvenirs de leurs vertus va se transmettre de génération en génération. Je ne voudrais pas que l'on m'attribuât des opinions qui ne sont pas les miennes; mais j'ai trop le courage de mes convictions pour ne pas dire ici que les hautes libéralités des hospices ne sont souvent que l'expression inconsciente de lésions intellectuelles, morales ou affectives. L'état mental du testateur laissait grandement désirer, de très proches parents vont rester dans la misère, mais le legs paraît si respectable et il va profiter par le fait à de si méritantes infortunes, qu'il faut être bien osé pour attaquer une pareille succession ! »

Voici quelques exemples de testaments de persécutés.

L'un, mort presque de faim, dont les parents étaient dans une

affreuse misère, laisse un testament instituant pour le légataire universel un hôpital d'une ville de province.

Un autre, convaincu que son frère et légitime héritier lui administre des substances « nuisibles et énervantes », à l'effet de porter atteinte à sa santé, ne le mentionne pas dans son testament. La cour de Bordeaux admet ce dernier à faire la preuve de faits allégués, « attendu qu'en pareil cas, la sagesse apparente du testament n'est pas une preuve certaine de la sagesse du testateur ».

En 1862, le Tribunal de la Seine déclare nuls les testaments par lesquels un homme de lettres, atteint d'idées de persécution, institue pour légataires universels l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), la ville de Toulouse (Académie des jeux floraux, Académie des sciences), les villes de Marseille, de Paris.

Un autre persécuté croit s'apercevoir qu'il est suivi par des individus auxquels il suppose de mauvais desseins. Il adresse une note aux journaux pour prévenir ses ennemis qu'il a porté plainte au Préfet de Police, que toutes les mesures sont prises pour déjouer les projets qu'on aurait conçus contre sa fortune et ses propriétés, etc... Il lègue aux aveugles de Paris, au détriment de ses héritiers naturels, une somme de 300.000 francs. Le testament fut annulé.

Tous ces faits sont rapportés par LEGRAND DU SAULLE, dans son ouvrage *Les Testaments contestés pour cause de Folie.*

CONCLUSIONS

I. — Les écrits des interprétateurs ne présentent aucun caractère calligraphique spécial. Les règles de la syntaxe sont exactement observées, aucun néologisme ne se glisse dans le texte. En somme, ces écrits décèlent l'absence de tout affaiblissement intellectuel.

II. — Le contenu des écrits est extrêmement important à considérer; encore faut-il distinguer les productions non délirantes des productions délirantes. Un écrit négatif ne permet pas de nier l'existence de la psychose.

III. — Intelligent et méfiant, le malade devient souvent vite réticent; on doit donc s'efforcer d'obtenir le plus tôt possible, dès après l'internement, des écrits significatifs au point de vue qui nous intéresse.

IV. — A l'asile même, on conservera avec soin toute la correspondance, toutes les réclamations, toutes les plaintes (sauf celles adressées aux autorités administratives et judiciaires et à la famille), en un mot, toutes les productions du sujet, délirantes ou non. On aura soin de les dater si le malade ne l'a pas fait lui-même. On sera ainsi renseigné sur la fixité, l'activité ou l'extension de la psychose.

V. — On peut également, à l'aide de ces données, prévoir et, par suite, prévenir les réactions éventuelles à l'asile ou au dehors dans la vie courante après la signature de l'exeat.

VI. — La lucidité, la logique, le comportement presque normal en apparence, l'intelligence souvent vive de ces sujets, la valeur de certaines de leurs productions, le réel talent qu'elles décèlent parfois, expliquent l'écho que rencontrent leurs convictions délirantes dans leur entourage, dans le grand public même (persécutés, interprétateurs filiaux, inventeurs, réformateurs, mystiques) ; le délire d'interprétation est celle des psychoses qui donne le plus souvent lieu à des cas de contagion mentale par les écrits (certains cas de psychose obsidionale, recrutement de partisans, d'adeptes, de disciples, etc...).

VII. — Certaines œuvres littéraires laissent transparaître la paralogique si particulière aux « folies raisonnantes ». Les caractères énoncés ci-dessus font que, parmi les aliénés les interprétateurs sont ceux qui trouvent le plus facilement, non seulement des éditeurs, mais encore de nombreux lecteurs. Les ouvrages édités sont de valeur bien inégale. S'ils sont parfois sans grand intérêt, ils montrent souvent un talent réel et parfois même du génie.

VIII. — Les interprétateurs sont souvent le prétexte à des enquêtes pour internement arbitraire supposé. L'absence de tout élément démentiel, de toute manifestation évidemment pathologique, de toute notion nettement délirante dans les écrits qui partent de l'asile pour arriver aux amis, aux magistrats, aux défenseurs, explique la fréquence des controverses dans les cas où le malade est particulièrement réticent. La presse est parfois saisie de l'affaire; le grand public s'y intéresse alors, les échos peuvent en aller jusqu'au Parlement.

La difficulté des expertises pour des sujets dont les positions défensives sont encore renforcées par les appuis et les renseignements qui leur viennent du dehors, rend souvent une conclusion ferme délicate à formuler. Les écrits délirants seront alors le meilleur argument et la meilleure sauvegarde pour le médecin qui

fournira ainsi la preuve irréfutable de la tare pathologique de l'aliéné.

IX. — Certains actes de la vie, certaines donations, certains legs, certains testaments, par exemple, ont pu être faits sous l'influence de convictions délirantes; la rédaction de l'acte, la correspondance du sujet à la même époque permettront aux tribunaux de réparer le préjudice causé.

Vu : *Le Doyen,*

ROGER.

Vu : *Le Président de Thèse,*

CLAUDE.

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie de Paris,

CHARLETY.

Bibliographie

ANTHEAUME et DROMARD. — Poésie et Folie. — Doin, Paris.

BRIÈRE DE BOISMONT. — Les écrits des aliénés. — Annales Médico-Psychologiques, 1864.

CHASLIN. — Eléments de sémiologie et de clinique mentales. — ASSELIN et HOUZEAU, 1912.

BALL. — Les écrits des aliénés. — Encéphale, 1888.
— Leçons cliniques.

GARNIER. — Essai sur les écrits des aliénés. — *Thèse* Paris, 1894.

GENIL-PERRIN. — Les paranoïaques. — Maloine, 1926.

LAUZIT. — Aperçu général sur les écrits des aliénés. — *Thèse* Paris, 1888.

LEGRAND DU SAULLE. — La folie devant les tribunaux, 1864. Le délire des persécutions, 1871. — Etude Médico-Légale des testaments contestés pour cause de folie, 1879.

Raoul LEROY. — Les persécutés-persécuteurs. — *Thèse*, Paris, 1896.

LEURET. — Fragments psychologiques sur la folie. Paris, 1834.

LIBERT et DEMAY. — Etude clinique d'une interprétatrice. — Journal de Psychologie, 1912.

MARCÉ. — De la valeur des écrits des aliénés au point de vue de la sémiologie et de la médecine légale. — Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1864.

MOREAU DE TOURS. — La poésie chez les aliénés. — Annales de Psychologie, 1892.

Victor PARANT. — La raison dans la folie. — Doin, 1888.

Victor PARANT fils. — Les délires de jalousie. — Toulouse, 1901.

RÉGIS. — Les aliénés peints par eux-mêmes. — Encéphale, 1888.

Marcel REJA. — La littérature des fous. — Revue universelle 15 Mars 1903.

ROGUES DE FURSAC. — Les écrits et les dessins dans les maladies nerveuses et mentales. — Masson, 1905.

SÉGLAS. — Des troubles du langage chez les aliénés. — Rueff. 1892.

SÉRIEUX et CAPGRAS. — Les folies raisonnantes. — Alcan, 1909. — Le messianisme d'un faux dauphin : Naundorff. — Journal de Psychologie, 1912.

Max SIMON. — Etude sur les écrits des aliénés. — Archives d'anthropologie criminelle, 1888.

TARDIEU. — Etude Médico-Légale sur la Folie. — Paris, 1880.

Table des Matières

		Pages
INTRODUCTION	.....	13
Chapitre I.	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	19
Chapitre II.	LES DIFFÉRENTS TYPES D'INTERPRÉTATIONS	23
	a) *Interprétations exogènes*.....	23
	b) *Interprétations endogènes*.....	31
	c) *Délire d'interprétation fruste* ...	35
Chapitre III.	LES ECRITS DANS LES DIFFÉRENTES FORMES CLINIQUES DE DÉLIRE D'INTERPRÉTATION	39
	§ I. *Délire de persécution*	65
	§ II. *Délire de grandeur*	65
	§ III. *Délire de jalousie*	82
	§ IV. *Délire mystique*	87
Chapitre IV.	LE DÉLIRE D'INTERPRÉTATION ET LA LITTÉRATURE	93
	§ I. *Œuvres d'interprétateurs*....	94
	§ II. *Les œuvres littéraires constituant des études de délire d'interprétation*	101

Chapitre V. DÉLIRE D'INTERPRÉTATION ET MÉDECINE LÉGALE. DE L'IMPORTANCE DES ECRITS..... 105

§ I. *Délire d'interprétation et internement arbitraire*..... 106

§ II. *Discussion d'un rapport d'expert par la malade elle-même.* 118

§ III. *Délire d'interprétation et dispositions testamentaires*..... 126

CONCLUSIONS 129

BIBLIOGRAPHIE 133

GISORS — Imp. Benard-Bardel